



Plan Climat Air Energie Territorial

Programme d'actions

Version : V2.2_juillet 2024

Rédaction :



Gestion du document	
Titre de l'étude :	Fiches projet du Plan Climat
Maitre d'ouvrage :	Nîmes Métropole
Auteurs principaux :	Elais BUGUET
Autre(s) rédacteur(s) :	Camille ALLIER, Rémi GUILLOTEAU

SOMMAIRE

Sommaire	3
Introduction	4
Des bâtiments résidentiels sobres et résilients	13
Une mobilité décarbonée et accessible à tous	24
Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement.....	27
Une économie locale performante bas carbone	42
Un territoire objectif zéro déchet.....	53
Un aménagement du territoire ré équilibré	60
Des solutions fondées sur la nature pour des communes résilientes	73
Une agriculture préservée et résiliente.....	80
Une utilisation en eau économe et partagée	87
Une intercommunalité et des communes efficientes et engagées	100

INTRODUCTION

Ce document présente l'ensemble des actions en termes de transition énergétique et climatique, menées par les partenaires du Plan Climat ou les services de l'agglomération du territoire. Ces actions sont présentées sous forme de fiches projet qui témoignent de l'engagement quotidien des partenaires du PCAET et des directions internes à Nîmes Métropole. Chaque fiche projet présente une action articulée aux dix axes du PCAET :

- Axe 1 : Des bâtiments résidentiels sobres et résilients
- Axe 2 : Une mobilité décarbonée et accessible à tous
- Axe 3 : Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement
- Axe 4 : Une économie locale performante bas carbone
- Axe 5 : Un territoire objectif « zéro déchet »
- Axe 6 : Un aménagement du territoire ré-équilibré
- Axe 7 : Des solutions fondées sur la nature pour des communes résilientes
- Axe 8 : Une agriculture préservée et résiliente
- Axe 9 : Une utilisation en eau économe et partagée
- Axe 10 : Une intercommunalité et des communes efficaces et engagées

Pour chaque fiche, vous trouverez :

- les partenaires mobilisés dans l'action et le contact d'un référent
- les objectifs
- les résultats obtenus
- les étapes à venir
- le planning de réalisation
- le plan de financement et les budgets 2024-2026
- les indicateurs de suivi de l'action

Le programme d'actions du PCAET 2023-2029 se compose de 37 fiches projets et 103 actions opérationnelles :

Axe 1 : Des bâtiments résidentiels sobres et résilients

1.1 Définir une vision bas carbone et résiliente de la planification de l'Habitat

1.1.1 Engager la révision du Programme Local de l'Habitat et sa mise en cohérence avec le PCAET

1.1.2 Créer un observatoire opérationnel de l'Habitat au service de la transition énergétique

1.1.3 Elaborer une stratégie foncière de la politique de l'Habitat

1.2 Renforcer la rénovation environnementale du bâtiment résidentiel

1.2.1 Préfigurer un guichet unique de l'Habitat

1.2.2 Renforcer la rénovation énergétique et l'adaptation des logements dans tous les dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique (PIG, OPAH, NPNRU)

1.2.3 Poursuivre la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine des quartiers NPNRU

1.2.4 Accompagner l'amélioration de la qualité environnementale des logements sociaux

1.3 Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier

1.3.1 Mobiliser les professionnels du bâtiment et promouvoir les dispositifs de type RGE

1.3.2 Mobiliser les professionnels de l'immobilier sur les dispositifs existants

Axe 2 : Une mobilité décarbonée et accessible à tous

2.1 Anticiper l'aménagement du territoire en cohérence avec l'organisation des déplacements

2.1.1 Accompagnement des acteurs du territoire vers une meilleure cohérence entre urbanisme et mobilité

2.1.2 Evolution des politiques de stationnement dans les communes

2.2	Impulser le changement en faveur des modes actifs	
	2.2.1	Constitution d'un maillage cyclable en lien avec le Plan Vélo
	2.2.2	Développement de services et de mesures incitatives pour les vélos
	2.2.3	Amélioration du confort des modes actifs et de la lisibilité des itinéraires
2.3	Rendre les transports collectifs plus attractifs pour tous	
	2.3.1	Vers un système de RER métropolitain avec un maillage des pôles d'échange multimodaux
	2.3.2	Affirmation d'un réseau de lignes fortes connectées aux parkings relais
	2.3.3	Encourager la transition énergétique : évolution vers un parc roulant moins polluant
2.4	Améliorer l'accessibilité des déplacements	
	2.4.1	Poursuite et développement des démarches de mise en accessibilité des réseaux de transport collectif
	2.4.2	Amélioration de l'accès aux services de mobilité des personnes à mobilité réduite habitant les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville
	2.4.3	Développement de hubs de mobilité
	2.4.4	Faciliter l'accès à la mobilité pour tous
	2.4.5	Amélioration des conditions de voyage tous réseaux
2.5	Maîtriser les flux routiers pour libérer de l'espace au profit des mobilités durables	
	2.5.1	Mise en œuvre d'une programmation cohérente des projets routiers
	2.5.2	Requalification des entrées de ville, des principaux boulevards et des centres bourgs en faveur des modes alternatifs à la voiture
	2.5.3	Développement du covoiturage, de l'autopartage et de l'autostop organisé
	2.5.4	Etude du développement des nouveaux usages des grandes infrastructures routières sur les grands corridors de déplacement
	2.5.5	Bâtir une stratégie Zone à Faible Emission - mobilité (ZFE-m) / Territoire de vigilance
2.6	Rationaliser le transport de marchandises	

	2.6.1	Actions en faveur d'une logistique durable
	2.6.2	Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique
2.7	Poursuivre une mise en œuvre collective et efficiente du Plan de Mobilité	
	2.7.1	Mise en place d'une gouvernance de suivi du Plan de Mobilité
	2.7.2	Développement du Conseil en mobilité
	2.7.3	Elargissement du rôle de l'observatoire des mobilités
	2.7.4	Création d'un observatoire de suivi du Plan de Mobilité
Axe 3 : Une production d'énergie renouvelable locale diversifiée et respectueuse de l'environnement		
3.1	Planifier et animer le développement des énergies renouvelables sur le territoire	
	3.1.1	Réaliser un schéma intercommunal de développement des énergies renouvelables
	3.1.2	Accompagner la révision des Plans Locaux d'Urbanisme pour faciliter les énergies renouvelables
3.2	Faciliter le développement de projets solaires	
	3.2.1	Développer des installations de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti et les espaces anthropisés communaux et intercommunaux
	3.2.2	Refondre et animer le cadastre solaire et faire la promotion de la filière solaire
	3.2.3	Lancer des démonstrateurs autour de l'autoconsommation collective en entreprises
3.3	Développer la production de biogaz renouvelable sur le territoire	
	3.3.1	Augmenter la capacité de traitement de l'usine de méthanisation de Nîmes
	3.3.2	Etudier le potentiel de méthanisation des biodéchets en appui du SITOM Sud Gard
3.4	Développer la production de chaleur renouvelable sur le territoire	
	3.4.1	Promouvoir le remplacement de chaudières bois et fioul
	3.4.2	Accompagner la création et l'extension de réseaux de chaleur et de froid auprès des communes

Axe 4 : Une économie locale performante bas carbone

4.1 Encourager la rénovation énergétique du bâtiment tertiaire

4.1.1 Renforcer et dynamiser le Conseil Energie aux entreprises proposé par la CCI du Gard sur le territoire

4.2 Mettre en réseau et faire dialoguer et coopérer les entreprises autour de la transition écologique

4.2.1 Renforcer l'intégration des enjeux de stratégie bas carbone dans les thématiques de Rendez-vous Eco

4.2.2 Créer un espace Stratégie Bas Carbone dans le nouveau guichet unique dédié aux entreprises

4.3 Favoriser l'émergence de projets économiques innovants

4.3.1 Accueillir prioritairement les entreprises oeuvrant dans les domaines du développement durable dans la Pépinière de Valdegour

4.3.2 Eco conditionner les soutiens à l'investissement immobilier des entreprises et évaluation des dispositifs

4.3.3 Accompagner l'intégration des enjeux d'économie circulaire dans les projets innovants

4.3.4 Réorienter les AMI entreprises autour des questions de l'énergie, de l'innovation environnementale et de l'économie circulaire

4.4 Développer le tourisme durable

4.4.1 Elaborer et mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises adhérentes à l'Office de Tourisme Communautaire et sensibiliser les entreprises non adhérentes via le site internet Nîmes Tourisme

4.4.2 Promouvoir le tourisme durable : acteurs et activités

4.4.3 Qualifier l'offre touristique avec proposition de nouveaux produits touristiques autour des Activités de Pleine Nature sur les sentiers de randonnée et les boucles cyclo découvertes

Axe 5 : Un territoire objectif zéro déchet

5.1 Planifier et animer la prévention et la réduction des déchets

5.1.1 Réviser le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés

5.1.2 Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement au changement

5.2	Optimiser la collecte et réduire la production des déchets	
5.2.1	Lancer une étude globale de réduction des déchets : fiscalité, réemploi, optimisation collecte, expérimentation biodéchets...	
5.2.2	Généraliser le tri à la source des biodéchets	
5.2.3	Accélérer le développement de la réparation et du réemploi	
5.2.4	Améliorer la collecte et la qualité du tri des déchets	
Axe 6 : Un aménagement du territoire ré-équilibré		
6.1	Animer et mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable cohérente avec le ZAN	
6.1.1	Elaborer et partager une stratégie d'aménagement durable dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette	
6.1.2	Accompagner la révision des documents locaux d'urbanisme en cohérence avec les nouvelles orientations politiques et réglementaires en matière de transition écologique	
6.2	Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets d'aménagement opérationnel	
6.2.1	Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets de requalification de zones	
6.2.2	Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets de création et d'extension de zones	
6.3	Améliorer la qualité environnementale des zones existantes	
6.3.1	Poursuivre les opérations de réaménagement de l'espace public de zones d'activités	
6.3.2	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de densification de zones d'activités	
6.3.3	Poursuivre l'action transversale "les ZAE se mettent au vert"	
6.4	Limiter l'impact des opérations de construction et d'aménagement sur la biodiversité et les écosystèmes en général	
6.4.1	Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets (agglomération et communes) via du conseil continu	
6.4.2	Poursuivre la mise en œuvre du "guichet unique biodiversité"	
Axe 7 : Des solutions fondées sur la nature pour des villes résilientes		

7.1 Accompagner les communes dans l'intégration de la nature en ville	
7.1.1	Cartographier les îlots de chaleur urbains et accompagner au développement des îlots de fraîcheur urbain
7.1.2	Accompagner les communes dans leurs projets de désimperméabilisation et de revégétalisation
7.1.3	Poursuivre la création de micro-forêts et évaluer leurs impacts
7.1.4	Créer un jardin partagé au Bois des noyers
7.2 Améliorer le fonctionnement écologique du territoire	
7.2.1	Elaborer une Trame Verte Bleue et Noire dynamique
7.2.2	Aménager des réservoirs et des corridors de biodiversité
7.2.3	Aménager des sites agro-écologiques et de compensation
Axe 8 : Une agriculture préservée et résiliente	
8.1 Mettre en œuvre le Projet Alimentaire du Territoire	
8.1.1	Axe 1 du PAT : Renforcer le tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable
8.1.2	Axe 2 du PAT : Augmenter la part des produits locaux dans la transformation et la distribution alimentaire locale
8.1.3	Axe 3 du PAT : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité
8.2 Protéger et valoriser les espaces agricoles pour atténuer les effets du changement climatique	
8.2.1	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole territoriale « Bas carbone » et adaptée aux modifications climatiques
Axe 9 : Une utilisation en eau économe et partagée	
9.1 Améliorer la connaissance de l'état quantitatif de la ressource d'ici les 10/20 prochaines années	
9.1.1	Faire un état des connaissances et des études existantes évaluant l'impact du changement climatique sur les différentes ressources en eau potable du territoire de Nîmes Métropole
9.2 Améliorer la sobriété en eau auprès des particuliers et des collectivités	

9.2.1	Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable du territoire de Nîmes Métropole
9.2.2	Elaborer et mettre en œuvre un schéma des Eaux Non Conventionnelles
9.2.3	Réfléchir à une évolution de la tarification de l'eau
9.3	Préserver la qualité de la ressource en eau sur le long terme
9.3.1	Poursuivre l'animation et la mise en œuvre de la démarche de reconquête de la qualité de la ressource dans les aires d'alimentation des captages
9.3.2	Soutenir les pratiques agro écologiques autour des zones de captage prioritaire d'eau potable via une stratégie foncière
9.4	Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation
9.4.1	Mettre en œuvre et animer le PAPI 3 2022-2028 Vistre
9.4.2	Suivre la mise en œuvre du PAPI 3 Gardons porté par l'EPTB Gardons et le Plan Rhône porté par le SYMADREM
Axe 10 : Une intercommunalité et des communes efficaces et engagées	
10.1	Définir et mettre en œuvre une stratégie de sobriété (de ressources)
10.1.1	Engager une réflexion de réorganisation interne transversale autour de la stratégie patrimoniale intercommunale
10.1.2	Elaborer et mettre en œuvre la nouvelle stratégie de sobriété de Nîmes Métropole et de ses communes
10.1.3	Poursuivre et renforcer les actions de maîtrise des fluides du CEP auprès des communes
10.1.4	Mettre en œuvre une stratégie d'économie circulaire au sein de opérations de travaux de la collectivité
10.2	Verdir la flotte de véhicules intercommunales et encourager à l'éco mobilité
10.2.1	Engager la conversion énergétique de la flotte de véhicules et optimiser les consommations de carburant
10.2.2	Relancer le Plan de Mobilité Employeurs de l'agglomération
10.3	Développer une administration résiliente
10.3.1	Elaborer un projet d'administration moteur de la transition
10.3.2	Elaborer le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

10.3.3	Informier, sensibiliser et former les élus et les agents aux enjeux de la transition
10.3.4	Définir et mettre en œuvre une stratégie de sobriété numérique
10.3.5	S'engager dans une démarche de budget vert
10.3.6	Conditionner les différents règlements d'aides et de subventions aux enjeux de transition et de sobriété
10.4 Animer la mise en œuvre du PCAET	
10.4.1	Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement tous publics
10.4.2	Pérenniser et animer un réseau de partenaires du PCAET
10.4.3	Renforcer les actions de sensibilisation et poursuivre le développement d'outils de concertation et d'implication citoyenne
10.5 Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET	
10.5.1	Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET au travers du label Territoire Engagé
10.5.2	Mettre à jour le Bilan carbone interne et le plan de transition

1

DES BATIMENTS RESIDENTIELS SOBRES ET RESILIENTS

Objectifs 2030 :

- Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel
- Réduire de 11 % les consommations énergétiques du secteur résidentiel
- Rénover de manière globale et performante 1 300 logements par an soit 1 % du parc
- Encourager une approche environnementale globale dans les opérations de rénovation et de construction pour un bâti plus résilient

Fiche projet 1.1



Définir et porter une vision Post Carbone et Résiliente de la planification de l'Habitat

REFERENT DE L'ACTION

Virginie PARISON

NOM DE LA DIRECTION

Service Habitat

PARTENAIRES

A'U : Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne

Contexte du projet

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document de planification qui a pour objet de définir les besoins du territoire de l'agglomération en matière de logement afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population. Document stratégique et prospectif, il initie, accompagne et répartit de manière équilibrée la production neuve et la rénovation des logements publics et privés, notamment énergétique, à l'échelle de l'agglomération. Le PLH de Nîmes Métropole a été adopté en 2019 pour une durée de 6 ans et devra faire l'objet d'une révision permettant l'adoption d'un nouveau programme à horizon 2025. Cette révision sera notamment l'occasion de renforcer le volet transition énergétique de la Politique de l'Habitat en articulation et en cohérence avec les objectifs validés du PCAET (diagnostic, orientation et programme d'actions). Une mission d'évaluation du PLH 2019 est actuellement en cours par l'agence d'urbanisme.

Dans le même temps, la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 instaure la création d'un Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF) par l'EPCI pour venir alimenter le PLH. Le futur OHF devra intégrer des éléments incitant à la sobriété foncière (recensement des locaux vacants, des friches constructibles...) et à l'intégration des enjeux liés à l'artificialisation des sols (surfaces éco-aménageables en zones secteurs urbanisés...). La création de cet observatoire à l'échelle de Nîmes Métropole peut être l'occasion de doter l'agglomération d'un outil de pilotage de la planification énergétique de l'habitat via le suivi d'indicateurs énergétiques et climatiques propres au secteur (DPE – performance énergétique et étiquette climat). Ce nouvel outil pourrait venir renforcer le dispositif existant de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) animé par l'agence d'urbanisme. A ce titre, l'Observatoire National de l'Habitat (ONB) fournit d'ores et déjà un certain nombre de données en la matière qu'il serait nécessaire de compiler voire d'affiner.

Objectifs visés par l'action

- Affirmer le volet transition écologique du PLH en intégrant des objectifs d'adaptation et de sobriété énergétique déclinés dans le cadre du PCAET : qualité environnementale des nouvelles constructions (label E+C-, matériaux biosourcés, réemploi), prise en compte renforcée du confort d'été et des solutions de rafraîchissement passif dans la rénovation ainsi que dans la construction des bâtiments et des opérations de renouvellement urbain (référence à l'approche bioclimatique, au label Bâtiment durable méditerranéen...), démarche intégrée, etc.
- Améliorer la connaissance des zones prioritaires d'intervention à la rénovation énergétique de l'habitat et mesurer les effets des dispositifs actuels sur la qualité environnementale de l'habitat à l'échelle de l'agglomération, notamment par un meilleur suivi des opérations de rénovation réalisées hors dispositifs d'aides

Contribution qualité de l'air

Pas d'effet direct

Actions déployées

Engager la révision du Programme Local de l'Habitat et sa mise en cohérence avec le PCAET (action planifiée)

Action en cours : Réalisation d'une mission d'évaluation du PLH 2019-2024 par l'agence de l'urbanisme de la région nîmoise et alésienne

Prochaines étapes : Révision du PLH engagée en interne par le Service de l'Habitat, accompagnée par l'agence de l'urbanisme de la région nîmoise et alésienne

Créer un observatoire opérationnel de l'Habitat au service de la transition énergétique (action nouvelle)

Prochaines étapes :

- Définition des objectifs et des attendus du futur OHF notamment en matière de transition énergétique : réalisation de benchmark, état de l'art des données existantes disponibles, identification des données à collecter, définition du périmètre d'intervention en discussion avec le Pôle Climat Energie et l'Agence d'urbanisme
- Lancement d'une mission d'accompagnement auprès de l'Agence d'urbanisme pour la construction et l'animation de l'OHF doté d'un volet transition énergétique

Elaborer une stratégie foncière de la politique de l'Habitat (action nouvelle)

L'objectif de cette action sera de réduire la consommation foncière et d'assurer le développement de l'habitat en deuxième couronne. Il s'agit d'articuler la production de logements avec l'offre en transports en commun, en services, commerces et équipements publics dans un objectif de développement durable en se dotant d'un outil stratégique d'aide à la décision en matière d'urbanisme opérationnel et de production de logements.

Prochaines étapes :

- Aller à la rencontre des élus communaux afin de leur présenter l'outil et la méthodologie d'élaboration
- Enclencher un travail avec les communes sur leur PLU ou cartes communales afin d'inciter à construire dans ces zones "privilégiées"

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT			Aides/Recettes € HT		
		Investissement	Fonctionnement				
Evaluation et révision du PLH	ND						
Observatoire Habitat et du Foncier	ND					FV volet ingénierie (taux max 80%)	
Stratégie foncière	ND					FV volet ingénierie (taux max 80%)	
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Evaluation et révision du PLH	Calendrier	✓	✓	✓			
	Budget € HT		ND	ND			
Observatoire de l'Habitat et du Foncier	Calendrier		✓	✓	✓		
	Budget € HT		ND	ND	ND		
Stratégie foncière habitat	Calendrier	✓	✓				
	Budget € HT		ND				

Indicateurs de résultats

% d'étiquette DPE en étiquette A et B sur le territoire

Prise en compte de l'EES

La révision du PLH, de par son caractère immatériel, n'aura pas d'incidence directe sur l'environnement. Toutefois, les orientations et actions qui en découleront pourront impacter plusieurs dimensions environnementales au premier rang desquelles les émissions de GES, la consommation énergétique, les ressources.

Une évaluation environnementale du futur PLH, lors de sa réalisation, pourrait être un axe à développer pour s'assurer de la cohérence des orientations et actions avec les objectifs du PCAET.

REFERENTS DE L'ACTION

Géraldine BREUIL (parc privé)
 Virginie PARISON (parc public)
 Jean AUDIBERT (NPNRU)
 Xavier BOURGEOIS (guichet unique de l'habitat)

NOMS DE LA DIRECTION

Service Habitat
 Direction Renouvellement Urbain et Politique
 Ville

PARTENAIRES

ANAH
 Urbanis
 EPF

Contexte du projet

Le secteur résidentiel est le 2^e secteur consommateur d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre du territoire de Nîmes Métropole. Le parc résidentiel de l'agglomération est composé de 130 000 logements dont 89 % de résidences principales qui sont pour 50 % des maisons individuelles. 80 % des logements de l'agglomération ont une étiquette énergétique égale ou inférieure à l'étiquette D. Environ 13 000 logements se chauffent encore au fioul domestique.

Depuis 2016, Nîmes Métropole est délégataire de l'Etat pour la compétence en matière d'aides à la pierre. Dans ce cadre, l'agglomération a en gestion et anime sur son territoire plusieurs dispositifs financiers d'aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

- Le Plan de Sauvegarde des copropriétés de la « Galerie Richard Wagner » inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2017-2024) portant sur l'ensemble du quartier Pissevin-Valdegour, avec un objectif de rénovation thermique de 406 logements (4 copropriétés) ;
- L'OPAH-RU Richelieu (2018-2022) avec un objectif de rénovation thermique de 166 logements ;
- L'OPAH-RU du centre ancien de Saint-Gilles (2018-2022) avec un objectif de rénovation thermique de 10 logements ;
- L'OPAH-Copro Dégradées « Les Grillons » portant sur le quartier du Mas de Mingue et inscrit dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2020-2025) avec un objectif de rénovation thermique de 82 logements ;
- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » (2023-2025) avec un objectif de rénovation thermique de 140 logements par an, dont 120 logements de propriétaires occupants et 20 logements de propriétaires bailleurs ;
- Les aides en fonds propres versées par Nîmes Métropole à destination des propriétaires occupants et bailleurs.

L'ensemble de ces opérations a permis l'accompagnement de la rénovation énergétique de 1 249 logements sur la période 2016-2021, dépassant les objectifs fixés lors de la seconde période de délégation de compétence. Un gain énergétique moyen de 42 % a été estimé. Les crédits en fonds propres attribués par Nîmes Métropole restent stables avec une moyenne de 500 000€ par an. Sur l'année 2022, 120 logements ont été accompagnés pour des actions d'économie d'énergie, représentant un montant de travaux de 3 364 650 € soit un montant de travaux moyen de 28 038 € par logement. Le gain énergétique moyen par logement à l'issue des travaux est de 54,30 %.

En 2022, plusieurs autres dispositifs viennent s'ajouter à la dynamique actuelle :

- Le déploiement d'une ORCOD-IN (2023-2037) sur le quartier prioritaire d'intérêt national Pissevin à Nîmes avec un objectif de rénovation thermique de 12 copropriétés dégradées soit 1 600 logements ;
- Le lancement à venir d'une OPAH-RU multisites sur les cœurs de bourg (2023-2028) dont l'étude pré opérationnelle en cours ;
- Le lancement d'une OPAH-RU sur le centre-ville de Saint-Gilles dont l'étude pré opérationnelle en cours.

	<p>Concernant les logements sociaux, l'agglomération de Nîmes a fait le choix de ne pas aider à la rénovation énergétique du parc au-delà des opérations de renouvellement urbain, mais de privilégier la construction neuve au vu du déficit de logements sociaux sur son territoire. La rénovation du parc des bailleurs sociaux étant de leur responsabilité. Dans ce cadre, Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle 2021-2024 du Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) portant sur 3 quartiers prioritaires nîmois : Pissevin-Valdegour, Chemin-Bas d'Avignon-Clos d'Orville et le Mas de Mingue. Il vise les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolir 1 123 logements locatifs sociaux et en copropriétés dégradées qui seront reconstitués à 90 % en dehors des quartiers ciblés (sur Nîmes et sur des communes de Nîmes Métropole) ; - Réhabiliter 831 logements sociaux (remise en état) ; - Résidentialiser 713 logements sociaux (requalification des pieds d'immeubles : espaces verts, parkings...). <p>Par ailleurs, les quartiers Pissevin et Valdegour ont été retenus par l'ANRU parmi les 25 Quartiers Résilients. Cette inscription à ce dispositif permet à la collectivité et à l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage de bénéficier de financements spécifiques pour des études et des compléments sur les opérations d'investissements engagées en matière de végétalisation, de création de voies cyclables, d'ingénierie sur du réemploi de matériaux.</p> <p>Enfin, au travers de ses règlements d'intervention d'aide à la production (PLUS-PLAI), l'agglomération dispose d'un levier pour améliorer la qualité des logements.</p>
<p>Objectifs visés par l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Contribuer à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du parc de logements : atteindre l'objectif de 1 300 logements rénovés par an (sans et avec dispositifs) → Améliorer la qualité environnementale du bâti de l'agglomération en renforçant l'exigence de la qualité des projets (bonus liés à l'usage de matériaux bio sourcés, des énergies renouvelables, de la prise en compte du confort d'été, du réemploi, à la sortie du fioul...) → Poursuivre les dispositifs d'accompagnement à la rénovation et financer davantage de logements grâce à une meilleure visibilité et compréhension de l'offre via la création d'un guichet unique de l'habitat → Anticiper la réglementation d'interdiction de location des passoirs thermiques en expérimentant le « permis de louer » sur des communes les plus touchées
<p>Contribution qualité de l'air</p>	<p>Réduction des émissions de polluants liés au résidentiel : En facilitant la rénovation énergétique et le remplacement des modes de chauffage (suppression des chaudières fioul par exemple), cette action contribuera d'une part à réduire les émissions de polluants atmosphériques liés à la production d'énergie et d'autre part à réduire les émissions de polluants liés aux appareils de chauffage (émissions de particules fines).</p> <p>Qualité de l'air intérieur : En informant et sensibilisant la population et les acteurs socioéconomiques aux enjeux de la qualité de l'air intérieur lors de la rénovation énergétique, cette action contribuera à une meilleure prévention. Une bonne aération du logement doit être facilitée et des matériaux respectueux d'une bonne qualité de l'air intérieur utilisés seront à privilégier lors de la rénovation.</p>
<p>Actions déployées</p>	<p>Préfigurer un guichet unique de l'Habitat (action en réflexion)</p> <p>Le guichet unique serait le dispositif de l'agglomération pour toutes les questions relatives à l'habitat, l'énergie, le patrimoine et l'accès au logement. Accessible à tous sans rendez-vous, il offre un service public local, dont la mission est d'accueillir, informer et accompagner tous les habitants de l'agglomération qu'ils soient propriétaires, locataires ou encore investisseurs, souhaitant mener à bien un projet d'amélioration de l'habitat ou d'accession sur le territoire de l'agglomération.</p> <p>Le guichet unique organiserait également des permanences tenues par ses différents partenaires : ADIL, Architecte des Bâtiments de France, opérateurs des dispositifs de lutte contre l'habitat ancien dégradé, FDI SACICAP, etc.</p>

Renforcer la rénovation énergétique et l'adaptation des logements dans tous les dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique (PIG et OPAH-RU) – (action engagée à renforcer)

Actions en cours : dispositifs actuels destinés aux publics modestes (PIG, OPAH, Plan de Sauvegarde)

Prochaines étapes :

- Renforcer, prolonger et élargir les dispositifs actuels destinés aux publics modestes (ORCOD-IN et OPAH-RU cœurs de bourg) en intégrant un niveau de performance énergétique de 40 %
- Travailler sur un nouveau règlement de versement des aides sur les futures OPAH-RU en renforçant l'exigence de la qualité des projets (par exemple : bonus liés à l'usage de matériaux bio sourcés, des énergies renouvelables, de la prise en compte du confort d'été, du réemploi, à la sortie du fioul...)
- Concernant l'aide aux travaux des logements : augmenter le financement de travaux sur fonds propres de Nîmes Métropole (+500 000 euros passant à 1 000 000 euros) afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes constatées et prévoir les ressources humaines supplémentaires (+1ETP).

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Poursuivre la mise en œuvre des programmes de requalification urbaine des quartiers NPNRU (action engagée)

Actions en cours : Mise en œuvre des programmes NPNRU et déploiement du programme Quartier résilient

Dans le cadre du dossier NPNRU, les quartiers de Pissevin et Valdegour ont été retenus par l'ANRU parmi les **25 Quartiers Résilients**. Cette inscription à ce dispositif permet à la collectivité et à l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage de bénéficier de financements spécifiques pour des études et des compléments sur les opérations d'investissements engagées.

Intervention sur les investissements :

- Renforcement de végétalisation sur les espaces publics et de voies cyclables
- Développement d'une maison "éco-quartier" (ancienne ferme pédagogique) et extension de ses actions
- Implantation d'activité de l'économie sociale et solidaire dans le linéaire de l'espéro au pied des tours wagner (par exemple recyclerie)

Intervention sur l'ingénierie :

- Création de 2 plateformes de réemploi :
 1. Co-financement d'une étude sur le réemploi de matériaux de démolition/déconstruction sur un site acquis par l'EPF sur la zone de St Cézaire
 2. Idem sur la zone des Lauziers, gérés par la ville de Nîmes et qui recevrait les déchets des travaux des quartiers Pissevin et Valdegour (à confirmer)
- Mission Flash et co-financement d'études (65%) pour l'exploitation des toits-terrasses des immeubles HLM et Copropriétés du quartier en photovoltaïque et autoconsommation.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2023".

Accompagner l'amélioration de la qualité environnementale des logements sociaux (action engagée)

Prochaines étapes : Accompagner la rénovation de l'habitat social par le versement d'une aide à la rénovation (fonds propres Nîmes Métropole)

Malmené par une forte augmentation des coûts de sortie des projets (accès au foncier, coût de construction...) et par la baisse des aides à la pierre, l'équilibre économique des projets de rénovation (voire de construction) est aujourd'hui fragilisé par la flambée des coûts des travaux. L'enjeu de rénovation énergétique du parc social reste également marqué par la mise en place de la loi du 22 août 2021 dite loi « Climat et Résilience » qui va avoir pour effet de considérer comme non-décents, et ne pouvant donc plus être loués, les logements de classes énergétiques F en 2028 et G en 2025.

L'objectif serait donc de verser une aide complémentaire aux bailleurs souhaitant s'engager sur des opérations de rénovation exemplaire, de type BBC rénovation, pour le recours à des matériaux bio sourcés ou encore pour le développement d'énergies renouvelables.
Un objectif de 40 logements par an pourrait être défini, sur la durée du PCAET avec une aide de 3 000 euros par logement.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Préfigurer un guichet unique de l'habitat	310 k€ / an	10 k€ (achat d'équipements et de matériels)	200 k€ (4ETP) +100k€ (local+sub asso pour animation) = 300 k€	Région SARE : 125 k€
Financer les travaux de rénovation énergétique du parc privé	1 000 k€ / an		Validé : 500 k€ Budget complémentaire : 500 k€	
Poursuivre les projets de requalification urbaine des quartiers NPNRU	ND			
Améliorer la qualité du parc social	120 k€ / an (40 logements aidés à hauteur de 3 000 euros par logements)		Budget complémentaire : 120 k€	Feder priorité 2 "rénov énergétique des logements sociaux" (porteurs : bailleurs, assiette mini 150 000 euros, taux max 50%, objectifs de perf énergétique ambitieux) Feder priorité 2 « massification » (porteurs : bailleurs, assiette mini 1 millions euros, taux max 50%, objectifs de perf énergétiques et minimum de 100 logements sociaux rénovés)

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Préfigurer un guichet unique de l'habitat	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		310 K€	310 K€	310K€	310K€	310K€
	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓

Financer les travaux de rénovation énergétique du parc privé	Budget € HT		1 000 k€	1 000 k€	1 000 k€	1 000k€	1 000k€
Poursuivre les projets de requalification urbaine des quartiers NPNRU	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		ND	ND	ND		
Améliorer la qualité du parc social	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		120 k€				

Indicateurs de résultats

Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'ANAH sur le territoire (indicateur n°56 de label TETE CAE)
 Nombre de logements rénovés énergétiquement (ANAH + Rénov Occitanie) (indicateur n°8 du label TETE CAE)
 % moyen de gain énergétique sur les projets rénovés (ANAH + Rénov Occitanie)

Prise en compte de l'EES

En synthèse, les incidences environnementales des actions de réduction des consommations dans l'habitat présent, à moyen et long terme, un solde positif. Cela s'explique par le fait que les projets de rénovation énergétique contribuent directement et dans la durée à la baisse des consommations énergétiques brutes du secteur et par conséquent, des émissions de GES et des polluants atmosphériques associés.

En revanche, la réalisation effective des projets de rénovation, qui auront tendance à se massifier, risque de générer une augmentation des besoins en matériaux mais aussi de production de déchets de BTP pour lesquels le PCAET n'apporte pas de réponse précise sur leur collecte et leur traitement

Plusieurs préconisations peuvent être ainsi apportées :

- ✓ Encourager le recours aux matériaux biosourcés ou géosourcés dans les opérations de rénovation qui participent à la séquestration carbone et présentent un meilleur bilan carbone
- ✓ Élaboration de plan de gestion des filières éco matériaux
- ✓ Développement d'une démarche d'économie circulaire via approche 3R « réduction, réutilisation et recyclage » visant le 0 déchets sur les opérations de travaux
- ✓ Implication de la maîtrise d'ouvrage dans l'organisation des filières de collecte et de recyclage des déchets du BTP
- ✓ Mise à disposition des maîtres d'ouvrage d'un cahier de recommandations prenant en compte les caractéristiques architecturales locales
- ✓ Intégration davantage importante des enjeux de confort thermique estival dans les opérations de rénovation lourde

Fiche projet 1.3

Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier



REFERENT DE L'ACTION

Jean AUDIBERT
Géraldine BREUIL

NOM DE LA DIRECTION

Direction Renouvellement Urbain et Politique
Ville
Service Habitat

PARTENAIRES

CAPEB
CMA
Réseau de syndics...

Contexte du projet

La massification de la rénovation énergétique ne réussira qu'avec l'implication et la participation de l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier (agents immobiliers, notaires, syndics de copropriété...). Les évolutions du cadre législatif et réglementaire en vigueur (adoption de la loi Climat et résilience, réforme du DPE, mise en place de la RE2020) tend à donner de plus en plus d'importance aux questions énergétiques lors de la vente ou de la location d'un bien. Les acteurs de la transaction immobilière se voient donc contraints d'intégrer la question de l'énergie dans leurs activités au quotidien.

Dans ce cadre, afin de stimuler la promotion et l'investissement immobiliers, l'agglomération développe d'ores et déjà quelques relations avec les professionnels de la promotion et du bâtiment (syndics de copropriété, bailleurs...). Elle souhaite renforcer ses premières actions et les intégrer dans une démarche globale et structurante via l'animation d'un véritable réseau de professionnels du bâtiment, et ce en appui de la CAPEB ou de la chambre des métiers et de l'artisanat du Gard. A travers ce réseau, l'agglomération souhaite à la fois valoriser les atouts du territoire, partager les ambitions de l'agglomération en matière d'habitat durable et porter à connaissance des différents outils existants sur le territoire.

Objectifs visés par l'action

- Créer, mettre en valeur et conforter les filières économiques locales au service de la production des nouveaux logements et des process de l'amélioration des bâtis anciens (soutien à l'innovation, montée en compétences sur de nouvelles techniques)
- Créer et organiser des passerelles avec les entrepreneurs locaux
- Faire monter en compétence les entreprises locales du bâtiment afin de garantir une offre locale cohérente
- Engager et animer un dialogue régulier avec les acteurs de la transaction immobilière afin de poursuivre la promotion des dispositifs de rénovation

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Mobiliser les professionnels du bâtiment et promouvoir les dispositifs de type RGE (action engagée à renforcer)

Prochaines étapes :

- Co animer un réseau de professionnels du bâtiment (appui CMA/CAPEB) : organiser une journée annuelle de l'habitat pour communiquer sur les actions de Nîmes Métropole en faveur de l'habitat durable, des dispositifs existants, les règlements d'aides ANAH
- Faire échanger et dialoguer les acteurs du bâtiment autour des pratiques et savoirs faire locaux et encourager le partage d'expérience sur la qualité environnementale des opérations
- Faciliter et promouvoir la formation autour des nouvelles méthodes constructives et de rénovation (matériaux bio sourcés, rafraîchissement naturel, réemploi, végétalisation...) en appui de la CAPEB et de la CMA afin de pouvoir répondre au nouveau règlement d'aides ANAH
- Initier et structurer des groupements d'entreprises permettant de proposer une offre de rénovation globale par des actions de sensibilisations et en s'appuyant sur un dispositif de type FACILARENO

- Promouvoir les opérations exemplaires du territoire (site internet, salon, magazine de l'agglomération...)

Mobiliser les professionnels de l'immobilier sur les dispositifs existants (action engagée à renforcer)

Actions en cours : Présentation des dispositifs dans le cadre de rencontre de réseau de syndic de copropriété

Prochaines étapes :

- Organiser des rencontres régulières avec les acteurs de la transaction immobilière pour qu'ils comprennent bien les enjeux soulevés par la rénovation énergétique (par exemple, le nouveau DPE et ce qu'il implique) et qu'ils puissent ensuite les transmettre à leurs clients et répondre à toutes les questions
- Formaliser un « parcours » d'accompagnement des futurs acheteurs et bailleurs afin de les **renvoyer vers des conseillers dédiés** (les conseillers FAIRE aujourd'hui, qui seront demain les Accompagnateurs Rénov' du plan France Rénov' et le guichet unique de l'habitat) pour les pousser à engager des travaux chez eux. Le but, au moment de la transaction, c'est non seulement d'expliquer aux particuliers les bénéfices de la rénovation énergétique, mais aussi de créer du désir chez eux pour qu'ils sautent le pas

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Mobiliser les professionnels de la construction	60k€ / an		0 (si fait dans le cadre du guichet unique de l'habitat) ou 60 k€ (1ETP + dépenses d'animation)	
Mobiliser les professionnels de la transaction immobilière	En interne			

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mobiliser les professionnels de la construction	<i>Calendrier</i>		✓	✓	✓		
	<i>Budget € HT</i>		60 k€	60 k€	60 k€		
Mobiliser les professionnels de la transaction immobilière	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		0	0	0		

Indicateurs de résultats	
	Nombre de réunions et nombre de participants

Prise en compte de l'EES	
	Ces deux actions revêtent un caractère immatériel puisqu'elles portent avant tout sur des mesures de sensibilisation et de formation. Toutefois, de par les dynamiques de coopération qu'elles insuffleront sur le territoire, elles pourront accélérer les opérations de rénovation exemplaire sur le territoire et influencer positivement sur les enjeux air, énergie climat associés.

2

UNE MOBILITE DECARBONNEE ET ACCESSIBLE A TOUS

Objectifs 2030 :

- Réduction de parts modales voitures (voir Plan De Mobilité en cours de finalisation)
- Réduire de 37% des émissions de gaz à effet de serre
- Réduire de 16 % les émissions de polluants atmosphériques

L'axe 2 du PCAET renvoie directement au programme d'actions du Plan De Mobilité qui se structure autour de 7 fiches projets déclinées en 24 actions opérationnelles. Le détail de ces actions est présenté dans le PDM.

AXE A. Anticiper l'aménagement du territoire en cohérence avec l'organisation des déplacements		
1	Accompagnement des acteurs du territoire vers une meilleure cohérence entre urbanisme et mobilité	
2	Evolution des politiques de stationnement dans les communes	
AXE B. Impulser le changement en faveur des modes actifs		
3	Constitution d'un maillage cyclable en lien avec le Plan Vélo	Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032"
4	Développement de services et de mesures incitatives pour les vélos	Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032"
5	Amélioration du confort des modes actifs et de la lisibilité des itinéraires	
AXE C. Rendre les transports collectifs plus attractifs pour tous		
6	Vers un système de RER métropolitain avec un maillage des pôles d'échange multimodaux	Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032"
7	Affirmation d'un réseau de lignes fortes connectées aux parkings-relais	Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032"
8	Encourager la transition énergétique : évolution vers un parc roulant moins polluant	
Axe D. Améliorer l'accessibilité des déplacements		
9	Poursuite et développement des démarches de mise en accessibilité des réseaux de transport collectif	
10	Amélioration de l'accès aux services de mobilité des PMR habitant les territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux	
11	Développement de hubs de mobilité	
12	Faciliter l'accès à la mobilité pour tous	
13	Amélioration des conditions de voyage tous réseaux	

AXE E. Maîtriser les flux routiers pour libérer de l'espace au profit des mobilités durables		
14	Mise en œuvre d'une programmation cohérente des projets routiers	Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032"
15	Requalification des entrées de ville, des principaux boulevards et des centres bourgs en faveur des modes alternatifs à la voiture	Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032"
16	Développement du covoiturage, de l'autopartage et de l'autostop organisé	
17	Etude du développement des nouveaux usages des grandes infrastructures routières sur les grands corridors de déplacement	
18	Bâtir une stratégie Zone à Faible Emission - mobilité (ZFE-m) / Territoire de vigilance	
AXE F. Rationaliser le transport de marchandises		
19	Actions en faveur d'une logistique durable	
20	Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique	
AXE G. Poursuivre une mise en œuvre collective et efficace du Plan De Mobilité		
21	Mise en place d'une gouvernance de suivi du Plan De Mobilité	
22	Développement du conseil en mobilité	
23	Partager une culture commune au sein du club mobilité partenarial de l'Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne	
24	Création d'un observatoire de suivi du Plan De Mobilité	

3

UNE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE LOCALE DIVERSIFIEE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectifs 2030 :

- Porter à 18 % la part des énergies renouvelables produites localement dans la consommation finale du territoire
- Produire environ 390 GWh d'électricité renouvelable solaire par an
- Multiplier par trois la production de chaleur renouvelable à partir de réseau de chaleur bois ou géothermique

REFERENT DE L'ACTION

Rémi Guilloteau

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

PARTENAIRESAgence d'urbanisme (A'U)
AREC

Contexte du projet

En 2019, l'agglomération de Nîmes Métropole produit environ 295 GWh/an d'énergie à partir de sources renouvelables. Toutefois, le taux d'énergie renouvelable produite localement dans la consommation totale d'énergie du territoire reste très modeste à 6,7 %.

Avec la volonté de devenir Territoire à Energie Positive en 2050, l'agglomération affiche un objectif ambitieux qui nécessite de changer d'échelle et très rapidement. Ainsi, à 2030, l'objectif TEPOS engage un triplement de la production énergétique renouvelable sur le territoire par rapport à la situation de 2019. Elle engage notamment une multiplication par 4,5 de la production d'énergie solaire photovoltaïque. Pour ce faire, la mobilisation de l'ensemble des gisements du territoire (bâti résidentiel/économique/public, terrains urbanisés, friches...) sera nécessaire. L'objectif global de production d'énergie a été décliné par filière dans le cadre d'une étude de potentiel approfondie et compte-tenu des contraintes territoriales : les énergies solaires, la biomasse, les réseaux de chaleur (géothermique, bois...) et les pompes à chaleur présentent le plus de potentiel local.

Toutefois, ce développement ne doit pas se faire de manière anarchique et désordonné. Il doit répondre aux contraintes réglementaires imposées par le législateur tout en étant accepté localement.

Ainsi le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Gard prévoit un certain nombre de prescriptions générales qu'il est nécessaire de satisfaire, notamment en matière de développement d'énergie photovoltaïque et de développement de l'éolien. Il limite à 50 hectares maximum (et plus précisément à 25 hectares pour le territoire de Nîmes Métropole) les surfaces allouées aux fermes photovoltaïques en zone agricole et leur développement doit s'opérer dans le respect de certaines conditions environnementales.

Par ailleurs, la loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à faciliter le développement de projets d'énergie renouvelable sur les territoires en simplifiant notamment les procédures d'autorisation. Elle remet par ailleurs les élus et leurs territoires acteurs de ce développement, en les chargeant de définir eux-mêmes des zones dédiées à l'accélération des énergies renouvelables sur leur commune. Une coordination de l'élaboration de ces zones est donc nécessaire.

Ainsi, dans ce cadre, l'agglomération de Nîmes Métropole souhaite lancer une démarche de planification et d'accompagnement des acteurs pour un développement coordonné et concerté des énergies renouvelables sur le territoire. Elle souhaite également sensibiliser les communes dans l'intégration des énergies renouvelables dans leurs documents et projets d'urbanisme, et les accompagner dans leur nouveau rôle « d'accélérateur » afin de mieux encadrer le développement de projets.

Objectifs visés par l'action

- Objectif 2030 : atteindre 18 % d'énergies renouvelables dans la consommation du territoire
- Définir collectivement un cadre de développement des énergies renouvelables sur le territoire afin d'en limiter l'impact sur l'environnement (sols, biodiversité, paysage, santé...) et qu'ils soient portés par l'ensemble du territoire

Contribution qualité de l'air

En substituant peu à peu les énergies fossiles et fissiles par des énergies renouvelables, cette action contribuera à la réduction des émissions de polluants liés à ces types de chauffage (NO_x, SO₂, HAP, PM...)

Actions déployées

Réaliser un schéma territorial de développement des énergies renouvelables en cohérence avec les zones d'accélération (action planifiée)

L'accélération du développement des énergies renouvelables sur le territoire de Nîmes Métropole doit se faire de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et planifiée à l'échelle territoriale afin d'être la plus cohérente par rapport au potentiel exploitable localement et aux différents besoins territoriaux. Pour ce faire, l'agglomération souhaite se doter d'un schéma territorial de développement des énergies renouvelables qui devra :

- Affiner le potentiel de certaines filières pour mieux identifier les sites de développement stratégiques
- Définir, en cohérence avec loi d'accélération du 10 mars 2023 et en concertation avec les Maires, des "zones d'accélération" où pourront être déployées les énergies renouvelables de manière préférentielle : ces zones devront être définies avant novembre 2023 en tenant compte du porté à connaissance du Préfet
- Définir le cadre souhaité de développement des énergies renouvelables sur le territoire (critères environnementaux, paysagers, économiques...)
- Proposer des modèles de développement économique qui permettent de maximiser les retombées socio-économiques locales de manière équitable et qui assurent que ce projet soit porté par l'ensemble de ses habitants, élus et partenaires socioéconomiques et institutionnels. Une étude juridico économique pour la construction d'une structure de développement et d'investissement photovoltaïque sera menée en ce sens.

Actions en cours :

- Réalisation par l'AREC de l'étude juridico économique

Prochaines étapes :

- Animation de la mission avec l'ensemble des acteurs du territoire, en priorité desquelles les communes
- Elaboration du schéma territorial de développement des énergies renouvelables
- Animation et partage du schéma auprès des communes et des porteurs de projet

Accompagner la révision des Plans Locaux d'Urbanisme pour faciliter les énergies renouvelables (action nouvelle)

Les lois Climat et Résilience (2019) et d'accélération de la production des énergies renouvelables (2023) couplées aux nouvelles prescriptions du SCoT Sud Gard révisé en 2019, fixent un certain nombre de nouvelles réglementations visant à accélérer et faciliter le développement de projets d'énergie renouvelable sur les territoires. Ces réglementations impactent les manières de construire et d'aménager les territoires et doivent être intégrées lors de la révision des documents d'urbanisme. Le Service Aménagement et Planification durables de l'agglomération souhaite élaborer à court terme un porté à connaissance à destination des communes synthétisant les nouvelles obligations réglementaires environnementales qui leur sont imposées, au-delà du volet énergie renouvelable (voir action 6.1). Ce porté à connaissance pourra se voir enrichi au fur et à mesure suite aux éléments nouveaux apportés par le Schéma territorial de développement des énergies renouvelables qui sera co-construit courant 2024.

Prochaines étapes :

- Co-production avec l'Agence d'urbanisme d'un guide faisant état des nouvelles réglementations et des orientations communautaires à intégrer dans les PLU (porté à connaissance)
- Complément du porté à connaissance sur la base des prescriptions posées dans le schéma territorial de développement des énergies renouvelables
- Information des maires sur les nouvelles prescriptions à prendre en compte.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Schéma territorial de développement des EnR	30 k€		Budget complémentaire : 30 k€	- Région

Révision des PLU pour faciliter les ENR	En interne					<ul style="list-style-type: none"> - Fonds Vert ingénierie (animation, appui au pilotage de la stratégie, programme d'actions, appui à la conception de dispositifs participatifs pour finaliser et animer la stratégie, taux max 80%) - CD 30 (accompagnement dans l'élaboration des doc d'urba pour communes voulant s'engager dans une approche environnementale de l'urba) - Feder priorité 2 « animation et sensibilisation » (assiette mini 80 000 euros, dépenses de personnel, taux max 80 %) - ADEME Contrat d'objectif territorial : 350 000 € sous réserve d'atteinte des objectifs du contrat
---	------------	--	--	--	--	---

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Schéma territorial de développement des EnR	Calendrier		✓	✓	✓		
	Budget € HT		30 k€				
Révision des PLU pour faciliter les ENR	Calendrier			✓	✓		
	Budget € HT			0	0		

Indicateurs de résultats	Nombre de PLU révisé prenant en compte les prescriptions du Schéma territorial de développement des énergies renouvelables
--------------------------	--

Prise en compte
de l'EES

Ainsi, cette action est de type immatériel car elle ne porte sur l'installation effective d'unités de production d'énergies renouvelables mais repose davantage sur la définition d'une stratégie de développement et d'une gouvernance de projet. Toutefois, la réalisation de ce type de document a pour vocation à définir des zones prioritaires de développement des EnR qui devront avoir un impact limité sur la biodiversité, l'artificialisation des sols, le paysage...

REFERENT DE L'ACTION

Rémi Guilloteau

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

PARTENAIRESDirection Générale
Développement du territoire

Contexte du projet

En 2019, la production d'électricité renouvelable du territoire de Nîmes Métropole se situe à 122 GWh pour 85 MW de puissance installée.

La filière solaire photovoltaïque est la 3^{ème} source d'énergie renouvelable sur le territoire avec une production de 87,5 GWh en 2019. Cela représente environ 73,5 MWc de puissance installée pour 2 756 installations :

- La centrale photovoltaïque de Clarensac, d'une puissance installée de 4,4 MWc, mise en service en juin 2015 ;
- La centrale photovoltaïque de Saint-Gilles (ZAC MITRA) gérée par la Compagnie du Vent, d'une puissance installée de 11 MWc, mise en service en 2017 ;
- 14 autres installations de plus de 1 MWc sur les communes de Bezouze, de Bouillargues, de Caissargues, de Garons (2), de Manduel, de Marguerittes, de Nîmes (4), de Saint-Côme-et-Maruéjols et de Saint-Gilles.
- Outre ces 16 installations, on dénombre à fin 2019 près de 2 740 installations de faible (moins de 36kVa) et moyenne puissance.

Le nombre de grands projets solaires reste toutefois limité sur le territoire et ce, malgré le fort ensoleillement qu'il présente. Les contraintes environnementales dont le territoire est sujet, expliquent en partie cette faible dynamique.

En dehors de l'énergie solaire, le territoire produit de l'électricité renouvelable à partir de ses deux unités de traitement des déchets :

- 9,9 MW de puissance installée de cogénération via l'UIOM située à Nîmes et mise en œuvre de puis 2017 ;
- 1,4 MW de puissance installée de cogénération à partir de biométhane (valorisation du biométhane capté sur le Centre de stockage de déchets ultimes).

Le territoire de Nîmes Métropole dispose d'un gisement solaire très important. Selon le diagnostic du PCAET, le potentiel total photovoltaïque serait d'environ 1 060 GWh/an soit une puissance installée de 785 MWc. Les potentiels les plus importants se trouveraient sur toiture (480 MWc), puis sur des projets de centrales au sol (265 MWc sur friches uniquement) et enfin sur ombrières de parking (40 MWc).

Afin d'inciter les porteurs de projets à développer des projets, Nîmes Métropole a d'ores et déjà déployé deux dispositifs qu'elle souhaite renforcer :

- Le conseil en énergie partagé auprès des communes membres les appuyant dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets (environ 2 projets par an) ;
- La mise à disposition d'un cadastre solaire : outil d'information des habitants, des communes et des entreprises du potentiel solaire de leurs toitures.

Enfin, la collectivité souhaite également accélérer les projets collectifs en favorisant le développement de d'installations photovoltaïques en toiture et sur les espaces anthropisés du patrimoine qu'elle gère. L'objectif est de mettre en œuvre 7 500 kWc de photovoltaïque en autoconsommation ou en vente totale sur 4 ans à compter de 2024.

Objectifs visés par l'action

- Objectif PCAET 2030 : atteindre 391 GWh de production annuelle d'électricité issue de panneaux solaires photovoltaïques

Contribution
qualité de l'air

En substituant peu à peu les énergies fossiles et fissiles par des énergies renouvelables, cette action contribuera à la réduction des émissions de polluants liés à ces types de chauffage (NO_x, SO₂, PM...)

Actions
déployées

Développer des installations de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti et les espaces anthropisés communaux et intercommunaux (action engagée)

En début d'année 2023, les élus de Nîmes Métropole ont validé une stratégie de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie ambitieuse visant entre autres l'installation d'environ 40 000 m² de panneaux solaires supplémentaires sur le patrimoine bâti et les espaces anthropisés publics à horizon 2027. Cet objectif représenterait une puissance installée supplémentaire de 7,5 MWc (soit 20 GWh à 2030). Les projets photovoltaïques en auto-consommation seraient privilégiés sur les structures le permettant.

Une dizaine d'étude de faisabilité sont en cours avec un calendrier prévisionnel de démarrage des travaux au 1er trimestre 2024. Ces études concernent notamment :

- ✓ Hôtel communautaire : ombrière sur parking agent pour auto-consommation
- ✓ Stade Nautique Nemausa : ombrière sur bassin de rétention pour auto-consommation
- ✓ Ombrière parking Paloma (vente)
- ✓ Toiture Paloma pour auto-consommation
- ✓ Parking dépôt Bus Tango (vente)
- ✓ Toiture dépôt bus Tango pour auto-consommation
- ✓ Ombrières sur parking covoiturage Nîmes Ouest
- ✓ Salle des fêtes de Caissargues
- ✓ Ecole de Moulézan
- ✓ Groupe scolaire de Bernis
- ✓ Crèche & Maternelle de Clarensac

Prochaines étapes - bâtis communaux et intercommunaux :

- Construction d'un service AMO : recrutement de deux chargés de missions énergies et d'un apprenti
- Réalisation d'études de faisabilité sur les toitures et les équipements publics : recenser et faire émerger des projets, estimer l'intérêt économique et technique des projets, évaluer leur faisabilité
- Création d'un budget annexe spécifique : lancement d'une équipe projet transversale au sein de Nîmes Métropole (finance, juridique commande publique, Pôle Climat Energie) pour la création du budget
- Lancement de marché de maîtrise d'œuvre avec la direction de la construction pour la réalisation des projets validés
- Lancement de groupements de commande et réalisation de travaux : financement des travaux, suivi de chantier
- Suivi et entretien des équipements : mettre en service l'installation, assurer son suivi et sa maintenance

Prochaines étapes - espaces anthropisés :

- Etudes du potentiel des infrastructures et équipements (parkings, délaissés des ouvrages autoroutiers et ferroviaires, bassins de rétention, stations d'épuration, zone aéroport de Garons...)
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings relais et pôles d'échanges multimodaux.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Refondre, animer le cadastre solaire et faire la promotion de la filière solaire (action planifiée)

Nîmes Métropole dispose d'un cadastre solaire depuis quelques années qu'elle souhaite redynamiser afin d'être un véritable outil d'incitation au passage à l'acte.

Prochaines étapes :

- Refonte de site dédié : approche plus ludique, renvoi vers des entreprises qualifiées, informations spécifiques et adaptées en fonction du public pour aller plus loin (CCI, CAUE, CEP...)
- Réalisation d'une campagne de communication dédiée afin de mieux faire connaître l'outil.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Lancer des démonstrateurs autour de l'autoconsommation collective en entreprises (action nouvelle)

La loi d'accélération pour le développement des énergies renouvelables rend obligatoire l'installation d'ombrières solaires sur les parkings de plus de 1 500 m2. Par ailleurs, l'agglomération porte différents projets de requalification de zones dans lesquels la question énergétique est étudiée de manière approfondie.

Prochaines étapes :

- Affiner le potentiel de développement des énergies renouvelables sur les zones d'activités existantes (bâti et parking – en lien avec l'action du schéma)
- Etudier le montage économique et réglementaire pour la réalisation d'un appel à projets auprès des entreprises des zones d'activités économiques visant à encourager le développement de projets collectifs sous forme de grappe d'installations photovoltaïques en auto-consommation.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Projets PV sur bâtis et parkings publiques	10 750 k€ au total	10 000 k€ / an	250 k€ / an	Recette estimée : 1 000 k€ / an <i>FV rénov énergétique (ok pour photovoltaïque si couplé à un projet de rénov énergétique)</i> <i>Feder priorité 2</i> <i>« équipements et installation de production ENR » (assiette mini 150 k€, taux 20% max pour installation PV en auto-conso sans vente de surplus), DSIL(40 %)</i>
Refonte et animation du cadastre solaire	19 k€ + 4 ,5 k€ /an		19 k€ en 2023 4, 5 k€ /an	<i>FV ingénierie (taux max 80%)</i>

Grappe de projets solaires en auto-consommation		ND				Idem PV	
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Projets PV sur bâtis et parkings publiques	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		207 k€	2 700 k€	2 700 k€		
Refonte et animation du cadastre solaire	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT	19 k€	4,5 k€	4,5 k€	4,5 k€		
Grappe de projets solaires en auto-consommation	Calendrier		✓	✓			
	Budget € HT		ND	ND			

Indicateurs de résultats	Puissance installée par les communes par habitant (Wc/hab) - patrimoine des communes (indicateur n°26 du label TETE CAE)
	Puissance installée par Nîmes Métropole par habitant (Wc/hab) - patrimoine de Nîmes Métropole et des communes (indicateur n°17a du label TETE CAE)
	Production d'électricité renouvelable sur le territoire (MWh/an)

Prise en compte de l'EES	<p>En synthèse, les incidences environnementales des actions de développement de l'énergie solaire renouvelable présentent, à moyen et long terme, un solde positif pour le territoire. Cela s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le fait que les projets d'énergie solaire renouvelable contribuent directement et dans la durée à la baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques associés à la production d'électricité ; ✓ Le fait que ces projets soient en priorité développés sur des zones urbanisées limitant leur impact sur la biodiversité, les sols et les paysages. <p>En revanche, la réalisation effective des projets d'installations solaires, qui auront tendance à se massifier, risque de générer une augmentation des besoins en ressources minérales extraites à l'étranger.</p>
	<p>Quelques préconisations émergent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier l'achat de panneaux solaires fabriqués en UE et expérimenter les panneaux solaires recyclés ○ Préciser les zones d'exclusion d'installation de panneaux solaires en centre urbain (par exemple : zones sauvegardées) ○ Préciser le recours à des chaufferies biomasse labellisées flamme verte afin de limiter les niveaux de rejet de polluants

Fiche projet n°3.3



Développer la production de biogaz sur le territoire

REFERENT DE L'ACTION

Thierry Vautier

Cyril Moh

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'eau

Direction de la Collecte et du traitement des déchets

PARTENAIRES

SITOM Sud Gard

Contexte du projet

Afin d'atteindre la Neutralité carbone à horizon 2050, Nîmes Métropole souhaite soutenir le développement de la méthanisation sur son territoire. Deux potentiels ont été identifiés bien qu'ils méritent encore d'être approfondis : la valorisation des boues de station d'épuration et la valorisation énergétique des biodéchets issus des déchets ménagers.

En fonctionnement depuis fin 2022, l'unité de méthanisation des boues de la station d'épuration de Nîmes réduit le volume final des boues d'épuration en les recyclant pour produire du biométhane injecté dans le réseau de gaz, dans un cercle vertueux favorable à une baisse des coûts de l'énergie et à l'indépendance énergétique du territoire. La production annuelle devrait atteindre une quantité d'énergie annuelle de 8 700 000 kWh, soit la consommation annuelle des 24 bus à haut niveau de service (BHNS) de la ligne T2 Tango de Nîmes Métropole roulant au BioGNV. Nîmes Métropole prévoit une extension à court terme permettant le traitement des boues provenant d'une vingtaine d'autres stations de l'agglomération et qui permettra d'augmenter la production de biogaz.

Concernant la valorisation des déchets ménagers, Nîmes Métropole s'est pour le moment engagé dans une stratégie de généralisation du tri des biodéchets à la source avec le déploiement à grande échelle de composteurs individuels et de lombricomposteurs. Toutefois, adhérant au périmètre SITOM Sud Gard, il sera intéressant de mener une analyse des potentiels de valorisation des biodéchets.

Objectifs visés par l'action

- Produire 8,7 GWh annuel de biogaz à partir de 2024 et 11 GWh à 2030

Contribution qualité de l'air

L'intégration de biogaz dans le réseau de gaz contribue au verdissement du réseau national et à la réduction des émissions de carbone associées

Actions déployées

Augmenter la capacité de traitement de l'usine de méthanisation de Nîmes (action engagée)

L'unité de méthanisation de Nîmes est opérationnelle depuis octobre 2022. L'unité épuratoire du biogaz est d'une capacité de 165 Nm³/h permettant l'injection de 87 Nm³/h de biométhane dans le réseau GRDF. Par ailleurs, dans une démarche tout à fait vertueuse et exemplaire, en sortie de station, la chaleur des eaux usées est récupérée afin de chauffer le méthaniseur grâce à des pompes à chaleur. Des panneaux photovoltaïques placés en ombrières de parking alimentent des bornes de recharge de véhicules électriques. Ces travaux ont permis la réduction de 30 % de la totalité des boues produites.

Prochaines étapes :

Extension de la station de traitement des eaux usées de Nîmes ouest d'ici la fin 2023-2024 afin d'accepter les boues provenant d'une vingtaine d'autres stations de l'Agglo. Cela permettra une augmentation possible de la production de biogaz *a minima* de 137 Nm³/h et le traitement éventuel de nouvelles substances dangereuses.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Etudier le potentiel de méthanisation des biodéchets en appui du SITOM Sud Gard (action nouvelle)

Actions en cours :

- Lancement d'une étude ayant pour objet la caractérisation des ordures ménagères résiduelles afin d'identifier le gisement des biodéchets et les produits pour lesquels les collectivités adhérentes pourraient mettre en place des actions en faveur du tri et de la réduction des déchets.

Prochaines étapes :

- Evaluer le potentiel méthanisable des biodéchets du territoire SITOM Sud Gard

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Extension de la STEP Nîmes et valorisation biométhane	6 600 k€ Déjà engagé	6 600 k€		Estimation : 920 k€/an de vente de biogaz Aides agence de l'eau : 9,6 M€, prêt à taux 0 : 3 M€
Potentiel de méthanisation des biodéchets	30 k€		30 k€	SITOM : 30 k€ FV biodéchets (taux max 45% pour installation de méthanisation), DSIL, Feder priorité 2 « équipements et installation de production ENR » (assiette mini 150 000 euros, taux 50 % max)

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Extension de la STEP Nîmes	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	
	Budget € HT		0	0	0		
Potentiel de méthanisation des biodéchets	Calendrier	✓	✓				
	Budget € HT		30 k€				

Indicateurs de résultats	KWh produits annuellement de biogaz

Prise en compte
de l'EES

En synthèse, les incidences environnementales du projet d'extension de l'unité de valorisation des boues de STEP de Nîmes présentent, à moyen et long terme, un solde positif.

La méthanisation permet de diminuer progressivement le recours aux énergies fossiles via le développement d'une énergie renouvelable, peu émissives (en GES et en polluants atmosphériques). La filière contribue par ailleurs à réduire la production de déchets et améliore la qualité des sols agricoles via les plans d'épandage. Soumis à d'importantes réglementations, ces projets sont aujourd'hui très bien encadrés pour limiter leurs impacts sur l'environnement.

REFERENT DE L'ACTION

Rémi Guilloteau

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

PARTENAIRES

CCI, Nimergie, ADEME

Contexte du projet

En 2019, la production de chaleur renouvelable est réalisée au travers de 2 filières :

- **La combustion de biomasse (déchets) dans le cadre de réseau de chaleur : 51 GWh/an**

Cette valorisation de la biomasse est réalisée au travers du réseau de chaleur situé sur la commune de Nîmes, sur le secteur dit « Quartier Ouest ». Son gestionnaire est Nimergie (filiale de DALKIA). Le réseau est constitué d'environ 20 km de linéaire et son mix énergétique est à 57 % UVE (Unité de Valorisation d'Énergie : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur) et à 43% par gaz. Il fournit de la chaleur et de l'eau chaude sanitaire aux immeubles des quartiers Pissevin et Valdegour (22 000 habitants), au centre hospitalier universitaire Carêmeau et à plusieurs équipements publics régionaux, départementaux et communaux. Le réseau a une densité énergétique voisine de 5,4MWh par mètre linéaire.

Le Schéma Directeur du Réseau de Chaleur et de Froid pour la Ville de Nîmes a été révisé. Il propose des extensions du réseau actuel de Nîmes Ouest au-delà des quartiers de Valdegour et de Pissevin, en direction de Capouchiné et du Boulevard Kennedy en particulier. Mais ces évolutions n'ont pas encore été actées techniquement et politiquement.

Par ailleurs, le PCAET évalue selon une approche théorique, consistant à évaluer les besoins de chaud ou de froid par voirie dont les besoins des bâtiments sont actuellement assumés par des systèmes collectifs en pied d'immeuble, et dont le cumul présente une densité énergétique supérieure à 4 MWh/ml (bien supérieur au seuil de 1,5 MWh/ml du Fonds Chaleur), un potentiel de développement de la chaleur et froid en réseau voisin de 130 GWh principalement sur les villes de Nîmes et Saint-Gilles.

Des potentiels de développement des mini réseaux de chaleur sont également présents.

- **La combustion de bois par les particuliers : 121 GWh/an.**

A noter que les produits pétroliers (fioul ou GPL) sont encore utilisés pour le chauffage de près de 11 500 logements, soit près de 10 % des logements du territoire. Au regard de leur fort impact carbone, leur substitution est un enjeu fort à court moyen terme.

Objectifs visés par l'action

- Objectif 2030 Chaleur renouvelable : Bois-énergie (2,7 GWh/an dans le diffus) + Pompes à Chaleur (7,3 GWh/an dans les logements et le tertiaire) + Géothermie (6 GWh/an) + Solaire thermique (1 GWh/an)
- Supprimer le chauffage fioul de 500 logements par an (le remplacer à 75 % par des pompes à chaleur et à 25 % par des poêles à bois)

Contribution qualité de l'air

En substituant peu à peu les énergies fossiles et fissiles par des énergies renouvelables, cette action contribuera à la réduction des émissions de polluants liés notamment aux chauffages issus de produits pétroliers (NO_x, SO₂, HAP, PM...)

Actions déployées	<p>Promouvoir le remplacement de chaudières fioul (action nouvelle)</p> <p>Près de 10 % des logements du territoire sont encore chauffés au fioul (11 500 logements). Au regard des enjeux à la fois énergétiques et climatiques sur le recours aux énergies fossiles, l'agglomération souhaite accélérer la substitution des modes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire alimentés au fioul domestique par d'autres systèmes de chauffage très performants (pompes à chaleur, biomasse...). Dans le cas de l'installation d'un chauffage au gaz, le versement d'une aide serait conditionné à l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel.</p> <p><u>Prochaines étapes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des opérations de communication et sensibilisation sur les enjeux - Etudier les contours techniques, réglementaires et financiers d'une aide
	<p>Accompagner la création et l'extension de réseaux de chaleur et de froid auprès des communes (action engagée)</p> <p><u>Action en cours</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement annuel des projets communaux : besoins pour les projets d'énergie renouvelable ou de maîtrise de l'énergie - Financement d'études préalables à la création de réseau de chaleur dans le cadre des fonds de concours - Appui technique au développement de réseaux de chaleur bois et/ou géothermique - Appui à la création d'un nouveau réseau de chaleur sur Marguerittes - Appui à la réflexion d'extension des réseaux de chaleur existants de Nîmes et de Saint Gilles <p><u>Prochaines étapes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'animation territoriale autour de la chaleur renouvelable en coopération avec la Mission Chaleur Renouvelable Gardoise portée par la CCI : organisation de webinaires, visites de sites, groupes de travail avec les communes, etc. - Etudier les possibilités de signer un contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME Occitanie

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT				Aides/Recettes € HT	
		Investissement	Fonctionnement				
Promouvoir le remplacement de chaudières fioul	Budget complémentaire à imaginer via le PLH					Région (50 k€ max, 1 dossier par commune sur 2022/2024), DSIL (40 %), Département (en particulier sur les écoles)	
Création et extension de réseaux de chaleur et de froid urbain	En interne						
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Promouvoir le remplacement de chaudières fioul	Calendrier		✓	✓	✓	✓	
	Budget € HT		ND	ND	ND		
	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Création et extension de réseaux de chaleur et de froid urbain	Budget € HT	0	0	0
--	-------------	---	---	---

Indicateurs de résultats	<p>Nombre de logements chauffés au fioul restants</p> <p>Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur EnR&R (indicateur n°23 du label CAE)</p> <p>Nombre de mètres linéaires de réseaux de chaleur EnR&R installé sur le territoire</p>
--------------------------	--

Prise en compte de l'EES	<p>En synthèse, le remplacement des chaudières fioul par des systèmes plus performants tels que les pompes à chaleur ou le bois-énergie ainsi que le développement de réseau de chaleur et de froid auront pour impact de réduire les émissions de GES, les consommations énergétiques et les émissions de polluants atmosphériques.</p> <p>Préconisations :</p> <p>Exiger des chaufferies biomasse labellisées flamme verte afin de limiter les émissions de particules</p>
--------------------------	--

4

UNE ECONOMIE LOCALE PERFORMANTE BAS CARBONE

Objectifs 2030 :

- Réduire de 29 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire
- Réduire de 19 % les consommations énergétiques du secteur tertiaire
- Rénover annuellement 2 % de la surface du parc de bâtiments tertiaires privés, soit 58 500 m²

Fiche projet 4.1



Encourager la sobriété énergétique des entreprises

REFERENTS DE L'ACTION

Fabrice DEMONTE
Cécile BERTRAND-CORBIER

NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

PARTENAIRE

Chambre du Commerce et de l'Industrie du Gard

Contexte du projet

24 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées aux activités économiques. Les activités tertiaires privées et publiques (services, commerce, enseignement, santé, administration...) sont à elles seules à l'origine de 21 % des émissions du territoire. De plus, au-delà des consommations d'énergie directe, l'impact de la consommation de biens et services à grande échelle amène à faire évoluer nos modes de production et de consommation.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre implique donc que les entreprises se fixent comme objectif la baisse de leurs consommations d'énergie. Cette sobriété est de nos jours indispensable également pour des raisons économiques au vu des augmentations du coût des énergies et des matières premières. Cela est donc un enjeu économique primordial pour la viabilité des petites entreprises (plus de 90 % de notre tissu économique). Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), également appelé « décret tertiaire », impose depuis juillet 2019 une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m². Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60 % d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050, avec un objectif intermédiaire à -40 % d'ici 2030.

Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place par les propriétaires et preneurs à bail :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et des équipements de production
- Installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et de gestion active de ces appareils
- Faire évoluer le comportement des occupants.

Pour les autres activités tertiaires non concernées par le décret (TPE, commerces, bureaux, restaurants...), la CCI du Gard propose plusieurs prestations d'accompagnement aux entreprises pour la mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie :

- Visite énergie : diagnostic énergétique et préconisations
- Accompagnement à la rénovation énergétique des locaux d'entreprises et optimisation de la consommation des équipements.

Toutefois, du fait des moyens humains limités dédiés au déploiement de ces actions, leur réalisation sur le territoire reste pour le moment limitée et à faible impact.

Objectifs visés par l'action

- Dynamiser et démultiplier les actions d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie portées en partenariat avec les Chambres consulaires du Gard à destination du « petit tertiaire privé » afin que les entreprises disposent d'un conseil et d'un accompagnement de proximité

Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de particules fines liée au remplacement d'équipements de chauffe

Actions déployées

Renforcer et dynamiser le Conseil Energie aux entreprises proposé par la CCI du Gard sur le territoire (action nouvelle)

Action en cours : Accompagnement des entreprises du secteur "petit tertiaire privé", sur le Gard, pour le développement d'actions de maîtrise de l'énergie (1 ETP dédié à la CCI du Gard)

Prochaines étapes : Elaboration et mise en œuvre d'une convention d'objectifs sur 3 ans auprès de la CCI du Gard pour le déploiement d'actions d'accompagnement de la sobriété et de l'efficacité énergétique auprès des petites entreprises tertiaires présentes sur le territoire du Nîmes Métropole.

Un budget annuel d'environ 5 000 euros pour un objectif d'accompagnement de 6 entreprises par an en abondement au PASS régional « Transition énergétique » est imaginé.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT			
		Investissement	Fonctionnement				
Conseil en énergie des établissements tertiaires	30 k€ /an		Budget complémentaire : 30 K€	<i>Feder priorité 2 « animation et sensibilisation aux ENR » (assiette mini 80 000 euros, taux 80%, dépenses de personnel ok)</i>			
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Conseil en énergie des établissements tertiaires	<i>Calendrier</i>		✓	✓	✓		
	<i>Budget € HT</i>		30 k€	30 k€	30 k€		
Indicateurs de résultats	Nombres d'entreprises accompagnées par la CCI Gains énergétiques annuels (KWh/an en cumulé)						
Prise en compte de l'EES	En synthèse, l'accompagnement des petites activités tertiaires dans la réduction de leurs consommations énergétiques par des actions telle que le changement de système de chauffage aura un impact globalement positif sur le territoire bien que limité dans son rayonnement et intensité.						

Fiche projet 4.2

Mettre en réseau, faire dialoguer et coopérer les entreprises autour de la transition écologique



REFERENT DE L'ACTION

Cécile BERTRAND-CORBIER

NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

PARTENAIRES

Contexte du projet

Dans un contexte de crise internationale (COVID-19 et guerre en Ukraine), et dans la lignée du plan de France Relance (2020-2022), le Gouvernement lance en 2022 le plan d'investissement France 2030. Ce plan doit permettre, entre autres, d'accélérer la transition écologique du secteur industriel via le soutien aux actions de décarbonation (27 milliards déployés sur 5 ans). Parmi les dispositifs proposés par l'Etat, l'appel à projet « Déploiement rapide de la décarbonation en Industrie » DECARB FLASH peut concerner une partie des entreprises du territoire de Nîmes Métropole.

En parallèle de ces dispositifs, le gouvernement lance plusieurs autres mesures à destination des TPE/PME :

- Relance du crédit d'impôt rénovation énergétique des TPE-PME entre le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024
- Accompagnement des artisans, des commerçants et des indépendants dans la transition écologique, opérée par les réseaux des Chambres des Métiers et de l'Artisanat et des Chambres du Commerce et de l'Industrie : communication et sensibilisation ; diagnostics individuels ; accompagnement à la mise en œuvre d'actions. Cette action est actuellement portée par la CCI du Gard et vise à être renforcée sur le territoire de l'agglomération via la fiche projet 4.1.

Et enfin, d'autres leviers financiers restent disponibles et mobilisables auprès d'autres acteurs tels que l'ADEME, la Banque Publique d'Investissement, etc. Ils peuvent également toucher d'autres thématiques comme la mobilité, l'économie circulaire, les déchets, la responsabilité sociale des entreprises ou la décarbonation.

Dans ce contexte, l'amélioration de l'information, de la lisibilité des dispositifs d'aides et des parcours d'accompagnement des entreprises est essentielle pour faciliter le passage à l'acte. Pour ce faire, Nîmes Métropole peut s'appuyer sur deux outils qu'elle développe et anime en cherchant à les renforcer : l'organisation régulière de rencontres à destination des entreprises sous différents formats selon les besoins (Les Rendez-Vous Eco) associant le monde économique et académique, et l'enrichissement du site internet dédié aux entreprises comme guichet unique et boîte à outils dédié aux entreprises (plateforme numérique Nîmes Métropole Entreprise) lancée début 2023.

Objectifs visés par l'action

- Améliorer l'information aux entreprises des dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique des activités industriels et tertiaires (bâtiments et process)
- Favoriser la mise en réseau et le dialogue des entreprises de l'agglomération autour des enjeux de transition énergétique

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Renforcer l'intégration des enjeux de stratégie bas carbone dans les thématiques des Rendez-vous Eco (action engagée)

Action à renforcer : L'agglomération organise de manière régulière une série de rencontres économiques appelées "Les Rendez-vous de l'Eco" réunissant son écosystème. L'action porterait sur l'organisation d'un événement par an dédié au thème de la transition écologique afin que les acteurs industriels et tertiaires du territoire prennent connaissance et conscience des enjeux de la décarbonation, les démarches concrètes qu'ils peuvent initier, les dispositifs d'accompagnements dont ils peuvent bénéficier et les relais locaux présents pour les accompagner.

Prochaines étapes : Elaboration d'un événement annuel en lien avec la thématique de la transition écologique et énergétique. *Thèmes pouvant être traités en priorité dès 2023 : économie circulaire, réemploi et matériaux bio et géosourcés, énergies renouvelables (globales ou spécifiques à certains types de projets), éco mobilité, éco rénovation des locaux, décarbonation des process, etc.*

Créer une rubrique d'information dédiée à la Transition écologique dans le nouveau guichet unique dédié aux entreprises (action nouvelle)

Action à renforcer : Depuis le début de l'année 2023, l'agglomération de Nîmes Métropole a mis en place un site internet dédié aux entreprises. Il constitue un guichet unique électronique dédiés aux formalités d'entreprises. Ce site internet se veut centralisateur de l'ensemble des informations et services dédiés aux entreprises du territoire. L'action viserait à enrichir cette plateforme par la création d'une rubrique dédiée aux services d'accompagnement des entreprises autour des enjeux énergétiques et de décarbonation afin d'améliorer l'information.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Rendez-vous de l'éco et transition écologique	En interne			Fonds vert volet ingénierie
Espace Décarbonation dans le guichet unique entreprises	5 k€ au total		5 k€	

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Rendez-vous de l'éco et transition écologique	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		0	0	0		
Espace Décarbonation dans le guichet unique entreprises	Calendrier		✓				
	Budget € HT		5 k€				

Indicateurs de résultats : Nombre de participants aux événements / rendez-vous Eco organisés sur le thème de la transition écologique (nb participants/an)
 Nombre de visites sur l'espace « Décarbonation » dans le guichet unique entreprises (nb/mois)

Prise en compte de l'EES : Ces deux actions revêtent un caractère immatériel et ne génèrent pas, en l'état, d'impacts supplémentaires sur les dimensions environnementales du territoire.

Fiche projet 4.3

Favoriser l'émergence de projets économiques innovants



REFERENT DE L'ACTION

Valérie HUTTEAU
Frédéric SMOLIS

NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

PARTENAIRES

Chambre du Commerce et de l'Industrie du Gard
Bic Innov'up
Cleantech Vallée

Contexte du projet

Au-delà de la réduction directe de l'empreinte carbone des activités de production, l'accompagnement des acteurs économiques dans une évolution globale de leurs activités est également nécessaire pour faire émerger de nouvelles filières économiques locales qui contribuent à la transition énergétique et écologique (par exemple la production et l'utilisation de matériaux de construction bio-sourcés et de récupération). Certains marchés vont ou sont en train de connaître des évolutions importantes et rapides, sous l'influence de la réglementation, de la demande sociétale ou des contraintes climatiques ou économiques.

Dans une logique de diversité et de résilience de son tissu économique, et afin de saisir les opportunités de création d'activités et d'emplois, Nîmes Métropole souhaite favoriser l'émergence de projets économiques innovants, de nouvelles filières ou à la transformation de filières existantes, pour répondre aux nouveaux enjeux en matière de production et de rénovation de logements, de solutions de mobilité, d'alimentation ou encore de systèmes énergétiques intelligents. Il est en effet admis que les entreprises innovantes sont des facteurs clés de compétitivité des territoires. Accroître la capacité des porteurs de projet et des entreprises à innover est ainsi un moyen efficace de préparer l'avenir des territoires. Pour ce faire, la collectivité peut s'appuyer sur plusieurs leviers : les équipements d'accueil d'entreprise, la pépinière Valdegour, la pépinière « la station » du BIC INNOV'UP, les aides à l'immobilier d'entreprises, les appels à projets, etc.

Objectifs visés par l'action

- Favoriser le développement de nouvelles filières innovantes engagées dans des réponses aux enjeux de transition écologique
- Rendre le tissu économique résilient et diversifié

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Accueillir prioritairement les entreprises œuvrant dans les domaines du développement durable dans la Pépinière de Valdegour (action nouvelle)

Propriété de Nîmes Métropole, la pépinière est destinée à l'hébergement temporaire de jeunes entreprises. Cette structure permet, en proposant des locaux adaptés à leurs activités, d'apporter un environnement propice à leur développement.

Prochaines étapes : coordination avec le BIC Innov'Up pour permettre aux jeunes entreprises portant une innovation dans des domaines à fort développement, dont le développement durable et l'économie circulaire, d'intégrer la pépinière après la phase d'incubation. Un accompagnement spécifique pour ces entreprises pourrait être envisagé par le BIC Innov'Up.

Eco conditionner les soutiens à l'investissement immobilier des entreprises et évaluation des dispositifs (action engagée)

Nîmes Métropole souhaite développer ses actions en faveur de projets générateurs d'emplois, de valeur ajoutée, et contribuant à l'expansion économique de son territoire.

Ainsi, Nîmes Métropole a approuvé en février 2022 un règlement d'aides à l'immobilier d'entreprises, qui entend accorder prioritairement une aide notamment aux projets contribuant à renforcer des filières et secteurs d'activité jugés stratégiques. L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'installation, le maintien et le développement d'entreprises sur le territoire de Nîmes Métropole.

Prochaines étapes : Suivre et évaluer le dispositif d'aides : production d'un bilan annuel.

Accompagner l'intégration des enjeux d'économie circulaire dans les projets innovants (action nouvelle)

Le BIC Innov'up du Gard, porté par la CCI, apporte un soutien individuel et personnalisé aux entrepreneurs souhaitant mettre en œuvre un projet innovant. Il a pour vocation d'intervenir dès la naissance d'un projet, jusqu'au développement de l'entreprise en croissance.

Les entreprises suivies par le BIC bénéficient d'un accompagnement individualisé, de programmes de formations collectifs, d'actions de facilitation pour accéder aux financements et de la mise en réseaux avec les partenaires économiques publics et privés. Par ailleurs, le BIC du Gard propose également des services d'hébergement ante création, dans un espace de coworking et post création dans la pépinière de la CCI Gard « la station ».

Prochaines étapes : Dans le cadre de formations collectives à envisager par le BIC Innov'Up, il sera proposé un module autour des valeurs et des missions de l'entreprise en lien avec les enjeux d'économie circulaire. Pour ce faire, le BIC pourra s'appuyer sur des outils d'animation tels que Circular Canvas, outil de compréhension et de conception de modèle économique qui prend en compte l'écosystème de l'entreprise.

Un rapprochement avec le Cluster Cleantech Vallée pourra être envisagé.

Réorienter les AMI entreprises autour des questions de l'énergie, de l'innovation environnementale et de l'économie circulaire (action nouvelle)

Nîmes Métropole lance régulièrement des appels à manifestation d'intérêts auprès des entreprises. Si les thèmes ont jusqu'à présent surtout portés autour de l'aéronautique, et au regard de l'objectif d'Eco Métropole, l'agglomération pourrait élargir ses appels à manifestation d'intérêt (AMI) à des thématiques en lien avec les enjeux de transition écologique. Ces AMI pourront être lancés dans le cadre d'un partenariat avec le BIC Innov'Up, en charge de la mise en œuvre. Un accueil du/des lauréats à un tarif préférentiel au sein de la pépinière Valdegour pourra être envisagé.

Prochaines étapes : Définir les modalités d'un nouvel AMI.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT			
		Investissement	Fonctionnement				
1. Accueil à candidature pour l'accueil d'entreprises engagées dans la pépinière Valdegour	En interne						
2. Eco conditionnement des aides à l'immobilier d'entreprises	Part estimée à 50 k€/an		50 k€				
3. Economie circulaire dans les projets innovants	5 k€/an		5 k€/an				
4. AMI environnementale	10 k€/an		10 k€/an				
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028

Accueil à candidature pour l'accueil d'entreprises engagées dans la pépinière Valdegour	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		0	0	0		
Eco conditionnement des aides à l'immobilier d'entreprises	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		50 k€	50 k€	50 k€		
Economie circulaire dans les projets innovants (BIC)	Calendrier			✓	✓	✓	✓
	Budget € HT			5 k€	5 k€		
AMI environnementale	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		10 k€	10 k€	10 k€		

Indicateurs de résultats

Nombre d'entreprises accompagnées dans le domaine du développement durable dans la pépinière Valdegour
 Nombre de personnes formées aux enjeux d'économie circulaire par le BIC
 Budget annuel d'AMI en lien avec la transition écologique

Prise en compte de l'EES

En synthèse, l'accompagnement des petites activités tertiaires dans la réduction de leurs consommations énergétiques et dans le soutien à la création d'entreprises innovantes aura un impact globalement positif sur le territoire bien que limité dans son rayonnement et son intensité.

Fiche projet 4.4

Développer un tourisme durable



REFERENT DE L'ACTION

Christine DUMAS
Magali CESARIDIS

NOMS DE LA DIRECTION

Pôle Tourisme Nîmes Métropole
Nîmes Tourisme

PARTENAIRES

CPIE du Gard / FFR30 / PETR
CRTL Occitanie / CCI / CMA / Chambre
Agriculture

Contexte du projet

Nîmes Métropole jouit d'un emplacement privilégié entouré de « spots » touristiques reconnus d'envergure internationale avec comme fers de lance les sites labellisés UNESCO. Ce sont près d'1,3 millions de nuitées comptabilisées chaque été dans l'agglomération, hors ville de Nîmes. Cette fréquentation a un impact économique et environnemental indéniable pour le territoire dont les enjeux sont à conjuguer.

Le territoire de Nîmes Métropole, de par sa géographie et les activités qu'elle offre, est propice au développement d'une offre de tourisme vert voire d'éco tourisme, notamment au travers de la diversité de ses paysages et de ses deux Réserves de Biosphère (Camargue et Gorges du Gardon). Toutefois, l'offre de tourisme durable reste à construire. Aussi, un travail de recensement, de qualification et de mise en réseau de l'offre existante est tout d'abord nécessaire afin de créer un produit adapté aux clientèles visées. De nombreux acteurs et outils sont également présents pour accompagner les professionnels du tourisme dans le développement de pratique et d'une offre plus responsable. Nîmes Tourisme, en tant que gestionnaire de l'Office de tourisme communautaire, peut se faire le relais de cette dynamique.

Objectifs visés par l'action

- Mieux structurer et faire connaître l'offre de tourisme durable sur Nîmes Métropole

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Elaborer et mettre en œuvre une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises adhérentes à l'Office de Tourisme Communautaire et sensibiliser les entreprises non adhérentes via le site internet Nîmes Tourisme (action engagée)

Actions en cours :

Une démarche éco responsable a été engagée sur le site principal de Nîmes tourisme (labellisation ISO20121). Cette action se décline en plusieurs mesures concrètes :

- Actions d'économie d'énergie et d'eau
- Gestion des déchets : prévention, tri
- Promotion de produits locaux via la boutique
- Intégration de critères environnementaux dans ses MP : petit train électrique d'ici mi 2022, impression imprim'vert.

Prochaines étapes :

- Faire labelliser la démarche RSE de Nîmes Tourisme.
- Sensibiliser les entreprises adhérentes à Nîmes Tourisme aux démarches « Tourisme durable » et leur relayer les réunions d'acteurs
- Informer les entreprises du territoire au travers du site internet de Nîmes Tourisme sur :
 - o les acteurs d'accompagnement aux démarches RSE sur le territoire : Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, Chambre du Commerce et de l'Industrie du Gard, ADEME...

- o les dispositifs d'accompagnement à la mise en place de démarches RSE : kit écogestes, charte du voyageur éco responsable, etc.
- o les dispositifs de soutien financier : fond tourisme durable de l'ADEME, etc.

Promouvoir le tourisme durable : acteurs et activités (action nouvelle)

Prochaines étapes :

- Continuer à recenser et qualifier l'offre touristique du territoire (tourisme vert, tourisme durable, éco tourisme, labellisation...) : réaliser un recensement des offres et des acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurations, commerces, activités...) et les accompagner dans la qualification de leur offre en matière de tourisme éco responsable afin de mieux comprendre les dynamiques présentes sur le territoire et pouvoir les organiser
- Continuer à promouvoir ces acteurs et leurs offres dans les différents outils de communication à disposition de Nîmes tourisme, des rencontres d'acteurs, etc.
- Partager les retours d'expérience afin de favoriser l'engagement du plus grand nombre.

Qualifier l'offre touristique avec proposition de nouveaux produits touristiques autour des Activités de Pleine Nature sur les sentiers de randonnée et les boucles cyclo découvertes (action engagée par le Pôle Tourisme de Nîmes Métropole)

Prochaines étapes :

- Lancer « Les terroirs vagabonds, à la rencontre des producteurs et artisans de Nîmes Métropole » : des balades sur les sentiers ou les boucles cyclo associées à une visite chez un producteur ou artisan local
- Développer l'offre touristique durable en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Gard et s'appuyant sur les réseaux d'acteurs locaux : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, CIVAM, PETR et Sites Remarquables du Goût, AOP, IGP, La halte Paysanne, etc.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
1. Démarche RSE Nîmes Tourisme	ND			
2. Promotion du tourisme durable	ND			<i>Région, Département, AAP sentiers natures (études, actions péda, travaux), Feder priorité 3 ou 5 selon localisation pour pistes cyclables/voies vertes/boucles cyclo (assiette mini 300 000 euros, taux 60%)</i>
3. Qualification de l'offre touristique des Activités de Pleine Nature	20 k€ au total		20 k€	
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025
				2026
				2027
				2028

Démarche RSE Nîmes Tourisme	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		ND	ND	ND		
Promotion du tourisme durable	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		ND	ND	ND		
Qualification de l'offre touristique des Activités de Pleine Nature	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓		
	<i>Budget € HT</i>	10 k€	20 k€				

Indicateurs de résultats

Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent) (indicateur n°57 du label TETE CAE)
 Nombre de participants aux événements "terroirs vagabonds" (nb/an)

Prise en compte de l'EES

La fiche projet 4.4 aura une incidence positive légère sur le territoire. Celle-ci porte avant tout sur la mise en place de mesures d'animation et de promotion dont l'impact dépendra en grande partie de la réceptivité et l'adhésion des professionnels. Son intensité est par conséquent limitée. Il conviendra toutefois d'être vigilant quant aux impacts indirects que pourraient amener une hausse de la fréquentation des sites naturels et sur les aménagements qui pourraient être induits.

5

UN TERRITOIRE OBJECTIF ZERO DECHET

Objectifs 2030 :

- Réduire de 12 % les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets
- Réduire la production de déchets de 1 % par an
- Améliorer le taux de valorisation des emballages ménagers de 1 % par an

Fiche projet 5.1

Planifier et animer la prévention et la réduction des déchets



REFERENT DE L'ACTION

Anna Savoy

NOM DE LA DIRECTION

Direction de la collecte et du traitement des déchets

PARTENAIRE

SITOM Sud Gard

Contexte du projet

Les réglementations européenne et nationale placent la prévention des déchets au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets (derrière le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination). Dans ce cadre, le socle commun de la loi EGALIM (2017) et la généralisation du tri à la source des biodéchets de la loi AGECE (2020), posent les principaux objectifs nationaux en la matière. Le Plan National de Prévention Des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre. Il fixe par ailleurs des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant
- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite
- Atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 %.

Ces objectifs doivent être déclinés sur le terrain au travers l'élaboration et l'animation de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Nîmes Métropole a adopté son premier PLPDMA fin 2017 et lance sa mise à jour avec l'ambition de partager ces objectifs avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné par la prévention des déchets. Dans ce cadre, le PLPDMA définira la nouvelle stratégie d'information et de communication concernant la prévention des déchets auprès des entreprises, des jeunes publics et du grand public. L'évolution des comportements doit permettre de réduire de 4 000 tonnes environ les déchets collectés sur 2023.

Objectifs visés par l'action

→ Réduire la production des déchets de 1 % par an

Contribution qualité de l'air

Pas d'effet direct

Actions déployées

Réviser le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (action planifiée)

Prochaines étapes : Engager la révision du PLPDMA en partenariat des associations et des acteurs locaux

- 2nd semestre 2023 : mise à jour du diagnostic
- 1^{er} semestre 2024 : mise à jour de la stratégie du PLPDMA
- 3^{ème} trimestre 2024 : adoption du nouveau PLPDMA
- 2024-2030 : animation, mise en œuvre et évaluation du PLPDMA

Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement au changement (action engagée)

L'information et la sensibilisation des usagers à la prévention des déchets est un axe à part entière du PLPDMA. Dans ce cadre, l'agglomération intervient de manière continue en milieu scolaire, auprès du grand public (campagne de boîitage, animations...) ainsi qu'auprès des entreprises. Toutefois, les évolutions de la production de déchets sur le territoire montrent que ces actions doivent être renforcées. La mise à jour du PLPDMA sera l'occasion de :

- Définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie d'information et de communication (campagne de communication, outils en ligne d'information dynamique...)
- D'élaborer de nouveaux outils d'interventions auprès des publics scolaires et jeunes (création d'outils et de supports pédagogiques)
- D'identifier de nouvelles structures relais
- De définir de nouveaux partenariats avec les entreprises.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
1. Révision du PLPDMA	10 k€ au total		10 k€	
2. Sensibilisation et accompagnement au changement	150 k€/an		150 k€	Fonds vert biodéchets (sensibilisation, comm, formation, soutien chargé de mission, taux max 70%)

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Révision du PLPDMA	Calendrier	✓					
	Budget € HT	10 000 €					
Sensibilisation et accompagnement au changement	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		150 k€	150 k€	150 k€		

Indicateurs de résultats Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an) (indicateur n°6a du label TETE CAE)

Prise en compte de l'EES La révision du PLPDMA, de par son caractère immatériel, n'aura pas d'incidence directe sur l'environnement. Toutefois, les orientations et actions qui en découleront pourront impacter plusieurs dimensions environnementales au premier rang desquelles les ressources et les émissions de GES. Une évaluation environnementale du PLPDMA, lors de sa réalisation, pourrait être un axe à développer pour s'assurer de la cohérence des orientations et actions avec les objectifs du PCAET.
La mise en œuvre de la 2nde action de la fiche projet 5.1 aura une incidence globalement positive sur certaines dimensions environnementales, notamment qui touchent directement le PCAET comme les émissions de GES ou l'énergie.

Fiche projet 5.2



Optimiser la collecte et réduire la production des déchets

REFERENT DE L'ACTION

Cyril Moh
Zacharie Charmin

NOM DE LA DIRECTION

Direction de la collecte et du traitement des
déchets

PARTENAIRE

SITOM Sud Gard

Contexte du projet

La réglementation en termes de déchets évolue et impose aux collectivités des objectifs ambitieux afin de réduire la production des déchets ménagers et d'amélioration de la valorisation et du recyclage. Le cadre réglementaire et, notamment la loi AGECE, imposent une généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs (y compris les ménages) pour fin 2023.

Près de 150 000 tonnes de déchets sont collectées chaque année sur le territoire de Nîmes Métropole pour un coût annuel d'environ 34 millions d'euros. Près de la moitié des déchets collectés sont des ordures ménagères résiduelles (OMR), soit une moyenne de 297 kg/hab/an d'OMR en 2021 ce qui place Nîmes Métropole au-dessus de la moyenne nationale (+15 %). Par ailleurs, l'analyse des évolutions de la production des déchets sur les 10 dernières années montre une stabilisation voire une légère hausse sur le territoire.

Au regard de ces tendances, l'agglomération souhaite agir sur 3 leviers principaux qui répondent aux obligations réglementaires :

- Renforcer les actions de prévention pour éviter la production de déchets (voir lien avec l'action 5.1) en agissant aussi bien sur les comportements que sur la fiscalité en lançant une réflexion sur la tarification incitative ;
- L'amélioration quantitative et qualitative des collectes sélectives de déchets recyclables, en travaillant entre autres sur les modes de gestion de la collecte via une mission d'optimisation et qui doit permettre de détourner près de 500 tonnes par an ;
- Le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des OMR.

Sur ce dernier axe, pour encourager la généralisation du tri à la source des biodéchets, l'agglomération poursuit le développement de son projet « Territoire 100 % compostage » amorcé avec la création de 3 sites expérimentaux de compostage partagés. Ainsi, à partir de 2023, Nîmes Métropole prévoit la distribution gratuite de composteurs ou de lombricomposteurs à tous les habitants de son territoire. Cette action doit permettre de détourner près de 1 800 tonnes de déchets par an.

Cette stratégie constitue en effet un vrai levier des changements des comportements et doit provoquer à moyen terme la maîtrise financière de l'évolution du coût de la compétence déchets en diminuant drastiquement les coûts de transport et les coûts de traitement via la réduction du tonnage.

Objectifs visés par l'action

- Réduire la production des déchets de 1 % par an
- Améliorer le taux de valorisation des emballages ménagers recyclables de 1 % par an
- Généraliser le tri à la source des biodéchets avec l'équipement de 8 000 foyers supplémentaires sur la période 2023-2026

Contribution qualité de l'air

Pas d'effet direct

Actions déployées

Lancer une étude globale de réduction des déchets : fiscalité, réemploi, optimisation collecte et expérimentation biodéchets (action planifiée)

Prochaines étapes : lancement d'un marché d'étude technico économique autour de :

- Optimisation de la collecte
- Développement du réemploi
- Expérimentation et étude de potentiel sur la collecte des biodéchets en zone d'habitat dense
- Etude sur la fiscalité (redevance spéciale et tarification incitative)
- Accompagnement des gros producteurs pour le traitement des biodéchets.

Généraliser le tri à la source des biodéchets (action engagée)

Actions en cours :

- Implantation de plusieurs sites de compostage partagé de proximité sur toutes les communes volontaires (6 sites)
- Formation grand public sur le compostage et la gestion des déchets verts
- Aide à l'achat de broyeur pour les communes via une convention de mise à disposition et un partage des coûts d'investissements

Prochaines étapes :

- Déploiement de composteurs et de lombricomposteurs gratuits :
 - 2023 : Secteurs Vaunage, Leins Gardonnenque, Gardonnenque et Camargue (Saint-Gilles)
 - 2024 : Secteurs Garrigues et Costières
 - 2025-2026 : Nîmes parties 2 et 3
- Réalisation d'un diagnostic et d'un plan de déploiement du tri à la source des biodéchets d'ici 2023 sur tout le territoire à l'appui des retours d'expérience sur les trois sites pilotes
- Poursuite de la création de site de compostage partagé.

Accélérer le développement de la réparation et du réemploi (action engagée)

Actions en cours :

- Animation deux fois par an du « Grand Nettoyage de printemps et automne »
- Création déchèterie de St Gilles-Général en 2024
- Convention de 3 ans (2023-2026) avec Philtex and Recycling SARL pour la collecte de vêtements, chaussures, linge de maison et accessoires
- Partenariat entre Nîmes Métropole et la société INDIGO SAS pour la fourniture d'un outil applicatif solidaire en faveur du réemploi dénommé Indigo City (2022-2025)

Prochaines étapes :

- Elaboration d'un guide du réemploi
- Révision du schéma directeur de déchèteries et de ressourceries
- Etude sur les potentiels de création d'espaces de réemploi sur les autres déchetteries du territoire

Améliorer la collecte et la qualité du tri des déchets (action engagée)

Actions en cours :

- Harmonisation des couleurs des bacs et sacs sur les communes de Nîmes, Saint-Gilles et le territoire de Leins-Gardonnenque
- Lancement d'un nouveau marché de collecte des déchets sur la Ville de Nîmes (mise en service à partir de juin 2023) intégrant une clause de performance de réduction du tonnage de déchets collectés à horizon 2025 et le verdissement de la flotte de collecte

Prochaines étapes :

- Lancement d'une étude technico économique pour la mise en place d'un système de tarification incitative auprès du grand public et de tarification spéciale auprès des entreprises (lien avec action 5.2.1. de la présente fiche projet) afin d'inciter au tri des déchets
- Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries de l'agglomération (15 au total) afin de renforcer la performance de valorisation du réseau de déchèteries
- Adaptation des fréquences de collecte des OMR sur la Ville de Nîmes (sauf cœur de ville) afin d'optimiser la collecte (limitation de la circulation des camions de collecte et baisse des émissions dans l'atmosphère)
- Mise en place de bennes à déchets d'éléments d'ameublement permettant de détourner près de 1 600 tonnes par an
- Lancement de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteur) par le SITOM Sud Gard : produits et matériaux de construction et du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, articles de sport et de loisir, filière des jouets. Cette action devrait permettre de réduire de 18 % les encombrants incinérables, soit 880 tonnes.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Etude réduction des déchets et collecte	110 k€ au total		33 k€	77 k€ (ADEME)
Tri à la source des biodéchets	2 000 k€ au total	2 000 k€		Aides ADEME communication et sensibilisation Fonds vert biodéchets (composteurs collectifs, taux max 55%) + étude Feder priorité 2 « mieux trier et recycler » (assiette mini 100 000 euros, taux 20%)
Réparation et réemploi	43 890 € / an		43 890 €	Soutiens éco-organisme 1200 euros/an/déchèterie équipée d'un espace réemploi Feder priorité 2 éco circulaire (réemploi et tarification incitative) (assiette mini 100 000 euros, taux 50% pour études/20% pour investissement des collectivités, 40% pour les entreprises)

Collecte et la qualité du tri		ND					
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etude réduction des déchets et collecte	Calendrier	✓					
	Budget € HT	33 k€	0	0	0		
Tri à la source des biodéchets	Calendrier	✓	✓	✓			
	Budget € HT	2 000k€					
Réparation et réemploi	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		43 890€	43 890 €	43 890 €		
Collecte et la qualité du tri	Calendrier		✓				
	Budget € HT		ND				
Indicateurs de résultats	Taux de tri par an Nombre de km parcourus par les BOM par an						
Prise en compte de l'EES	De manière générale, la mise en œuvre des actions de la fiche projet 5.2 aura une incidence positive sur les différentes dimensions environnementales en priorité desquelles la production des déchets, les émissions de GES et la consommation d'énergie directe et indirecte.						

6

UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RE EQUILIBRE

Objectifs 2030 :

- Développer des démarches intégrées d'aménagement durable : environnement, énergie, changement climatique, foncier, eau, déchets, mobilité, économie circulaire
- Tendre vers le zéro artificialisation nette

Fiche projet 6.1

Animer et mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable cohérente avec le ZAN



REFERENT DE L'ACTION

Emilie BARBIER

NOM DE LA DIRECTION

Service Planification et Aménagement durables

PARTENAIRE

Agence d'urbanisme (A'U)

Contexte du projet

Territoire attractif (entre 600 et 1000 habitants supplémentaires par an), l'agglomération de Nîmes Métropole est à la croisée de plusieurs enjeux stratégiques pour le développement économique de son territoire : maintenir une attractivité économique forte dans un contexte de raréfaction du foncier d'entreprise, préserver ses milieux naturels exceptionnels qui en font un des 34 hot-spots mondiales de biodiversité, mais aussi accompagner la résilience de son tissu économique existant dans un contexte de changement climatique et de crise énergétique.

Ces différents enjeux ont amené Nîmes Métropole à repenser la manière de concevoir et de structurer ses aménagements afin d'y apporter une réponse intégrée et cohérente.

Aussi, l'agglomération a établi une stratégie d'aménagement au service de l'Accueil des Entreprises déclinée autour des axes suivants qui priorisent l'action publique de ce mandat :

- Axe 1 : Permettre l'implantation d'activités « STRATEGIQUES » via l'aménagement de la plateforme aéroportuaire Nîmes Grande Provence méditerranée et d'un tout nouveau parc technologique - Saint Gilles et Marché Gare à Nîmes.
- Axe 2 : Garantir le développement d'activités économiques dites « CLASSIQUES » via l'aménagement de la Zone Magna Porta
- Axe 3 : Créer une offre inédite à travers le développement de « QUARTIERS ACTIFS DURABLES » à travers les projets de renouvellement urbain intégrant pleinement le principe de sobriété foncière édictée par la loi Climat et Résilience et le SCoT Sud Gard, de la Porte Sud à Caissargues, de la Porte Ouest à Nîmes et de la Porte Est Marguerittes- Nîmes.

Pour l'ensemble de ces projets, les élus portent des ambitions fortes en matière de sobriété foncière, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique qui forment le ciment du concept d'Eco Métropole porté par l'agglomération. Ces ambitions sont par ailleurs clairement inscrites dans le projet de Territoire "Nîmes Métropole 2032", réalisé avec l'appui de l'Agence d'urbanisme.

L'agglomération souhaite désormais inscrire cette stratégie dans une démarche de planification territoriale en sensibilisant les communes sur leurs obligations de prise en compte les nouvelles réglementations (Loi Climat et Résilience, RE2020, loi d'accélération des énergies renouvelables, etc.) et sur leurs objectifs stratégiques définis dans les différents documents cadre de l'agglomération dont le PCAET, le Plan Local de l'Habitat, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et le Plan De Mobilité. A travers cette démarche, l'agglomération souhaite ainsi pouvoir accompagner et guider les communes sur les nouvelles mesures à intégrer dans leur document afin de garantir leur compatibilité.

Objectifs visés par l'action

- Encourager des projets de développement économique exemplaire répondant aux enjeux de création d'emplois et de filières structurantes en prenant en compte les enjeux de sobriété foncière, de sobriété énergétique, d'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité
- Rendre compatible les PLU communaux aux nouvelles exigences réglementaires en matière de transition écologique et cohérentes avec les ambitions de l'agglomération en matière d'aménagement durable

Contribution qualité de l'air Les actions de sobriété foncière, d'éco construction, de mobilité durable, ou d'économie circulaire qui seront mises en place dans le cadre des opérations d'aménagement permettront de fait une réduction des émissions de polluants atmosphériques (intrinsèquement liées aux émissions de gaz à effet de serre par leurs sources communes).

Actions déployées

Elaborer et partager une stratégie d'aménagement durable dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette (action engagée)
 La stratégie d'aménagement durable couvrant la période 2020-2026 posant les grands principes directeurs des différents projets d'aménagement économiques prévus dans ce mandat a été intégrée au projet de territoire "Nîmes Métropole 2032". Dans ce cadre, les projets urbains métropolitains et les projets structurants feront l'objet d'une fiche détaillée présentant les différentes ambitions en matière notamment de transition écologique.

Accompagner la révision des documents locaux d'urbanisme en cohérence avec les nouvelles orientations politiques et réglementaires en matière de transition écologique (action engagée)
 Nîmes Métropole, à travers l'exercice de ses compétences, a le statut de Personnes Publiques Associées. Dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme de ses communes membres, l'agglomération rend des avis. A ce jour, la moitié des communes est engagée dans une procédure révision et/ou modification de leur document. Le Service Planification et Aménagement durables du territoire anime la démarche inter-service en vue de la formalisation de l'avis officiel de Nîmes Métropole.

Prochaines actions :
 A présent, il s'agit avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de structurer un porté à connaissance à destination des communes pour une meilleure compréhension des enjeux environnementaux (eau, déchets, énergie, etc.) en amont de leur révision et de procéder à l'actualisation de la grille multithématique d'analyse des PLU utilisée dans le cadre de la structuration de leur avis afin d'y intégrer ces nouvelles thématiques.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Stratégie d'aménagement durable	En interne			Fonds vert ingénierie (cf offre agences d'urba)
Accompagnement à la révision des PLU	En interne			

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Stratégie d'aménagement durable	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		0	0	0		
Accompagnement à la révision des PLU	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		0	0	0		

Indicateurs de résultats Nombre de m² d'artificialisation nette annuels
 Nombre de PLU communaux révisés pour être mis en cohérence avec les ambitions de Nîmes Métropole en termes d'exigences sur la transition écologique

Prise en compte de l'EES

Au travers la mise en œuvre de ces deux actions, Nîmes Métropole ambitionne d'accompagner les porteurs de projets publics et privés par une meilleure prise en compte des enjeux air-énergie-climat dans leurs projets, en cohérence avec les nouvelles orientations du PCAET. Les actions de sobriété foncière, d'éco construction, de mobilité durable, d'économie circulaire... qui sont prévues dans la stratégie territoriale permettront de limiter les incidences négatives que ces nouvelles opérations pourront avoir sur l'environnement. Des mesures ERC sont par ailleurs d'ores et déjà définies dans chacune des opérations afin de compenser la consommation d'espace à venir en sanctuarisation d'autres espaces à enjeux.

Fiche projet 6.2



Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets d'aménagement opérationnel

REFERENT DE L'ACTION

Emilie BARBIER
Pauline CARCELLER
Sébastien RENAULT

NOM DE LA DIRECTION

Service Planification et Aménagement durables

PARTENAIRE

Agence d'urbanisme (A'U)
SPL Agate
EPF Occitanie

Contexte du projet

Le projet de territoire "Nîmes Métropole 2032" a identifié 6 sites stratégiques de développement et de renouvellement urbain métropolitain dont les objectifs prioritaires sont :

- la densification et la structuration de secteurs déjà urbanisés
- l'extension mesurée de certaines zones existantes
- la création de nouvelles zones d'activités afin de faire face aux nombreuses demandes d'implantation qui ne peuvent être satisfaites à ce jour.

Pour l'ensemble de ces projets, les élus portent des ambitions fortes en matière de sobriété foncière, de transition écologique et d'adaptation au changement climatique qui forment le ciment du concept d'Eco Métropole porté par l'agglomération. Ces ambitions sont par ailleurs clairement inscrites dans le projet de Territoire "Nîmes Métropole 2032", qui a été réalisé avec l'appui de l'Agence d'urbanisme.

Objectifs visés par l'action

- Limiter l'impact environnemental et carbone des futures opérations d'aménagement du territoire
- Proposer des approches d'aménagement et de construction innovantes permettant une montée en compétence de l'ensemble de l'écosystème local sur les questions d'aménagement durable

Contribution qualité de l'air

Les actions de sobriété foncière, d'éco construction, de mobilité durable ou d'économie circulaire qui seront mises en place dans le cadre des opérations d'aménagement permettront de fait une réduction des émissions de polluants atmosphériques (intrinsèquement liées aux émissions de gaz à effet de serre par leurs sources communes).

Actions déployées

Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets de requalification de zones (action engagée)

- **Projet de requalification de la ZAE du Marché gare : un quartier durable méditerranéen - Nîmes**

Considéré comme pôle d'activité économiques structurant dans le Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032", le SCoT Sud Gard et le Plan De Mobilité, la ZAC Marché gare est un projet de requalification urbaine de 23 ha situé sur le secteur Nîmes Porte Ouest. La mise en œuvre opérationnelle de l'opération a été concédée à la SPL AGATE qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Le programme opérationnel vise l'objectif général de transformer l'ancien Marché d'Intérêt National en quartier durable méditerranéen en s'appuyant pour ce faire sur la démarche Quartier Durable Occitanie. Ainsi, les principes de composition et de programmation du site validés par les élus montrent l'exemplarité du projet : mobilité durable avec la construction d'un pôle d'échange multimodal et l'aménagement des modes doux, une désimperméabilisation importante du site soumis à de forts aléas inondations et un objectif de reconquête végétale (30 % de surface perméable et 30 % de surface pleine terre), un réemploi des matériaux inertes issus des démolitions des bâtiments, des constructions sur pilotis afin de maximiser la surface perméable et visant une neutralité carbone via le recours à des matériaux biosourcés et une architecture bioclimatique.

La pré-commercialisation de la zone devrait débuter fin 2023, une première tranche de travaux sur la période 2024-2026 et livraison finale pour 2032.

→ **Projet de renouvellement urbain de la Porte Ouest : un quartier actif durable métropolitain - Nîmes**

De par son positionnement au sein d'axes lourds de circulation routier et ferroviaire en relation avec Montpellier et Alès, ce secteur de 60 ha est l'un des sites stratégiques de développement de Nîmes Métropole. Situé sur la partie ouest de la zone industrielle de Saint Césaire, il présente un important potentiel de requalification. Ainsi, dans le respect des principes d'une Eco Métropole productive et dynamique, l'ambition de Nîmes Métropole est de créer, à travers ce foncier renouvelé, un quartier actif durable métropolitain comprenant notamment les orientations urbaines et la réalisation des aménagements suivants : une programmation mixte (économique, habitat), la réalisation du prolongement de la ligne T2 du BHNS en site propre desservant le futur pôle d'échange multimodal de Saint Césaire articulé autour de la future halte ferroviaire repositionnée, la prise en compte du risque inondation et la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement durable en adéquation avec les objectifs du PCAET.

Début 2023, un accord-cadre portant sur la définition et la conception de ce futur projet urbain a été lancé.

La livraison du plan guide accompagné du Cahier des prescriptions et recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales est prévue 1er trimestre 2025.

→ **Projet Porte Sud : « nouveau village actif métropolitain » qui a un rôle majeur à jouer dans le concept d'Eco Métropole**

Située sur la commune de Caissargues, le projet Porte Sud est un projet de réinvestissement et de densification portant sur la Zone d'Activité Economique "Euro 2000" aux multiples enjeux (hydrauliques programmatiques...) et qu'il convient de requalifier au regard du prolongement de la ligne T1 du TSCP.

Le projet de Porte Sud fait partie des projets stratégiques métropolitains. Une étude urbaine a été lancée en mi-2022 en vue d'obtenir un plan guide de l'opération pour fin 2023.

→ **Projet Porte Est : un quartier durable mixte - Action en devenir**

Dans la continuité des projets de requalification des portes d'entrées de la ville de Nîmes, les élus métropolitains souhaitent également travailler sur la requalification urbaine de la Porte Est de la ville en vue de créer un quartier durable mixte. Les potentialités du projet restent à étudier.

Le démarrage des études est prévu en 2026.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Favoriser une approche environnementale intégrée dans les projets de création et d'extension de zones (action engagée)

• **ZAC Magna Porta : zone à haute qualité architecturale et environnementale (2021-2039) - Manduel**

Le principe de création de la Zone d'Activité Economique "Magna Porta" a été validée en novembre 2016. Du fait de la prise en considération des caractéristiques que présente ce site, le périmètre d'emprise foncière a été redéfini et porte essentiellement sur la commune de Manduel (60 ha).

Une concession d'aménagement de 20 ans a été signée en décembre 2019 avec la SPL Agate pour la création et la réalisation de cette future zone. La SPL assure donc la Maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Dans le cadre de cette concession, la SPL a mené plusieurs études pré-opérationnelles et a procédé à une grande partie des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette opération et s'est adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage disposant d'une compétence environnementale forte afin d'y intégrer une dimension environnementale dont les contours restent à définir.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Plan de financement des actions

Coût total € HT

Dépenses Nîmes Métropole € HT

Aides/Recettes € HT

Investissement

Fonctionnement

Projets de requalification urbaine de zones (début travaux)	Marché Gare - Concession SPL AGATE : 40 M€ Porte Ouest : NC Porte Sud : NC Porte Est : NC	Marché Gare : 19 M€ Porte Ouest – Frais d'ingénierie 800 k€ Porte Sud – Frais d'ingénierie 260 k€ Porte Est : NC			Marché Gare : 3.5 M€ Partenaires financiers : État, ADEME, Région Occitanie, Banque des Territoires, Agence de l'Eau, FEDER. Marché Gare Autres : Produits de cessions de terrain : 17.5 M€ Porte Ouest : EPF Occitanie Porte Sud : EPF Occitanie
Projets de création et d'extension de zones (début travaux)	Magna Porta : 45 M€ au total	Magna Porta : 16 M€			Produits de cessions de terrain : 29 M€

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Projets de requalification urbaine de zones (début travaux) comprend les montants connus à ce jour	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT	1 804 664 €	1 614 482 €	1 614 482 €	1 614 482 €	1 614 482 €	1 614 482 €
Projets de création et d'extension de zones (début travaux)	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT	963 241 €	963 241€	963 241€	963 241€	963 241 €	963 241 €

Indicateurs de résultats	Pourcentage de projets d'aménagement intégrant des objectifs CAE ambitieux (référence à un label ex : BDO, HQE aménagement, etc.)
---------------------------------	---

Prise en compte de l'EES	<p>En synthèse, l'incidence environnementale des projets d'aménagement reste relativement négative dans la mesure où les projets de création ou d'extension de zones viennent perturber des espaces non anthropisés, sur lesquels certaines espèces endémiques sont recensés. Toutefois, la collectivité de Nîmes Métropole recherche à réduire ces impacts à travers le recours systématique à des démarches de labellisation/certification intégrant les enjeux de transition écologique. Cela se traduit concrètement par la mise en place d'orientations environnementales systémiques et intégrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif de Zéro Artificialisation Nette et de Neutralité carbone ✓ Désimperméabilisation des sols et reconquête du végétale ; ✓ Mobilités durables ; ✓ La pratique d'économie circulaire avec le réemploi de matériaux sur place ; ✓ La présence d'action pour lutter contre les inondations ; ✓ Performance et autonomie énergétique des zones. <p>Les incidences négatives sont donc bien été identifiées et font d'ores et déjà l'objet de mesures ERC afin d'en limiter l'impact.</p>
---------------------------------	---



Quelques préconisations :

- ✓ Prévoir des orientations d'économie d'eau au sein des lots privés (usage bâti) ;
- ✓ Une quantification carbone des impacts dans la conception, l'aménagement et la vie de la zone permettrait de rendre davantage concret et réaliste l'objectif de « neutralité carbone » fixé.

Fiche projet 6.3



Améliorer la qualité environnementale des zones existantes

REFERENTES DE L'ACTION

Chantal RAYNAUD
Amandine FAGES

NOMS DES DIRECTIONS

Aménagement et gestion ZAEs
Pôle Foncier

PARTENAIRES

MOE, AMO

Contexte du projet

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'ensemble des Zones d'Activités Economiques communales ont fait l'objet d'un transfert au bénéfice de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole à partir de 2018. Nîmes Métropole est ainsi passée de 4 à 22 ZAE en gestion dont les missions portent sur l'entretien de l'éclairage public, la réfection de la voirie, la gestion des espaces verts et arrosage, la propreté urbaine ainsi que l'entretien des accessoires et mobiliers de voirie.

Le positionnement de la collectivité en matière de gestion de zones a été posé et est porté politiquement au travers de la démarche « les ZAE se mettent au vert ».

Cette stratégie repose sur plusieurs axes d'actions qui sont en cours de définition ou de déploiement :

- Actions de réaménagement de zones
- Actions de densification de zones
- Actions récurrentes de gestion de ZAE avec une approche harmonisée et coordonnée avec d'autres directions (eau, mobilité, déchets...).

Objectifs visés par l'action

→ Améliorer la qualité des espaces publics des zones par le déploiement d'actions transversales : création de pistes cyclables, création et sécurisation de cheminements piétons, réfection des éclairages publics, création d'espaces publics conviviaux, végétalisation...

Contribution qualité de l'air

L'amélioration de la circulation et la réduction du trafic routier sur les zones d'activités contribuent directement à la diminution des polluants atmosphériques.

Actions déployées

Poursuivre les opérations de réaménagement de l'espace public de zones d'activités (action engagée)

Un inventaire des zones a été réalisé. Il a permis d'identifier pour chacune des zones intercommunales les leviers d'actions pouvant être déployés, partant d'actions lourdes de requalification globale (portées par le Service Planification et Aménagement durables), passant par des actions de réaménagement de l'espace public uniquement, à des actions légères de mise en place de pratiques de gestion durable. Deux opérations de réaménagement de l'espace public ont été ciblées de manière prioritaire : Georges Besse (réalisée courant 2022) et Ville Active (en cours). Par ailleurs, une réflexion sur le réaménagement de la zone de Bouillargues a également été lancée.

- **Réaménagement de la zone d'activités Ville active : « Ville Active Verte » - 2026-2032**

À 30 ans, la zone d'activité Ville Active, à Nîmes, veut s'inscrire dans la transition écologique. Avec 738 entreprises et 2 059 emplois, Ville Active est un des poumons économiques de la Ville, mais devient vieillissante et de moins en moins attractive. Aussi, Nîmes Métropole souhaite engager une action de réaménagement globale de la zone pour redynamiser son attractivité commerciale. L'agglomération a missionné la SPL AGATE (AMO) dans ce projet, et travaille en associant fortement l'association des professionnels de Ville active. Courant 2023, la SPL proposera une 1^{ère} esquisse visant à repenser

l'ensemble des espaces publics dans un souci de prise en compte des enjeux de végétalisation, de désimperméabilisation, d'ombrage afin de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur, de gestion des déchets, de mobilité douce, d'approvisionnement énergétique, etc.

L'objectif général est de tendre vers une ZAE Haute Qualité Environnementale (HQE) avec une phase de travaux prévue pour 2024.

- **Réaménagement des zones d'activités de Bouillargues (Actiparc, Parc Delta, KM4) – 2024-2028**

Le Plan Vélo intercommunal prévoit la création d'une liaison cyclable entre la ville de Nîmes et la commune de Bouillargues afin de favoriser les mobilités actives sur les principales zones d'emplois du territoire. L'agglomération souhaite s'appuyer sur ce projet pour engager une réflexion plus globale sur le réaménagement des zones : organisation des espaces publics, végétalisation, mobilité douce, etc.

Prochaines étapes : en fonction des opportunités identifiées, engager le réaménagement d'autres zones d'activités.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de densification de zones d'activités (action engagée)

La mise en œuvre des compétences de plus en plus nombreuses de l'agglomération dans le domaine économique, de l'aménagement de l'espace communautaire, de l'équilibre social de l'habitat, de l'environnement, des transports, de l'eau et assainissement, de la prévention des risques inondations, de la collecte et du traitement des déchets... nécessite un renforcement et une cohérence des actions foncières à court, moyen ou long terme.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, Nîmes Métropole s'est doté d'un outil d'analyse et d'accompagnement aux démarches de perspectives foncières mutualisant l'ensemble des besoins et projets des différents services (inventaire des projets, observatoires des sites et projets, analyses relatives à la démarche ERC). Grâce à cette connaissance foncière, l'agglomération souhaite passer à la phase opérationnelle d'optimisation foncière.

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette » et en application de la loi Climat et Résilience, Nîmes Métropole est en cours d'élaboration d'un inventaire des ZAEs en collaboration avec l'Agence d'urbanisme. Ce travail a pour objectif en autres, d'identifier les locaux et les emprises foncières vacants, ou sous densifiés, afin d'avoir des données précises pour faciliter la requalification et la densification des zones économiques.

Poursuivre l'action transversale "les ZAE se mettent au vert" (action engagée)

Depuis quelques années, le Service Aménagement et Gestion des ZAEs travaille sur le déploiement d'une stratégie de gestion à moyen/ long terme, visant à harmoniser les pratiques et notamment les ancrer vers des pratiques de gestion dites durables (dans le sens d'un « meilleur environnemental »). Portées au travers de la démarche « les ZAE se mettent au vert », ces actions s'inscrivent dans le concept d'Eco Métropole. Elles sont déclinées de manière opérationnelle et intégrée dans les missions de :

- Gestion de l'éclairage public (inventaire, rénovation, extinction, recherche de solutions innovantes pour la sobriété énergétique)
- Réfection de voiries (création d'aménagements cyclables et piétons)
- Aménagement et gestion des espaces verts (mise à disposition d'espaces verts des zones à des éleveurs, végétalisation, renouvellement des essences pour favoriser des espèces résilientes, acquisition de foncier type délaissé et affectation de nouveaux usages)
- Gestion de la propreté (accompagnement de la stratégie de gestion des déchets d'entreprises, développement du tri 5 flux)
- Désimperméabilisation et renaturation des espaces disponibles.

Face à la montée en puissance des demandes et afin de pouvoir mieux programmer son action dans le temps, le Service Aménagement et Gestion des ZAEs souhaite finaliser sa feuille de route. L'objectif est de formaliser ainsi les grands principes directeurs à appliquer à chacune des zones du territoire et leur programmation d'actions dans le temps.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Réaménagement de l'espace public de Ville Active	Part PCAET indissociable du budget total du service ZAE			Selon type d'aménagement Région et FEDER
Stratégie de densification de zones				Fonds vert ingénierie (volet offre Agences d'urbanisme)
Les ZAE se mettent au vert				Région, Département, Agence de l'eau, Fonds vert (renaturation et friche)

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réaménagement de l'espace public de Ville Active	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		ND	ND	ND		
Stratégie de densification de zones	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		ND	ND	ND		
Les ZAE se mettent au vert	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		ND	ND	ND		

Indicateurs de résultats Pourcentage de zones ayant bénéficié d'un réaménagement "durable" (indicateur n°9 du label TETE CAE)

Prise en compte de l'EES En synthèse, les actions déployées dans la fiche projet 6.2 auront globalement une incidence positive puisqu'elles visent à améliorer l'impact environnemental des zones d'activités existantes, selon une démarche systémique.

Fiche projet 6.4

Limiter l'impact des opérations de construction et d'aménagement sur la biodiversité et les écosystèmes en général



REFERENT DE L'ACTION

Emilie BARBIER
Pauline SIIPION

NOM DE LA DIRECTION

Service Planification et Aménagement durables

PARTENAIRE

L'Agence d'urbanisme (A'U)

Contexte du projet

Nîmes Métropole est un des 34 « hot-spots de biodiversité » au niveau mondial, c'est-à-dire un territoire possédant une grande richesse de biodiversité, particulièrement menacée par l'activité humaine. L'agglomération a ainsi fait de cet enjeu un marqueur fort de ses missions de services publics et s'est engagée dans différents dispositifs : Territoire Engagé pour la Nature, élaboration d'un Atlas de la Biodiversité intercommunale, ou encore élaboration d'une trame verte et bleue.

Par ailleurs, l'agglomération entend poursuivre et développer la mise en œuvre de la séquence "Connaissance-Eviter-Réduire-Compenser – Accompagner et Valoriser" nécessaire à la réduction des impacts environnementaux et agricoles des projets d'aménagement et d'équipements qu'elle porte. Elle souhaite dans ce cadre étendre cette action et accompagner également les projets communaux.

Objectifs visés par l'action

- Limiter les impacts environnementaux et agricoles des projets d'aménagement et d'équipements
- Limiter la consommation foncière des projets intercommunaux
- Préserver la biodiversité locale

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Poursuivre la mise en œuvre du "guichet unique biodiversité" (action engagée)

Depuis plusieurs années l'agglomération s'attache en particulier à ce que l'ensemble de ses opérations d'aménagement et de construction transcrive de manière opérationnelle les enjeux de biodiversité et de préservation des trames vertes et bleues. Pour ce faire, un accompagnement transversal des services de Nîmes Métropole a été mis en place au travers de la recomposition d'un guichet unique de la biodiversité.

L'objectif étant d'appréhender au mieux l'application et la mise en œuvre de la séquence "éviter-réduire-compenser", à tous les niveaux d'actions de l'agglomération.

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets via du conseil continu (en réflexion)

Dans le cadre de développement du Guichet Unique, Nîmes Métropole réfléchit à la possibilité d'ouvrir ce Guichet Unique à ses communes membres afin de les accompagner dans l'application et la mise en œuvre de la séquence "éviter-réduire-compenser".

Plan de financement des actions

Coût total € HT

Dépenses Nîmes Métropole € HT

Aides/Recettes € HT

Investissement

Fonctionnement

Conseil continu aux porteurs de projet des communes

En interne

Guichet unique biodiversité	En interne					<i>Fonds vert ingénierie /biodiversité à creuser</i>	
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Conseil continu aux porteurs de projet des communes					✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>				0		
Guichet unique biodiversité	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		0	0	0		
Indicateurs de résultats	Nombre de projets accompagnés par le guichet biodiversité Surface faisant l'objet de mesures ERC par an						
Prise en compte de l'EES	La mise jour de la grille d'évaluation environnementale des projets, de par son caractère immatériel, n'aura pas d'incidence directe sur l'environnement. Toutefois, de par les avis que la collectivité formulera sur les projets qui lui seront soumis, Nîmes Métropole pourra contribuer à une meilleure intégration des différents enjeux environnementaux dans la conception et réalisation des opérations de construction et d'aménagement. Cette action aura ainsi une incidence positive sur l'ensemble des dimensions environnementales.						

7

DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR DES COMMUNES RESILIENTES

Objectifs 2030 :

- Réduire les îlots de chaleur urbains par la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces urbains
- Préserver et améliorer les espaces écologiques du territoire
- Améliorer les capacités de séquestration carbone du territoire (+20 % à 2030)

Fiche projet 7.1

Accompagner les communes dans l'intégration de la nature en ville



REFERENTES DE L'ACTION

Camille ALLIER
Clara CHELVI

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

PARTENAIRE

L'Agence d'urbanisme (A'U)

Soignons la Terre, soignons les Hommes

Contexte du projet

Le changement climatique engendre de nouveaux enjeux (liés à l'augmentation des températures notamment) et fait appel à de nouvelles solutions pour en diminuer les impacts environnementaux et sur les populations. L'étude de vulnérabilités climatiques menée à l'échelle de l'agglomération dans le cadre du PCAET évalue le nombre supplémentaire de jours de forte chaleur à 90 d'ici 2100. C'est donc un enjeu majeur pour les années à venir.

Comme dans tous les territoires urbains, en climat méditerranéen, ces fortes chaleurs estivales et le réchauffement climatique global entraînent sur les centres urbains de l'agglomération le phénomène d'îlot de chaleur urbains (ICU) dû à l'emménagement de la chaleur sur les surfaces minérales qui est restituée la nuit. Malgré une problématique de plus en plus prégnante, le phénomène d'ICU sur le territoire nîmois manque de recherches et de connaissances approfondies nécessaires pour l'élaboration d'une stratégie localisée et adaptée aux différentes caractéristiques du territoire. Les documents de planification supra et locaux se sont encore trop faiblement saisis de ce sujet.

Parmi les nombreuses solutions à développer, la revégétalisation des espaces urbanisés reste prioritaire de par les impacts systémiques que la nature apporte. L'implantation de micro-forêts initiée par l'agglomération en partenariat avec plusieurs entreprises du territoire est un premier pas en ce sens. Mais si l'agglomération souhaite aller plus loin elle doit pouvoir s'appuyer sur ses communes et leur proposer des solutions durables pour végétaliser leur espace public, en repensant notamment, la place de l'arbre en milieu urbain.

Objectifs visés par l'action

- Réduire le phénomène d'îlot de chaleur
- Augmenter les îlots de fraîcheur et l'infiltration des eaux aux sols
- Augmenter la part du végétal dans les espaces urbains

Contribution qualité de l'air

En luttant contre l'effet « îlot de chaleur » via le développement de la végétation cette action permet de prévenir les chocs thermiques pouvant aggraver certaines pathologies associées et/ou aggravées par la pollution atmosphérique (maladies cardiovasculaire, respiratoire, cérébrovasculaire...). Le rafraîchissement offert par la végétation peut limiter dans une certaine mesure la formation d'ozone fortement liée à des températures et un ensoleillement élevés. Les arbres peuvent dans certains cas absorber les polluants gazeux et intercepter les particules en suspension (de manière temporaire) et donc contribuer d'une certaine façon à améliorer la qualité de l'air outre les émissions possibles de composés organiques volatils (COV).

Actions déployées

Cartographier les îlots de chaleur urbains (ICU) et accompagner au développement des îlots de fraîcheur urbains (IFU) (action en réflexion)

L'agglomération souhaite missionner l'Agence d'urbanisme pour l'élaboration d'une cartographie des îlots de chaleur à l'échelle de l'agglomération. L'action porterait sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole. Elle permettrait l'identification de préconisations en fonction des typologies urbaines du territoire qui pourront être introduites dans les documents d'urbanisme des communes.

Dans un second temps, l'agence d'urbanisme pourra venir compléter ce travail par une cartographie des îlots de fraîcheur en précisant leurs caractéristiques (espaces végétalisés et boisés en milieu urbain, lieux avec une présence d'eau, espaces ombragés ou rafraîchis ouverts au public...) et la prise en compte de l'impact de la couleur des matériaux utilisés au sol, sur les murs, sur les toits. Sur cette base, elle pourra formaliser une série de préconisations à mener sur les communes en fonction des spécificités locales.

Accompagner les communes dans leurs projets de désimperméabilisation et revégétalisation (action engagée)

L'Agence d'urbanisme anime depuis 2022 un groupe de travail auprès des communes autour des enjeux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école.

L'action vise à poursuivre et amplifier cette démarche en élargissant les thèmes de travail autour des enjeux de préservation du patrimoine arboré en lien avec les ICU, de renforcement de la présence de la biodiversité en ville, de végétalisation des espaces urbains et du bâti, de la déclinaison de la trame verte, bleue et noire dans les villes et villages, du développement d'actions d'éducatrices à l'environnement et au développement durable, et enfin de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Créer un jardin partagé au Bois des Noyers (action en réflexion)

Le Bois des Noyers est un espace vert créé et géré par Nîmes Métropole depuis 2020. Lieu d'expérimentation forestière, composé de 700 arbres, il participe aux enjeux écologiques : hydrologie, biodiversité, usages récréatifs et pédagogiques en s'étendant sur une zone inondable de 10 ha. Conçu pour tous, en concertation avec les usagers, ce grand espace vert proche du centre-ville de Nîmes est un lieu de vie hybride, il permet d'accueillir des activités multiples répondant aux envies de chacun. Il rend possible la coexistence d'activités de nature et de pratiques plus urbaines.

Depuis la genèse du projet de création du Bois, la mise en place d'un jardin partagé a été prévue. Le jardin sera installé dans une zone déjà délimitée par des ganivelles et située à proximité de l'entrée principale.

Ce nouvel espace sera mis en place en partenariat avec les comités quartiers qui seront concertés. L'opération débutera en 2024.

Poursuivre la création de micro-forêts et évaluer leurs impacts (action engagée)

Depuis 2021, Nîmes Métropole a mis en place le projet « Réseau puits carbone » visant à planter des micro-forêts urbaines sur l'agglomération. Cette action présente également d'autres bénéfices environnementaux que sont la préservation de la biodiversité, l'enrichissement des sols, la création d'îlots de fraîcheur, la stabilité des sols en cas d'inondation... et permet aussi d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Ces micro-forêts sont plantées en partenariat avec les entreprises, associations, institutions de notre territoire. Elles sont plantées dans l'enceinte de ces structures ou sur des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Une convention entre la structure partenaire et Nîmes Métropole permet de formaliser ce projet commun. Nîmes Métropole prend en charge l'implantation de la micro-forêt et son entretien pendant 3 ans, jusqu'à ce que cette dernière puisse être autonome. Ensuite, le partenaire devient responsable de sa micro-forêt et de son entretien.

La plantation de la micro-forêt est l'occasion de sensibiliser le partenaire. En effet, des ateliers de plantation sont organisés au sein de la structure et les salariés qui y participent sont informés sur enjeux de la micro-forêt. Des fresques du climat seront également proposées auprès de tous les partenaires ayant reçus des micro-forêts.

12 micro-forêts ont d'ores et déjà été plantées sur le territoire de l'agglomération sur la période 2021-2023. 6 nouvelles sont prévues pour 2023-2024.

Prochaines étapes :

- Animations de fresques du climat dans chaque structure ayant accueillie une micro-forêts
- Evaluation des impacts des micro-forêts plantées mise en place courant 2024
- Au regard du bilan de cette évaluation, le Pôle Climat Energie décidera, en concertation avec les élus, de la poursuite ou de l'interruption de nouvelles plantations de micro-forêts.

Plan de financement des actions

Coût total € HT

Dépenses Nîmes Métropole € HT

Aides/Recettes € HT

Investissement

Fonctionnement

Cartographie des ICU et développement IFU	ND						Fonds vert : ingénierie /renaturation (80% max)
Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et revégétalisation	En interne						Fonds vert (renaturation et friche), Région, Agence de l'eau
Jardins partagés le Bois des Noyers	30 k€ au total						
Poursuivre la création de micro-forêts et évaluer leurs impacts	50 k€ au total				50 k€		Fonds vert renaturation
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Cartographie des ICU et développement IFU	Calendrier		✓	✓			
	Budget € HT		ND	ND			
Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et revégétalisation	Calendrier	✓	✓	✓			
	Budget € HT		0	0			
Jardins partagés au Bois des noyers	Calendrier		✓				
	Budget € HT		30 k€				
Création et évaluation de micro-forêts	Calendrier	✓	✓				
	Budget € HT		50 k€				
Indicateurs de résultats	Nombre et surfaces de micro-forêts plantées						
Prise en compte de l'EES	En synthèse, l'incidence environnementale de la fiche projet 7.1 est largement positive. Sa mise en œuvre concourt en effet à améliorer l'état environnemental de plusieurs dimensions au premier rang desquels, l'adaptation au changement climatique.						

Fiche projet 7.2

Améliorer le fonctionnement écologique du territoire



REFERENTS DE L'ACTION

Emilie BARBIER
Sébastien RENAULT
Pauline SIPION
Amandine FAGES

NOM DE LA DIRECTION

Service Planification et Aménagement
durables
Pôle Foncier

PARTENAIRES

L'Agence d'urbanisme (A'U)
Communes
EPFR

Contexte du projet

Le territoire de Nîmes Métropole fait partie des 34 « hot-spots » mondiaux de biodiversité et accueille une richesse biologique jugée exceptionnelle. Cependant, compte tenu de l'aggravation de l'érosion de la biodiversité, aussi bien à l'échelle nationale que locale, cette diversité biologique est menacée. Le territoire métropolitain présente ainsi une certaine responsabilité dans la préservation et la restauration de certains habitats naturels et espèces remarquables. Au-delà de cette responsabilité, la préservation de la biodiversité est également identifiée par le Projet de Territoire "Nîmes Métropole 2032", et repris par le PCAET, comme une orientation stratégique pour répondre aux enjeux globaux du changement climatique.

Pour y répondre, l'un des principaux enjeux de Nîmes Métropole concerne la préservation, la valorisation et la reconquête de la richesse environnementale présente sur le territoire. Cela doit notamment se traduire par la définition d'une Trame Verte et Bleue à l'échelle intercommunale plus fine que celle de SCoT Sud Gard.

L'ambition est d'améliorer le fonctionnement écologique du territoire en maintenant et préservant les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés et de réactiver ceux dégradés. En effet, la prise en compte de la biodiversité à une échelle plus fine, notamment lors de projets d'aménagement, d'équipement ou d'infrastructure, peut nécessiter la mise en œuvre de mesures compensatoires, lorsque leurs effets ne peuvent être suffisamment évités ou réduits (séquence Eviter-Réduire-Compenser). Dans ce cadre-là, l'agglomération dispose d'une connaissance suffisamment précise pour définir les secteurs d'aménagement à éviter et ceux qui seraient favorables à la mise en place de compensations liées aux projets d'aménagement. Il s'agit, désormais de mettre en œuvre cette stratégie de planification de la compensation.

Objectifs visés par l'action

- Préserver et reconquérir les écosystèmes locaux et mieux les valoriser
- Préserver les espaces naturels et agricoles et maintenir une part significative d'espaces perméables dans les zones urbaines
- Ne pas urbaniser les sites à enjeux

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Elaborer une Trame Verte Bleue et Noire (action engagée)

Nîmes Métropole a lancé un marché d'études pour définir la Trame Verte Bleue et Noire. L'objectif est d'identifier les grands réseaux écologiques et leurs états, mais également de définir un programme d'actions ciblé. Ce programme sera destiné :

- d'une part à éviter tout aménagement pouvant être réalisé sur le périmètre de la trame
- et d'autre part, à mettre en place prioritairement les mesures compensatoires induites par les projets d'aménagements sur ces secteurs pré-identifiés et menacés.

Ces travaux d'une durée d'un an vont démarrer 3^{ème} trimestre 2023.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Aménager des réservoirs et des corridors de biodiversité (action planifiée)

Les études conduites par Nîmes Métropole, dans le cadre de l'application de la stratégie d'anticipation de la compensation, et notamment de la mise en œuvre de la Séquence ERC, ont permis d'identifier des secteurs d'une grande richesse écologique, qu'il convient de préserver afin d'améliorer le fonctionnement écologique du territoire.

Deux sites de préservation seront mis en place sur la durée du PCAET :

- Site de préservation pour l'outarde canepetière, espèce à forts enjeux – secteur d'hivernage et de reproduction- Ancienne Base travaux LGV - Nîmes (2026-2027) : 26 ha
- Site de préservation de l'orphrys brillant (seule station présente le territoire) – Marguerittes (2027-2028) : 20 ha.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Aménager des sites agro-écologiques et de compensation (action planifiée)

L'urbanisation croissante met les écosystèmes sous pression et les fragilise. Entre 2012 et 2018, près de 773 ha ont ainsi été consommés sur le territoire de Nîmes Métropole nécessitant la mise en place de zones de restauration favorables à la mise en place de compensations liées aux projets d'aménagement.

Quatre sites de compensation ont été ainsi identifiés et seront mis en place sur la durée du PCAET :

- Site de compensation de Clos Gaillard – Aménagement de Cadereaux (Nîmes Métropole – 2023 < 2032)
- Site naturel de compensation sur site – ZAE de Mitra (Portage SPL – 2023 < 2032)
- Site de la plaine agricole de Marguerittes (Ville Marguerittes - 2023 < 2030)
- Site de compensation au Vistre de la Fontaine - programme Cadereau (EPTB Vistre - 2023 < 2032).

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT				Aides/Recettes € HT	
		Investissement		Fonctionnement			
Elaborer une Trame Verte Bleue et Noire dynamique	90 468 €	34 400 €				45 100€ fonds vert ingénierie en instruction + 20 500€ EPF (protocole de partenariat en cours)	
Aménager des réservoirs et des corridors de biodiversité	ND					Fonds vert biodiversité Feder priorité 2 - biodiversité	
Sites agro-écologiques et de compensation	ND						
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Elaborer une Trame Verte Bleue et Noire dynamique	Calendrier	✓	✓				
	Budget € HT	90 468 €					

Aménager des réservoirs et des corridors de biodiversité	Calendrier			✓	✓	✓	✓
	Budget € HT			ND	ND		
Sites agro-écologiques et de compensation	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		ND	ND	ND		

Indicateurs de résultats

Surface de réservoirs et de corridors de biodiversité aménagés
Surface de sites agro-écologiques et de compensation aménagés

Prise en compte de l'EES

L'incidence générale sur l'environnement de cette fiche projet est positive.

8 UNE AGRICULTURE PRESERVEE ET RESILIENTE

Objectifs 2030 :

→ Porter à 33 % la part de SAU en bio (certifiées et/ou en conversion)

Fiche projet 8.1



Mettre en œuvre le Plan Alimentaire Territorial

REFERENT DE L'ACTION

Sophie BIGAY AURIAC

NOM DE LA DIRECTION

DGA Aménagement du territoire

PARTENAIRES

Partenaires du Projet Alimentaire Territorial

Contexte du projet

En 2020, Nîmes Métropole a fait le choix d'orchestrer son système alimentaire territorialisé de manière cohérente et concertée au travers l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci doit en effet permettre de mieux capter et partager la valeur ajoutée, d'améliorer la qualité de l'offre alimentaire et de renforcer la résilience du territoire face aux risques.

Le PAT est un projet transversal qui concerne l'aménagement, l'urbanisme, la gestion du foncier, le développement économique, le développement durable, l'environnement, la lutte contre le changement climatique, les pollutions de l'air et de l'eau, la politique de la ville et le renouvellement urbain, le social, la collecte et le traitement des déchets, etc.

Il entend favoriser la capacité des acteurs à se mobiliser et à mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire reliant des acteurs afin d'assurer une cohérence entre les programmes, schémas et projets.

Sur la base d'un diagnostic partagé, Nîmes Métropole a défini une stratégie d'actions 2023-2025 autour de 3 piliers d'actions :

- Renforcer le tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable
- Augmenter la part des produits locaux dans la transformation et la distribution alimentaire locale
- Rendre accessible à tous une alimentation de qualité.

Un programme d'actions validé par délibération n°2022-03-059 lors du Conseil Communautaire du 23 mai 2022 est désormais en cours de déploiement. Nîmes Métropole développe ainsi une stratégie globale pour la construction d'un système agricole et alimentaire cohérent, durable et équitable, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de ce secteur, qu'ils soient publics, privés, associatifs.

Les actions portées dans le cadre du PAT sont inscrites dans le PCAET. De nouveaux projets, en lien avec l'adaptation au changement climatique du monde agricole, ont également été proposés.

Objectifs visés par l'action

Mieux capter et partager la valeur ajoutée, améliorer la qualité de l'offre alimentaire et renforcer la résilience du territoire face aux risques

Contribution qualité de l'air

En reterritorisant l'alimentation et en mutualisant certains approvisionnements, les actions du PAT participent à la baisse des émissions de polluants atmosphériques (NO_x), via une réduction du transport.

Actions déployées

Axe 1 du PAT : Renforcer le tissu agricole sur notre territoire pour une agriculture performante et durable (action engagée)

Actions en cours :

- Animation d'un collectif d'animation foncière : identification des friches agricoles en vue d'une remise en culture. Lien avec les exploitants en demande de terres ou les porteurs de projet.
- Soutien à l'installation et à l'accompagnement de nouveaux viticulteurs par la participation à un fonds solidaire.
- Dynamisation des transmissions d'exploitations grâce à une intensification des actions de repérage et d'accompagnement des futurs cédants.

- Soutien aux expérimentations pour l'adaptation des pratiques face aux enjeux environnementaux en partenariat avec la fédération des vins IGP et le syndicat AOC Costières de Nîmes.
- Développement des diagnostics biodiversité pour la mise en place de pratiques et d'aménagements adaptés à chaque exploitation viticole.

Axe 2 du PAT : Augmenter la part des produits locaux dans la transformation et la distribution alimentaire locale (action engagée)

Actions en cours :

- Réalisation d'une étude pour la restauration collective scolaire afin de tendre vers une mutualisation des cantines scolaires et des outils de transformation sur notre territoire pour un développement de la qualité alimentaire et une valorisation des circuits de proximité, bio et HVE.
- Structuration de la logistique alimentaire locale dans le but de développer les liens entre producteurs et acheteurs pour augmenter les opportunités de débouchés pour les produits locaux : diagnostic des besoins et déploiement des solutions adaptées.
- Structuration des filières locales de céréales et de légumineuses pour le développement de la présence et de la visibilité d'une offre locale. 2 projets prioritaires sont en cours de développement :
 - La structuration de la filière blé tendre pour le développement d'une farine et d'une baguette locales
 - La réalisation de tests d'approvisionnement et de transformation de pois chiche locaux à destination de la restauration collective scolaire.

Axe 3 du PAT : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité (action engagée)

Actions en cours :

- Valorisation de l'arboriculture : sensibilisation et promotion de la filière arboricole locale dans les écoles du territoire, partage de différents sujets en lien avec l'agriculture locale : importance d'une consommation alimentaire locale et de saison, préservation de la biodiversité. Cette action est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard et la station de recherche Sudexpe.
- Défis famille : mise en place de défis famille en partenariat avec le CIVAM afin de faire évoluer les pratiques alimentaires vers une consommation plus locale et plus saine, sans dépenses supplémentaires.
- Coordination de l'aide alimentaire : rencontre avec les acteurs de l'aide alimentaire dans le but de développer l'approvisionnement local et de faciliter la transmission des informations concernant les surplus alimentaires.
- Jardins collectifs : développement d'actions d'animations, notamment lors de la fête des jardins collectifs, en partenariat avec le Pôle Climat Energie de Nîmes Métropole.
- Soutien de l'évènement "Journées Méditerranéennes des Saveurs" pour la valorisation des productions et richesses gastronomiques locales, la mise à l'honneur de notre agriculture, des savoir-faire, ainsi que la sensibilisation aux métiers et formations agricoles.
- Développement d'une boucle touristique gastronomique avec les différents labels pour valoriser la richesse des productions et la consommation locales.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Renforcer le tissu agricole	65 k€/an		54 k€	Subvention DRAAF pour le PAT : 160 k€
Produits locaux dans la transformation et distribution	105 k€/an + budget PMNA		105 k€ + budget PMNA	

Alimentation de qualité pour tous		170 k€/an	170 k€				
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Renforcer le tissu agricole	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		65 k€	65 k€	65 k€		
Produits locaux dans la transformation et distribution	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		105 k€+Budget PMNA	105 k€+Budget PMNA	105 k€+Budget PMNA		
Alimentation de qualité pour tous	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT		170 k€	170 k€	170 k€		

Indicateurs de résultats

Nombre de projets favorisant les circuits courts ou de proximité accompagnés (par an)
% de la SAU mettant en œuvre des pratiques agro-environnementales (bio et en conversion)

Prise en compte de l'EES

L'incidence générale de cette fiche sur les différentes dimensions environnementales est positive. Les actions déployées interviendront sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la production à la consommation en passant par la transformation et distribution.



Protéger et valoriser les espaces agricoles pour atténuer les effets du changement climatique

REFERENT DE L'ACTION

Sophie BIGAY AURIAC

NOM DE LA DIRECTION

DGA Aménagement du territoire

PARTENAIRES

Chambre agriculture 30
CIVAM
Institut Agro de Montpellier

Contexte du projet

Les questions agricoles et alimentaires sont au cœur des préoccupations des habitants depuis le début de la crise Covid et encore plus récemment avec la crise géopolitique concernant l'Ukraine. Comme de nombreuses collectivités, Nîmes Métropole doit nécessairement renforcer sa capacité d'anticipation et de prévention des situations de crise.

Sur Nîmes Métropole, les espaces agricoles représentent environ 1/3 du territoire et se divise en 4 sous-espaces :

- La Camargue avec la présence de riziculture et de cultures maraîchères
- Le plateau des Costières avec la présence dominante de la viticulture et l'arboriculture (présence de vergers, avec une part importante du pêcher, de l'abricotier et également du cerisier)
- Les Garrigues et Piémont où l'on trouve l'oléiculture (oliveraies)
- La plaine du Vistre, zone de polyculture et de prairies.

Si l'identité viticole reste forte (zone des Costières notamment), la diversification s'affirme, avec d'importantes productions végétales (arboriculture, maraîchage, céréales, productions fourragères) et animales (élevage bovin, ovin, caprin, équin et avicole). La baisse du nombre d'exploitations (-22 % entre 2010 et 2021) est une préoccupation importante pour le territoire. 72 % des exploitations concernées par une succession (ce qui représente 64 % des exploitations) sont actuellement sans successeur. Une inversion de cette tendance est un enjeu majeur pour le territoire. Par ailleurs, les superficies en friches sont estimées à environ 4 193 ha. Leur reconquête est également un axe important à développer. ¹

En matière d'agriculture durable, l'agriculture biologique est en plein essor sur le territoire avec le doublement des surfaces certifiées et en conversion entre 2015 et 2021 (7 844 ha soit 28 % de la surface utile agricole en 2021 selon l'Agence Bio). L'inflation de ces derniers mois pourrait toutefois ralentir voire inverser cette tendance.

Par ailleurs, les changements climatiques (sécheresse, inondations) ont eu des répercussions importantes sur l'ensemble des cultures, maraîchage, culture des céréales ou de fourrage, arboriculture diverse, viticulture. Ils entraînent entre autres une baisse de rendement pouvant parfois être très importante et une modification de la qualité des productions. Ces enjeux font déjà l'objet de nombreux travaux de recherche au niveau local et plusieurs acteurs commencent à proposer des réponses d'accompagnement.

Ainsi, l'agriculture fait face à de nombreux enjeux, qui en fait une activité économique à la croisée de plusieurs politiques stratégiques : production d'une alimentation locale, responsable et durable, adaptation des modes de production agricole aux effets du dérèglement climatique, optimisation de la gestion et de la qualité de l'eau agricole, structuration des compensations foncières environnementales et agricoles au regard de la règle de « Zéro Artificialisation Nette » des sols, et valorisation des friches territoriales.

¹ Source : délibération ENV N°2022-03-059 de la séance du 23/05/2022

Objectifs visés par l'action	<ul style="list-style-type: none"> → Préserver les terres agricoles et reconquérir les friches agricoles → Réduire l'utilisation d'intrants chimiques dans les cultures avec l'atteinte de 33 % de surface utile agricole en Bio (certifiées et/ou en conversion) → Réduire la vulnérabilité des exploitations aux épisodes extrêmes plus fréquents, en priorité desquels les risques sécheresses et inondations
Contribution qualité de l'air	En favorisant l'agroécologie, la politique agricole de Nîmes Métropole contribuera à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques tous deux impactant pour la qualité de l'air ainsi que les sols et les eaux souterraines.
Actions déployées	<p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole territoriale « Bas carbone » et adaptée aux modifications climatiques (action nouvelle)</p> <p><u>Prochaines étapes :</u></p> <p>1/ Etat des lieux des connaissances concernant les évolutions des pratiques agroécologiques existantes dans toute leur diversité par type de culture, adaptées à nos conditions pédoclimatiques actuelles et à venir et prise en compte des expérimentations réalisées, en cours, et à venir. Cet état des lieux portera sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de gaz à effet de serre et actions de séquestration carbone - Sélection variétale, gestion de l'eau (pratiques et sources), adaptation du paysage (sols couverts, ombrage...), périodes de culture, diversification, etc. <p>2/ Diagnostic du territoire, quantitatif et qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des pratiques agroécologiques déjà mises en place ou en cours, par type de culture, par localisation. Synthèse sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas. - Identification des dispositifs d'accompagnement existants portés par les différents acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture du Gard, CIVAM, EPTB, Addearg, communes, instituts de recherche, de formation, etc.). <p>3/ Recommandations d'un plan d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommandations sur les potentiels, les moyens, les acteurs concernés - Identification des besoins de connaissance à approfondir et les collaborations pouvant être engagées - Proposition d'un système d'évaluation : définition et mesure d'indicateurs (par exemple : séquestration carbone, réutilisation de l'eau de pluie, ...) afin de présenter un état initial et de permettre la fixation d'un objectif réaliste et atteignable. <p>4/ Priorisation et validation du plan d'actions : Définition des orientations prioritaires des actions de Nîmes Métropole pour une agriculture Bas Carbone et adaptée aux évolutions climatiques en. Ce travail sera réalisé en cohérence avec les acteurs et actions déjà déployés sur le territoire. Des partenariats à mettre en place et les actions à renforcer ou à déployer seront détaillés.</p> <p>5/ Mise en place du plan d'actions : Mise en œuvre des actions identifiées avec l'appui d'experts locaux en tant que pilote (Chambre d'agriculture, CIVAM, Centre de formation professionnelle agricole Rodilhan, etc.) dans le cadre de convention triennale.</p>

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Etape 1 à 3 : état des lieux et préconisations	50k€ / an		50k€	

Etape 4 à 5 : élaboration du plan d'actions et mise en œuvre	20€ / an					Département, Région, DRAAF	
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Etape 1 à 3 : état des lieux et préconisations	Calendrier	✓	✓				
	Budget € HT		10 k€				
Etape 4 à 5 : élaboration du plan d'actions et mise en œuvre	Calendrier			✓	✓	✓	✓
	Budget € HT			20 k€	20 k€		
Indicateurs de résultats	Nombre d'exploitations faisant l'objet de mesures d'adaptation (en début et fin de PCAET)						
Prise en compte de l'EES	La mise en œuvre de cette action n'aura pas d'incidence directe sur l'environnement dans la mesure où il s'agit d'une action d'étude uniquement, qui n'impliquera pas la mise en œuvre d'actions opérationnelle.						

9

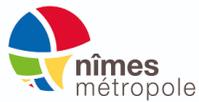
UNE UTILISATION EN EAU ECONOMOME ET PARTAGEE

Objectifs 2030 :

- Atteindre 80 % de rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre d'Eau de Nîmes Métropole
- Améliorer la qualité de la ressource en eau
- Réduire les pressions d'origine anthropique sur la ressource en eau et contribuer aux objectifs du Plan Eau national

Fiche projet 9.1

Améliorer la connaissance de l'état quantitatif de la ressource d'ici les 10/20 prochaines années



REFERENT DE L'ACTION

Sabine MARTIN

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'eau

PARTENAIRES

EPTB Vistre Vistrenque

EPTB Gardons

Conseil Départemental du Gard

Contexte du projet

L'eau potable produite ou importée pour les besoins de Nîmes Métropole provient de 4 grandes ressources :

- 72 % du Rhône et de sa nappe d'accompagnement
- 23 % de la nappe de la Vistrenque et des Costières
- 4 % des ressources karstiques
- et pour moins de 1 % de la nappe alluviale du Gardon et de ses affluents.

Les bassins versants du territoire (Gardons et Vistre Vistrenque) sont soumis à un climat méditerranéen, caractérisé par des étiages particulièrement sévères. Cette forte tension naturelle sur la ressource, couplée aux prélèvements, qui peuvent être localement importants, place ces bassins en situation de déséquilibre quantitatif régulier.

Par ailleurs, depuis les années 2000, le Gard a connu des sécheresses sévères comme celles de 2003, 2005, 2017 et la plus récente, 2022. Le mois de mai 2022 est le plus chaud jamais enregistré à Nîmes depuis 1922 et le 2^{ème} mois le plus sec depuis 1959. Le mois de juin 2022 est le deuxième mois de juin le plus chaud enregistré à Nîmes depuis 1922 et l'indice d'humidité des sols agrégé sur le Gard présente un niveau très bas, proche du niveau historique enregistré. Les projections climatiques nous indiquent plusieurs tendances d'évolution qui pourront avoir des répercussions sur la ressource en eau (souterraines et superficielles) :

- Poursuite du réchauffement des températures moyennes annuelles : environ + 0,4°C à 0,5°C par décennie
- Baisse des précipitations estivales et augmentation des précipitations automnales et hivernales mais non quantifiables, accompagnées d'une aggravation progressive des périodes de sécheresse
- Augmentation du cumul annuel d'évapotranspiration
- Aggravation du déficit hydrique climatique.

Le risque d'un déficit chronique de la ressource en eau est donc particulièrement prégnant sur la région de Nîmes Métropole. Aussi, pour permettre la mise en place d'une gestion globale et durable de la ressource en eau (souterraine et superficielle), il est nécessaire d'améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes et des cours d'eau dans un contexte de changement climatique et d'évolution du besoin.

L'objectif de cette action vise donc à améliorer la connaissance de l'évolution de la ressource en eau sur le territoire de Nîmes Métropole au regard des évolutions climatiques et d'apporter des éléments de prospective aux acteurs de l'eau, de l'aménagement du territoire et des filières économiques afin de pouvoir apporter des réponses durables à court, moyen et long termes.

Objectifs visés par l'action

- Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau
- Equilibrer les besoins-ressources en eau du territoire au regard des évolutions climatiques et éviter les potentiels conflits d'usage

Contribution qualité de l'air	Pas d'impact direct
-------------------------------	---------------------

Actions déployées	<p>Faire un état des connaissances et des études existantes évaluant l'impact du changement climatique sur les différentes ressources en eau potable du territoire de Nîmes Métropole (action nouvelle)</p> <p>Face aux évolutions importantes du climat ces dernières décennies, les pouvoirs publics et les chercheurs s'intéressent de plus en plus à mesurer l'impact du changement climatique sur la ressource en eau. Plusieurs études ont ainsi été menées ou sont en cours de réalisation et peuvent impacter le territoire de Nîmes Métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude Climat 3.0 sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau à l'échelle départementale (finalisée). • Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Vistre, Nappes Vistrenque et Costière, approuvé en avril 2020, prévoit la réalisation d'un outil de gestion de la nappe de Vistrenque permettant, entre autres, de simuler à moyen et long terme, les effets possibles du changement climatique sur la ressource (action n°1B-02). Cette action, portée par l'EPTB, est en cours de réalisation. Nîmes Métropole, via sa direction de l'eau fait partie du comité technique. <i>Cette action permettra entre autres de participer à l'action 9 du nouveau Plan Eau national sorti en mars 2023 qui porte l'objectif de doter chaque grand bassin versant d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages.</i> • La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a publié en mars 2023 une nouvelle étude sur les débits du fleuve sous changement climatique : les projections climatiques estiment une baisse de l'ordre de 20 % supplémentaires (au 13 % déjà constatés) des débits moyens d'été à Beaucaire à horizon 2055. <p>La prise de connaissance de ces études et leur compilation en vue de connaître l'impact global du changement climatique sur les différentes ressources en eau du territoire est essentielle pour guider les politiques publiques de Nîmes Métropole. En effet, de nombreux usages du territoire dépendent aujourd'hui du Rhône, et il importe dès aujourd'hui de réfléchir à des stratégies spécifiques pour minimiser la vulnérabilité du territoire aux fluctuations de ses débits.</p>
-------------------	--

Plan de financement des actions		Coût total € HT		Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT		
				Investissement	Fonctionnement			
	Etat des connaissances sur l'impact du changement climatique sur la ressource	En interne						
Calendrier de mise en œuvre et budget			2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Etat des connaissances sur l'impact du changement climatique sur la ressource	<i>Calendrier</i>		✓				
		<i>Budget € HT</i>		0				

Indicateurs de résultats	Pas d'indicateurs
Prise en compte de l'EES	De par son caractère immatériel (réalisation d'études), cette action n'aura pas d'incidence directe sur l'environnement.

Fiche projet 9.2



Améliorer la sobriété en eau auprès des particuliers et des collectivités

REFERENT DE L'ACTION

Thierry VAUTIER

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'eau

PARTENAIRE

Eau de Nîmes Métropole

Contexte du projet

La transition écologique de la gestion de l'eau est devenue « une priorité stratégique pour toute la nation ». En mars 2023, le Président de la République a présenté les grandes lignes du Plan Eau, composé de 53 mesures phares visant à planifier une gestion résiliente et concertée de l'eau. La sobriété des usages visant à mettre en place des actions de court terme d'économie d'eau auprès de tous les acteurs doit permettre de réduire de 10 % l'eau prélevée d'ici 2030. L'Etat s'engage par ailleurs à lever les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles afin d'optimiser la disponibilité de la ressource via le développement de 1 000 projets de réutilisation d'ici 2027.

Ce Plan doit désormais être rapidement mis en œuvre sur les territoires. Sur le territoire de Nîmes Métropole, l'agglomération exerce la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2002. Le service public d'eau potable de Nîmes Métropole gère l'eau potable depuis sa production jusqu'à sa distribution aux usagers. Son patrimoine en 2022 compte 1 729 km de réseaux, 28 sites de production d'eau, 46 stations de surpression et 58 réservoirs de distribution totalisant 93 130 m³ de volume de stockage et une production de 19,4 millions de m³ par an.

Pour garantir la quantité et la qualité de l'eau, Nîmes Métropole s'appuie sur son Schéma Directeur Eau approuvé en avril 2019. Ses principaux objectifs sont :

- desservir les abonnés actuels et futurs dans des conditions satisfaisantes
- sécuriser la desserte en eau en interconnectant les réseaux, en maillant deux ressources différentes et en limitant les pertes d'eau
- favoriser les ressources souterraines qui nécessitent peu de traitement, et donc limitent les dépenses énergétiques ainsi que la création de déchets.

Afin de réduire la consommation d'eau sur son territoire, Nîmes Métropole souhaite agir sur plusieurs leviers à la fois techniques, réglementaires, tarifaires ou encore de communication :

- améliorer la performance des réseaux d'eau potable en réduisant le taux de fuites d'eau de son réseau et donc, permettant de réduire les prélèvements d'eau souterraine
- développer une stratégie d'usage d'eaux non conventionnelles (réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : eau de pluie, eaux grises...) afin de limiter les prélèvements directs et contribuer à réduire les tensions quantitatives sur la ressource
- agir sur la sobriété des usages par la mise en place d'actions de communication.

Objectifs visés par l'action

- Réduire les prélèvements d'eaux de nappe (pas d'objectif quantifié)
- Atteindre 80 % de rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre d'Eau de Nîmes Métropole à 2027

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Améliorer le rendement des réseaux d'eau potable du territoire de Nîmes Métropole (action engagée)

Nîmes Métropole a confié l'exploitation des services d'eau potable de 35 communes membres à des sociétés privées :

- le concessionnaire “Eau de Nîmes Métropole” via un contrat unique d’affermage à Véolia qui est Société des Eaux de Nîmes Métropole, pour 34 communes d’une durée de 8 ans - 2020/2027
- la SAUR via un contrat pour 1 commune - échéance juin 2025.

Dans le cadre du contrat unique, des objectifs ambitieux d’amélioration du rendement du réseau d’eau potable ont été fixés. Ainsi, le rendement de chaque commune devra atteindre *a minima* :

- le rendement fixé par les objectifs de la loi Grenelle II, à partir de 2022
- le rendement global du territoire devra être au moins égal à 74 % en 2022/2023, à 77 % en 2024/2025 et 80 % en 2026/2027.

En 2021, le rendement global du réseau d’eau potable de Nîmes Métropole est à 73,06 % soit une amélioration de l’ordre de +2,5 % par rapport à 2020.

Action en cours :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Directeur de l’Eau, Nîmes Métropole a établi un plan pluriannuel d’investissement en eau jusqu’en 2027 destiné à moderniser l’état de son réseau d’eau. Environ 8 millions d’euros par an sont investis dans des travaux de renouvellement du réseau et des compteurs afin d’améliorer le rendement du réseau et ainsi, réduire les fuites et pertes d’eau.

Cette action fait partie du Projet de territoire “Nîmes Métropole 2032”.

Elaborer et mettre en œuvre un schéma des Eaux Non Conventionnelles (action en cours)

La loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire, dite “AGEC ”, comporte un ensemble de dispositions relatives aux services d’eau et d’assainissement qui visent à renforcer l’usage raisonné de la ressource hydrique. En particulier, les articles 69 et 70 tendent à favoriser l’usage des eaux usées traitées (REUT) et des eaux de pluie comme ressource « non-conventionnelle » en substitution de l’eau potable.

Dans ce cadre, l’agglomération nîmoise a lancé la réalisation d’un schéma territorial des Eaux Non Conventionnelles (ENC) au niveau de son périmètre administratif afin de pouvoir établir une stratégie d’usage des ENC sur le territoire. Ce schéma sera intégré au futur schéma directeur de l’Eau de l’agglomération à lancer, dans la mesure où il pourra apporter une nouvelle ressource en eau, en faible proportion toutefois.

Prochaines étapes :

- Finaliser le diagnostic du potentiel de valorisation d’ENC du territoire (bilan sources et usages potentiels) : enjeux, opportunités, contraintes, besoins, analyse des usages, etc.
- Co-construire une stratégie d’économie circulaire de l’eau autour d’actions opérationnelles mobilisables par Nîmes Métropole et associer les acteurs de la santé et de l’eau économiques et publics
- Mettre en place des actions opérationnelles (sites pilotes de ENC) grâce à des financements à trouver et servir d’exemple à l’échelle du Bassin
- Suivre et évaluer la part des eaux non conventionnelles dans la consommation totale du territoire

Cette action fait partie du Projet de territoire “Nîmes Métropole 2032”.

Réfléchir à une évolution de la tarification de l’eau (action nouvelle)

Le Plan Eau du Gouvernement fixe un objectif de baisse de 10 % des prélèvements sur les ressources souterraines d’ici 2030. La tarification incitative peut être un atout pour sensibiliser à la réduction de la consommation d’eau des particuliers. Selon Amorce, les Français ne consacrent qu’environ 1 % de leurs revenus aux factures d’eau et ce, malgré l’enjeu autour de la ressource. La tarification de l’eau sur Nîmes Métropole est linéaire, c’est-à-

dire que chaque mètre cube consommé est facturé au même prix. La suppression de l'abonnement (part fixe) a été une réelle avancée pour l'utilisateur et Nîmes Métropole s'est dotée d'une tarification sociale mais qui incite également, dans une moindre mesure, aux économies d'eau.

Cette action pourra être lancée dans le cadre de la préparation de la sortie du contrat de concession fin 2027.

Certaines collectivités comme Vendée Eau ou Grand Annecy ont expérimenté la mise en place d'une tarification incitative ou progressive de l'eau dont le coût varie en fonction du volume consommé ou de la période de consommation (différenciation de la période estivale). Cette tarification a généralement été accompagnée de mesures sociales pour éviter de pénaliser les familles nombreuses ou modestes.

Prochaines actions :

- Réfléchir à une évolution de la tarification de l'eau sur le territoire pour la rendre plus incitative.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable	8 000 k€ /an	8 000 k€ /an		
Schéma des eaux non conventionnelles	90 k€ au total		Déjà engagé	
Réflexion sur l'évolution de la tarification	25 k€ au total		25 k€	

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		8 000 k€	8 000 k€	8 000 k€		
Schéma des eaux non conventionnelles	Calendrier	✓	✓	✓			
	Budget € HT	30 k€	30 k€	30 k€			
Réflexion sur l'évolution de la tarification	Calendrier					✓	✓
	Budget € HT					25 k €	

Indicateurs de résultats	Rendement du réseau (en %) m3 d'eau issue de la REUT (eau non conventionnelle)
---------------------------------	---

Prise en compte de l'EES	L'incidence de cette fiche projet est positive par ses ambitions de sobriété de la ressource en eau malgré les travaux de rénovation du réseau qui peuvent induire des coûts en ressources et des déchets.
---------------------------------	--

Fiche projet 9.3

Préserver la qualité de la ressource en eau sur le long terme



REFERENT DE L'ACTION

Camille NEGRE

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'eau

PARTENAIRES

EPTB Vistre Vidourle

SAFER

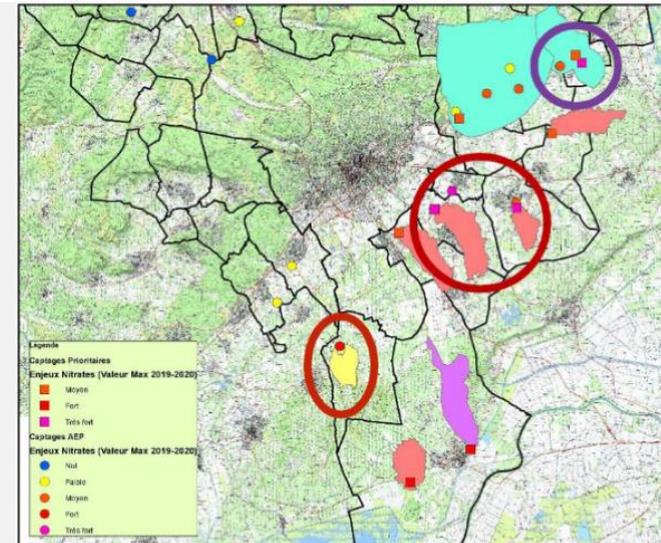
Contexte du projet

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole assure la gestion de 28 captages qui alimentent en eau destinée à la consommation humaine 35 communes de l'agglomération.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et Corse 2022-2027 a listé 10 captages « prioritaires » sur le territoire de Nîmes Métropole : le Puits des Canaux (Bouillargues), la Carreirasse (Caissargues), Fesc et Pazac (Lédénon), la Fontaine (Générac), des Vieilles Fontaines (Manduel), les Peyrouses (Marguerittes), les Puits de Castagnottes et Mas Girard (Saint-Gilles) et le Mas de Clerc (Redessan).

Au regard des enjeux de qualité des eaux (pollution aux nitrates et/ou pesticides), il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années afin de restaurer la qualité des captages prioritaires. La stratégie de reconquête de la qualité de l'eau est déclinée dans des plans d'actions par captage, mis en œuvre sur le territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés. Depuis 2019, Nîmes Métropole a confié l'animation de la mise en œuvre des plans d'actions des captages prioritaires à l'EPTB Vistre Vistrenque.

En parallèle, dans le cadre de sa compétence eau potable, Nîmes Métropole déploie une stratégie d'acquisition foncière de certaines parcelles agricoles situées autour des captages prioritaires, avec l'appui de la SAFER. Ces parcelles sont destinées à la mise en place des pratiques agricoles raisonnées ou biologiques au travers de la signature de baux agricoles intégrant des clauses environnementales permettant de limiter la pression polluante à proximité des captages.



Objectifs visés par l'action

- Préserver et reconquérir la qualité de la ressource en eau des captages prioritaires
- Réduire les pollutions agricoles à proximité des zones de captages en développant des pratiques agroécologiques

Contribution qualité de l'air

Le développement de pratiques agricoles biologiques permet la réduction d'émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote relative à l'utilisation d'intrants chimiques.

Actions déployées

Poursuivre l'animation et la mise en œuvre de la démarche de reconquête de la qualité de la ressource dans les aires d'alimentation des captages (action engagée)

Les démarches de captages prioritaires, lancées par le Grenelle de l'environnement en 2008-2009, ont été portées par Nîmes Métropole jusqu'en 2019 concernant les captages de son territoire. Par la délibération AG N° 2019-03-046, Nîmes Métropole a par la suite sollicité l'EPTB Vistre

Vistrenque pour porter l'animation des plans d'actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de l'ensemble de la nappe. Compte tenu de l'intérêt qu'offre ce dispositif, Nîmes Métropole a souhaité poursuivre ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention avec l'EPTB Vistre Vistrenque pour une durée de 3 ans (échéance en décembre 2024).

La maîtrise d'ouvrage des études (délimitation, diagnostic des pressions, élaboration des plans d'actions) reste du ressort de Nîmes Métropole qui est gestionnaire des captages prioritaires. Dans ce cadre, la plupart des plans d'actions ont été élaborés, présentés et validés par les élus. Il convient désormais à l'EPTB d'animer la mise en œuvre des plans d'actions sur le territoire dans le cadre de la convention de partenariat, en collaboration avec tous les acteurs : agriculteurs, collectivités, gestionnaires de réseaux, particuliers.

Pour les captages qui ne font pas l'objet d'un classement « prioritaires », il s'agira de veiller au maintien sur le long terme de la bonne qualité de la ressource en eau par un suivi de la qualité de l'eau et des pressions polluantes autour des captages.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Soutenir les pratiques agro écologiques autour des zones de captage prioritaire d'eau potable via une stratégie foncière (action engagée)

Les plans d'actions pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau intègrent, entre autres, des actions de stratégie foncière visant à réduire la pression polluante par l'acquisition foncière par la collectivité dans les zones prioritaires.

Entre 2017 et 2022, Nîmes Métropole a acquis environ 22 ha de surfaces agricoles soit en acquisition directe soit via l'intermédiaire de la SAFER. Une stratégie d'acquisition foncière de ces parcelles est ainsi en place et rappelée dans le Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032", structurée autour de 2 périodes : 2022-2026 et 2027-2032.

Dans le cadre de l'animation territoriale autour des captages prioritaires prévue dans l'action précédente, les parcelles acquises doivent faire l'objet d'un bail agricole avec clauses environnementales permettant de limiter la pression polluante à proximité du captage.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT			Aides/Recettes € HT		
		Investissement	Fonctionnement				
Reconquête de la qualité de la ressource	En interne		-				
Stratégie foncière agricole	200 k€ /an	200 k€ /an		70% Agence de l'Eau			
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Reconquête de la qualité de la ressource	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		0	0	0		
Stratégie foncière agricole	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		200 k€	200 k€	200 k€		

Indicateurs de résultats

Surface agricoles bénéficiant de soutien de pratiques agro écologique autour des zones de captages prioritaires (ex : bail environnemental...)

Prise en compte de l'EES

La mise en œuvre de la fiche projet 9.3 aura une incidence positive sur l'environnement du territoire. La préservation de la ressource en eau est la dimension qui sera la plus impactée.

Fiche projet 9.4



Réduire la vulnérabilité du territoire face au risque inondation

REFERENT DE L'ACTION

Jean Luc Nuel

NOM DE LA DIRECTION

GEMAPI

PARTENAIRES

EPTB Vistre Vidourle
EPTB Gardons
SYMADREM

Contexte du projet

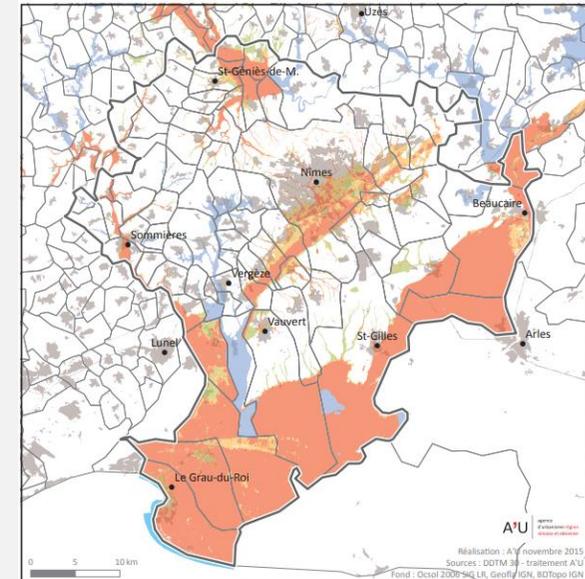
Le territoire de Nîmes Métropole constitue le lieu de convergence de la plupart des cours d'eau du département et est concerné par des risques d'inondation importants. Les événements successifs du 3 octobre 1988, des 8 et 9 septembre 2002, des 4 et 5 décembre 2003, des 6 et 8 septembre 2005 et d'octobre 2014 en sont les témoins. Les communes du territoire de Nîmes Métropole ont ainsi fait l'objet de 400 arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2020.

Depuis le 1er janvier 2018, Nîmes Métropole assure la compétence obligatoire GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Cette compétence a été transférée à l'EPTB Gardons et au syndicat mixte SYMADREM pour les fractions du territoire de Nîmes Métropole couvertes par ces syndicats.

Sur la portion de son territoire correspondant à l'EPTB Vistre Vistrenque, Nîmes Métropole a transféré le volet « GEMA » et assure directement la compétence « PI » et en particulier, la mission « entretien et aménagements des cours d'eau en vue de prévenir les inondations ». Celle-ci est mise en œuvre au travers des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Les autres missions de prévention des inondations que sont l'information préventive, la prévision, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, les mesures de réduction de la vulnérabilité (axes 1 à 5 des PAPI) sont réparties entre les communes, l'agglomération et les syndicats de bassin versant.

Ainsi, 3 PAPI co-existent aujourd'hui sur le territoire de Nîmes Métropole :

- le PAPI 3 Vistre qui concerne 23 communes de l'agglomération situées sur le bassin versant du Vistre, porté conjointement par l'EPTB Vistre Vistrenque et Nîmes Métropole
- le PAPI 3 Gardons qui concerne les communes de l'agglomération situées sur le bassin versant des Gardons, porté et mis en œuvre par l'EPTB Gardons
- le Plan Rhône qui concerne les communes situées sur le bassin versant du Rhône, porté et mis en œuvre par le SYMADREM.



Aléa risque inondation



Objectifs visés par l'action

→ Réduire la vulnérabilité des populations et des activités au risque inondation dans un contexte de modifications climatiques

Contribution qualité de l'air	Absence de contribution directe						
Actions déployées	<p>Mettre en œuvre et animer le PAPI 3 2022-2028 Vistre (action engagée)</p> <p>Le PAPI 3 du Vistre a été signé par l'ensemble des partenaires le 21 février 2022. Il s'inscrit dans la poursuite de la stratégie développée dans le cadre des PAPI précédents. Il englobe un territoire plus important mais une part significative des enjeux reste concentrée sur la commune de Nîmes. Pour Nîmes Métropole, le groupe d'actions prioritaires, en matière de travaux (axes 6&7), consiste à réaliser la deuxième partie de l'aménagement du cadereau d'Uzès en Zone Urbaine Dense (52,5 M€ HT). Le programme inclut également les travaux prévus dans le PAPI II Nîmes Cadereaux et reportés dans le PAPI suivant faute de possibilité technique de réalisation des ouvrages ou de maîtrise foncière (23 M€ HT).</p>						
	<p>Suivre la mise en œuvre du PAPI 3 Gardons porté par l'EPTB Gardons et le Plan Rhône porté par le SYMADREM (action engagée)</p> <p>Nîmes Métropole n'intervient pas sur la mise en œuvre du PAPI 3 Gardons ni sur le Plan Rhône. Toutefois, la collectivité reste informée des différentes opérations et travaux de prévention réalisées sur son territoire.</p>						
Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT			
		Investissement	Fonctionnement				
PAPI 3 2022-2028 Vistre	88 000 k€ au total	88 000 k€ au total		Plus de 70 % : Etat (mobilisation du FPRNM entre 25 % à 50 %), Région (10 à 20 %) et Département du Gard (10 %)			
PAPI 3 Gardons et Plan Rhône	0	0	0	0			
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
PAPI 3 Vistre	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>	14 100 k€	24 120 k€	22 415 k€	16 805 k€	10 560 k€	
PAPI 3 Gardons et Plan Rhône	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>	0	0	0	0	0	0
Indicateurs de résultats	Surface ou espace concerné par la mesure d'adaptation/protection (ha ou km linéaire) - naturelle, logements ou activités économiques						

Prise en compte de l'EES

La mise en place d'actions pour lutter contre les inondations est nécessaire et lancée depuis 20 ans. Cependant, elles vont induire d'importants travaux qui pourront avoir des impacts négatifs sur les émissions de GES, les consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques).

Ces travaux n'auront pas d'impact sur les paysages ni sur la biodiversité car ils se situent en zone urbaines.

10 UNE INTERCOMMUNALITE ET DES COMMUNES EFFICIENTES ET ENGAGEES

Objectifs 2030 :

- Respecter les objectifs du PCAET et réduire de 26 % les émissions de GES internes à l'organisation de Nîmes Métropole

Définir et mettre en œuvre une stratégie de sobriété (de ressources)



REFERENT DE L'ACTION

Rémi Guilloteau

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

PARTENAIRES

Service Maintenance - Travaux des bâtiments communautaires
Pôle Appui Administratif et Financier de la DGA Proximité et Rayonnement du territoire
Service Affaires Juridiques
Service Construction de la DGA Environnement et Mobilité

Contexte du projet

L'agglomération de Nîmes Métropole dispose d'un patrimoine restreint de 12 bâtiments dont la consommation énergétique en 2021 se situe à environ 3,8 GWh correspondant à une facture de 507 000 euros.

La gestion de ce patrimoine est répartie en plusieurs directions et opérateurs :

- Le Service Maintenance - Travaux des bâtiments communautaires en charge de la gestion et de la maintenance des équipements de chauffe, de froid et de ventilation des bâtiments intercommunaux, du suivi technique de la délégation de service public Nemausa et de la régie de Paloma, ainsi que du paiement des factures d'énergie de l'agglomération ;
- Le Pôle Climat Energie en charge d'un service de Conseil en Energie Partagé (1 ETP + 1 apprenti) qui gère l'accompagnement des communes et services de l'agglomération pour les opérations de rénovation du patrimoine et de l'éclairage public, le suivi charte sobriété, le développement photovoltaïque, la réalisation des audits énergétiques, le suivi du Décret tertiaire et le suivi du marché d'achat d'énergie ;
- Le Pôle Appui Administratif et Financier de la Direction Générale Adjointe Proximité et Rayonnement du territoire en charge du suivi administratif de la délégation de service public Nemausa et de la relation avec la régie de Paloma ;
- Le Service Affaires Juridiques en charge des aspects locatifs et administratifs pour le patrimoine de l'agglomération.

Comme l'ensemble des collectivités du territoire national, Nîmes Métropole subit l'explosion du coût des énergies. Celles-ci devraient atteindre 1,2 millions d'euros en 2023 (x4 pour le gaz et x2,3 pour l'électricité). Aussi, dans ce contexte, Nîmes Métropole et ses 39 communes membres souhaitent s'engager ensemble plus fortement dans la mise en œuvre d'actions de sobriété énergétique et d'eau. Il apparaît également nécessaire de s'interroger sur l'organisation en interne à l'agglomération des services en lien avec les questions énergétiques et patrimoniales.

Objectifs visés par l'action

- Réduire les consommations de fluides du patrimoine intercommunal et communal
- Engager des démarches d'économie circulaire dans les opérations de travaux

Contribution qualité de l'air

En réduisant les consommations énergétiques du patrimoine public du territoire, cette action contribuera à la réduction des émissions de polluants liés à la combustion d'énergies fossiles.

Engager une réflexion de réorganisation interne transversale autour de la stratégie patrimoniale intercommunale (action engagée)

Action à destination de Nîmes Métropole

Les questions de maîtrise de l'énergie des bâtiments sont transversales à plusieurs directions : les directions et services usagers du bâtiment (Eau, Sport, Culture...), les services de suivi des fluides (CEP), les services de gestion maintenance des équipements techniques (Service maintenant-travaux des bâtiments communautaires), les services travaux, les régies spécifiques à la gestion de quelques bâtiments (PALOMA).

Cette multiplicité d'acteurs rend complexe la construction d'une stratégie patrimoniale d'ensemble et programmatique.

Avec l'arrivée du décret tertiaire, et ses objectifs de réduction des consommations énergétiques à court et moyen terme, la collectivité souhaite engager une réflexion sur son organisation actuelle. L'objectif est de trouver une méthodologie de travail plus performante et fluide, afin de faciliter les liens et la communication entre les actions de maîtrise de l'énergie de toutes les directions concernées par le patrimoine.

Prochaines étapes :

- Créer un groupe projet transversal réunissant l'ensemble des directions concernées par la question de gestion du patrimoine
- Définir collectivement une organisation en mode projet entre les directions du bâtiment
- Définir une proposition de travail transversale entre les directions du bâtiment et les gestionnaires et usagers de bâtiment
- Présenter cette organisation de travail auprès de la Direction générale et la faire valider.

Elaborer et mettre en œuvre la nouvelle stratégie de sobriété de l'agglomération et de ses communes (action planifiée)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Actions en cours : Adoption en novembre 2022 d'un Plan d'action sobriété énergétique commun à Nîmes Métropole et ses 38 communes membres. La ville de Nîmes s'est dotée de son propre plan de sobriété. Ce plan se structure autour de 15 mesures opérationnelles, applicables immédiatement et réparties en 3 grands objectifs :

- Éviter les consommations inutiles
- Optimiser certains usages
- Mettre en place des dispositifs plus performants.

Prochaines étapes :

- Mettre en œuvre les 15 mesures du plan sobriété : animation auprès des communes, suivi et évaluation du plan dans le temps ;
- Améliorer le suivi et le pilotage de la consommation énergétique des bâtiments : se doter d'un outil de suivi global qui soit performant (système centralisé de Gestion Technique du Bâtiment) et organiser en interne le suivi des consommations, étendu aux communes. Il s'agira de suivre et de piloter plus finement la consommation des bâtiments afin de la réduire, en mettant en place des conditions optimales d'utilisation ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie sur les bâtiments qui sont la propriété de Nîmes Métropole.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Poursuivre et renforcer les actions de maîtrise des fluides du conseiller en énergie partagé auprès des communes (action planifiée)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Action en cours :

- Lancement de manière récurrente de marchés d'études (entre 100 000 et 200 000 euros par an). Nîmes Métropole a été retenu dans l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA 3
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes dans la mise en œuvre d'actions d'économie d'énergie sur le patrimoine bâti et l'éclairage public.

Prochaines étapes :

- Création d'un « service fluide » renforcé permettant le déploiement d'actions de maîtrise d'œuvre à destination des communes
- Identification d'un référent par bâtiment ou par commune et formation aux économies d'énergie
- Lancement d'un travail spécifique autour de l'eau : mise en place d'outils de suivi de consommation (télérelève) au sein des bâtiments communaux et mutualisation d'actions d'économie.

Mettre en œuvre une stratégie d'économie circulaire au sein des opérations de travaux de la collectivité (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole souhaite enclencher avec les professionnels du bâtiment une dynamique vertueuse en matière de transition écologique en utilisant le levier économique de la commande publique et le recours à des démarches d'économie circulaire. Pour ce faire, elle souhaite déployer l'utilisation du label 2EC déployé par le CEREMA dans ses opérations de travaux (construction, rénovation, infrastructures...).

Action en cours :

- Expérimentation du label 2EC lors des opérations de travaux relatifs à la ligne T2 du TCSP de Nîmes Métropole

Prochaines étapes :

- Partager le retour d'expérience de la direction transport sur l'utilisation du label 2EC
- Identification de nouveaux chantiers sur lesquels le label pourrait être déployé.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT			
		Investissement	Fonctionnement				
Gouvernance transversale de la gestion patrimoniale	En interne			Fonds vert ingénierie, ADEME et CEREMA			
Stratégie sobriété	En interne						
CEP auprès des communes	75 k€ au total		75 k€				
Economie circulaire sur les opérations de travaux	En interne						
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Gouvernance transversale de la gestion patrimoniale	Calendrier	✓	✓				
	Budget € HT		0	0	0		
Stratégie sobriété	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		0	0	0		

CEP auprès des communes	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		75 k€	0	0		
Economie circulaire sur les opérations de travaux	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		0	0	0		

Indicateurs de résultats

Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh) - communaux et intercommunaux (indicateur n°14a du label TETE CAE)
 Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments intercommunaux (l/m².an) (indicateur n°21 du label TETE CAE)

Prise en compte de l'EES

La mise en œuvre de cette fiche projet générerait une incidence globalement positive, notamment autour des dimensions propres au PCAET : climat, l'air et l'énergie. Cela s'explique notamment par l'engagement de la collectivité dans les démarches de sobriété énergétique, et par le déploiement du label 2EC permettant l'intégration de l'économie circulaire dans les travaux.



REFERENTS DE L'ACTION

Christophe Curabec
Rémi Guilloteau

NOMS DE LA DIRECTION

Pôle Auto
Pôle Climat Energie

PARTENAIRES

Contexte du
projet

Pour respecter les obligations relatives aux « véhicules à Faibles Émissions » de la Loi de Transition Énergétique, les collectivités territoriales et leurs groupements qui gèrent plus de 20 véhicules doivent, lors d'acquisition de véhicules et renouvellement de leurs flottes (véhicules légers et véhicules utilitaires légers), acquérir au minimum 20 % de véhicules à faibles émissions c'est à dire des véhicules électriques ou GNV.

En 2021, l'agglomération dispose d'un parc de 86 véhicules dont seulement 8 véhicules électriques. Cette flotte est assez vieillissante et répartie en deux pools. Dans le cadre de la mise en place d'une zone de vigilance au titre de la Zone à Faible Emission sur le territoire de la Ville de Nîmes, près de la moitié du parc automobile ne pourrait pas circuler au regard de sa qualité actuelle. Elle a donc un enjeu fort d'engager une conversion progressive de sa flotte de véhicules.

Par ailleurs, Nîmes Métropole renouvelle sa flotte de bus, visant 100% de véhicules électriques pour 2025. Cette action est inscrite et détaillée dans le Plan De Mobilité de l'agglomération.

Par ailleurs, un pool de 8 vélos à assistance électriques a été créé afin de proposer aux agents une alternative à la voiture dans les déplacements professionnels. Toutefois, l'absence de communication et d'encouragement à leur utilisation font qu'ils sont à ce jour largement sous exploités.

Au regard de ces constats, la collectivité souhaiterait redéfinir une stratégie globale de mobilité décarbonée au sein de son administration en agissant à la fois sur ses équipements et sur les pratiques de ses agents, en relançant notamment le Plan de Mobilité Employeur.

Objectifs visés
par l'action

- Réduire les consommations de carburant de la flotte intercommunale
- Développer des pratiques d'écomobilité

Contribution
qualité de l'air

En renouvelant son parc automobile vers des véhicules moins émetteurs de polluants, en remplaçant certains véhicules par une flotte de vélos à assistance électrique et en agissant sur les pratiques, l'agglomération contribue à réduire les émissions du trafic routier.

Actions
déployées

Engager la conversion énergétique de la flotte de véhicules et optimiser les consommations de carburant (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole

Prochaines étapes :

- Se doter d'un outil de gestion de flotte de véhicules de type ASTEC et organiser le suivi et l'analyse des données
- Lancer une étude d'optimisation et de verdissement de la flotte de véhicules de l'agglomération et définir une stratégie
- Sensibiliser et former les utilisateurs de véhicules au sein de l'administration à l'éco conduite
- Déployer une stratégie vélo en interne : étoffer le pool, communication interne, formation à la pratique, incitation, autorisation du remisage à domicile, etc.

A cette fin, il sera primordial d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement permettant d'augmenter la part de véhicules électriques ou hybrides pour sa flotte à horizon 2027 et de développer sa flotte de vélos à assistance électrique. Un premier engagement d'acquisition de 5 voitures électriques a été validé pour l'année 2024.

Cette action fait partie du Projet de territoire "Nîmes Métropole 2032".

Relancer le Plan de Mobilité Employeur (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole

Actions en cours : La Direction des Ressources Humaines porte plusieurs actions en faveur de l'écomobilité : la prise en charge de 50 % des abonnements de transport en commun ou des frais de covoiturage, le versement d'une aide de 150 euros pour l'achat de vélos pour les déplacements domicile travail, ainsi que le déploiement du télétravail. La Direction Générale Adjointe Environnement et Mobilité souhaite compléter les actions gérées par la Direction des Ressources Humaines en proposant de relancer le Plan De Mobilité Employeur.

Prochaines étapes :

- Création d'un groupe de travail transversal autour de l'écomobilité intégrant les RH, le Pôle Auto, le Pôle Climat Energie, DGA Environnement et Mobilité
- Lancement d'une enquête sur la mobilité interne pour mieux appréhender les modes de déplacements des agents et offrir des réponses adaptées au besoin
- Relancer et animer le Plan De Mobilité Employeur en interne
- Etudier la possibilité de déployer le forfait mobilité interne
- Evaluer annuellement la mise en œuvre du Plan De Mobilité Employeur et l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT				Aides/Recettes € HT	
		Investissement	Fonctionnement				
Conversion de la flotte de véhicules internes	130 k€ au total	100 k€	30 k€				
Relance du PDMe	En interne						
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Conversion de la flotte de véhicules internes	<i>Calendrier</i>		✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		130 k€	0	0		
Relance du PDMe	<i>Calendrier</i>		✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		0	0	0		
Indicateurs de résultats	Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (L/an.employé) (indicateur n°40a du label TETE CAE) % des agents qui utilisent le forfait de mobilité interne						

Prise en compte
de l'EES

L'incidence générale de cette fiche projet est positive bien qu'elle ne touche principalement que les dimensions air, énergie et climat.

Quelques préconisations émergent toutefois :

- Privilégier, lorsque cela est possible, le changement de motorisation des véhicules plutôt que leur remplacement complet
- Accentuer les efforts pour inciter au partage des véhicules pour réduire le nombre global de véhicules en circulation et donc la quantité de déchets susceptible d'être générée
- Accentuer les efforts pour inciter les usagers au report modal et réduire les besoins en achat de nouveaux véhicules
- Privilégier des fabricants capables de fournir des garanties quant à la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur processus de fabrication
- Mettre à disposition des vélos d'occasion pour réduire les achats en matériel neuf



Développer une administration résiliente

REFERENT DE L'ACTION

Rémi Guilloteau
Alexia Louis (budget vert)

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie
Direction des finances

PARTENAIRES

Cabinet
Ressources humaines
Commande publique
Direction des systèmes informatiques

Contexte du projet

Les services et équipements de l'agglomération de par leur fonctionnement au quotidien, contribuent aux émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire. Au travers de son Plan Climat, l'agglomération se fixe comme objectif de devenir une administration exemplaire. Afin de structurer et d'engager pleinement l'ensemble des services et des directions dans cette nouvelle dynamique, elle souhaite initier l'élaboration d'un plan d'administration exemplaire. Construit avec l'ensemble des services concernés, ce plan aura pour vocation à capitaliser le travail déjà réalisé et à identifier de nouvelles actions répondant aux objectifs du PCAET.

Au-delà de cette démarche transversale, l'agglomération doit également répondre aux nouvelles obligations réglementaires qui la poussent à repenser son fonctionnement et ses pratiques afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement.

Ainsi, le décret d'application de mai 2022 rend obligatoire l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER) pour les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acheteurs soumis au code de la commande publique dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de 50 millions d'euros par an. Ce schéma doit déterminer les objectifs de la politique d'achat comportant des éléments à caractère écologique. Il contribue par ailleurs à la promotion d'une économie circulaire. L'agglomération souhaite ainsi s'engager dans l'élaboration d'un SPASER qui servira de référence pour l'élaboration de sa stratégie de commande publique et d'achat responsable.

Par ailleurs, le décret de juillet 2022 relatif à la loi REEN rend obligatoire à partir du 1er janvier 2023 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants la préparation à l'élaboration d'une stratégie de sobriété numérique pour 2025. La Ville et l'agglomération se sont lancées conjointement dans cette mission afin d'apporter une réponse commune à cet enjeu encore mal évalué.

Également, la prise en compte des questions énergétiques et climatiques dans les services de la collectivité demande de revoir nos pratiques et nos métiers. Pour ce faire, la collectivité souhaite travailler sur un plan de sensibilisation et de formation à la fois à destination des élus et des agents afin de les accompagner dans leur montée en compétence sur ces sujets.

Pour finir, l'exemplarité de la collectivité doit aussi rayonner dans les projets qu'elle soutient via ses dispositifs de contractualisation et de subventions. L'intégration d'éco conditionnalités aux aides visent ainsi à mettre en cohérence ces dispositifs avec les critères d'éligibilité définies récemment avec les territoires supra tels que le Pacte Vert de la Région Occitanie Méditerranée, le Fonds verts de l'Etat ou encore les aides européennes via ses différents programmes.

L'ensemble de ces obligations et démarches viendront ainsi nourrir le plan d'administration exemplaire.

Objectifs visés par l'action

- Placer l'éco responsabilité au cœur du projet d'administration et des projets de la collectivité

Contribution
qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions
déployées

Elaborer un projet d'administration moteur de la transition (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole

Prochaines étapes :

- Faire valider le principe d'élaboration d'un projet d'administration intégrant les enjeux du PCAET
- Définir une feuille de route d'élaboration de ce plan
- Réaliser et mettre en œuvre le plan d'administration.

Elaborer le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole

Prochaines étapes :

- Réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes et déterminer les dispositions environnementales pertinentes par type d'achat (traiteur, mobilier, fournitures, entretien...)
- Formaliser avec les élus une politique « achat durable », qui s'inscrit dans le cadre du SPASER
- Former les gestionnaires et les services acheteurs à la commande publique responsable : formation sur mesure en fonction des besoins
- Formaliser un plan d'actions « achats responsables ».

Informier, sensibiliser et former les élus et les agents aux enjeux de la transition (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Prochaines étapes :

- Mettre à jour le plan de formation interne en intégrant un axe transition énergétique ciblant les formations métiers pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET : commande publique durable, budget vert, RE2020, intégration du réemploi dans les marchés de travaux, numérique responsable, route durable, impact carbone des projets...
- Organiser un grand plan de sensibilisation des agents autour des enjeux sur le climat et les transitions
- Faire connaître et valoriser les bonnes pratiques (énergie, eau, déchets, numérique...) afin de développer le partage de connaissances et de savoir faire
- En lien avec le Cabinet, définir un plan annuel de formation/sensibilisation à destination des élus autour des 10 objectifs stratégiques du PCAET (visites de sites, conférence, webinaires...).

S'engager dans une démarche de budget vert (action en réflexion)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Dans le cadre des objectifs de transition écologique en France, l'évolution des pratiques et des méthodes d'évaluation des budgets des collectivités constitue un enjeu de formation, d'organisation et de pilotage majeur. L'Etat a réalisé son premier budget vert en 2020 et plusieurs collectivités suivent activement cette voie. La démarche de « budget vert » permet de déployer une évaluation du budget pour classer les impacts d'une ligne budgétaire au regard de son impact sur le climat. Nîmes Métropole souhaite s'engager dans une démarche de budget vert, notamment par le biais d'une demande d'accompagnement proposé par l'ADEME.

Prochaines étapes :

- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « BUDGET CLIMAT 2023 » portée par l'ADEME
- Formation des directions sur les enjeux du budget vert
- Mise en œuvre la démarche a minima pour les préparations budgétaires 2025 et 2026
- Participation au réseau régional dédié
- Généralisation de la démarche
- Diffusion des compétences acquises par Nîmes Métropole aux communes volontaires.

Conditionner les différents règlements d'aides et de subventions aux enjeux de transition et de sobriété (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole

Le Pacte Vert Occitanie est voté en 2020. Il s'agit d'un guide d'actions concrètes ayant pour objectif d'accélérer la transition écologique du territoire à travers 300 mesures réparties en 10 thématiques. Le déploiement de ces mesures sur les territoires se réalise au travers de différents dispositifs du pacte vert (appels à projets, financements, formation...) mais sur lesquels la Région a intégré de nouveaux critères d'éligibilité (anti-délocalisation, éco responsabilité...). Afin de rester cohérente avec les dispositifs d'aides régionaux, l'agglomération souhaite aligner l'ensemble de ses règlements d'aides et de contractualisation au regard des nouvelles éco conditionnalités régionales.

Prochaines étapes :

- Réviser le règlement de versement des fonds de concours et intégrer des éco conditionnalités
- Réviser l'ensemble des règlements d'aides au regard des critères régionaux en matière de transition écologique

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT			
		Investissement	Fonctionnement				
Elaboration d'un projet d'administration responsable	En interne			<i>Fonds vert ingénierie, AMI Budget CLIMAT 2023 de l'ADEME</i>			
Elaboration d'un SPASER	ND						
Former les élus et les agents	ND						
Sobriété numérique	12 600 € au total		12 600€				
Budget vert	En interne						
Mise à jour des règlements d'aides	En interne						
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024		2025	2026	2027
Elaboration d'un projet d'administration responsable	<i>Calendrier</i>			✓	✓		
	<i>Budget € HT</i>			0	0		
Elaboration d'un SPASER	<i>Calendrier</i>		✓	✓			

	Budget € HT		ND	ND			
Former les élus et les agents	Calendrier		✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT		ND	ND	ND		
Sobriété numérique	Calendrier	✓	✓	✓	✓		
	Budget € HT	12 600 €					
Budget vert	Calendrier	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Budget € HT	0	0	0	0	0	0
Mise à jour des règlements d'aides	Calendrier		✓				
	Budget € HT		T0				

Indicateurs de résultats

Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales (%) (indicateur n°51 du label TETE CAE)
 Nombre et % d'élus et d'agents sensibilisés autour de thèmes liés à la TEE annuel
 Part des budgets considérés comme "favorables" à l'environnement

Prise en compte de l'EES

L'incidence de cette fiche projet est globalement positive. Toutefois, du fait de l'absence de mise en œuvre d'actions concrètes, il est encore difficile d'évaluer l'impact de cette fiche sur les autres composantes environnementales.



REFERENTS DE L'ACTION

Rémi Guilloteau
Sybille Tiné
Anna Savoy

NOMS DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

DCTDM

PARTENAIRES

La fresque du climat
Agir pour l'environnement
Ecologistes de l'Euzière
CPIE Gard, Graine Occitanie

Contexte du
projet

La sensibilisation, l'information, la consultation, la concertation et l'implication au développement durable sont autant de degré de mobilisation nécessaire pour partager et faire comprendre l'enjeu de transition écologique. Plusieurs services de l'agglomération sont d'ores et déjà actifs et touchent l'ensemble des acteurs du territoire : enfant, entreprises, administrés. Il est nécessaire de poursuivre et renforcer ces actions tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat.

Par ailleurs, la construction du Plan Climat de Nîmes Métropole s'est faite avec l'appui de nombreux partenaires privilégiés qui ont donné de leur temps, de leur énergie et de leurs idées pour co-construire ce document stratégique. Le PCAET rentre désormais dans sa phase opérationnelle de mise en œuvre qui nécessite de redéfinir la place et le rôle des partenaires jusque-là mobilisés ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de la démarche. La collectivité souhaite également pouvoir renforcer l'implication et la mobilisation des citoyens dans des actions de transition écologique et de les rendre ainsi acteurs des changements qu'ils souhaitent voir opérer par la collectivité. Cette implication participe à lever les risques et freins liés au phénomène d'éco anxiété qui touche de plus en plus de personnes.

Objectifs visés
par l'action

- Sensibiliser autour des enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial
- Animer la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial

Contribution
qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions
déployées

Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement tous publics (action en cours)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Actions en cours :

- Actions menées par le Pôle Climat Energie de l'agglomération : fête des jardins collectifs, rendez-vous nature, Tous au bois, défi biodiversité, vacances apprenantes, aire terrestre éducative de l'école de Bouillargues, ACTE de St Gilles, participation à la semaine de l'environnement, Jour de la nuit.
- Actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des écoles, lycées, collèges, associations, entreprises, dans les quartiers prioritaires et grand public.
- Actions menées par le Pôle Prévention des déchets de l'agglomération autour de la prévention des déchets et du tri : animation dans les écoles, semaine européenne de prévention des déchets, intervention dans les entreprises, etc.

Pérenniser et animer un réseau de partenaires du PCAET (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Prochaines étapes : Organiser de manière annuelle un Forum des partenaires du PCAET afin de maintenir une dynamique partenariale autour des objectifs de son PCAET. Le forum pourra être un lieu d'échange d'informations. Il pourra permettre la présentation annuelle des principaux indicateurs du Plan Climat Air Energie Territorial, de présenter les principales avancées des actions du programme et de valoriser l'implication des citoyens au travers l'appel à projet Plan Climat. Lors de ce forum, les partenaires pourront ainsi interpeller les élus et directions de la collectivité et donner leur avis critique sur la mise en œuvre du plan d'actions.

C'est également lors de ces rendez-vous que les partenaires pourront faire part de leurs engagements, de leurs actions et partager leurs bonnes pratiques. En fonction des souhaits des participants et des capacités humaines de l'agglomération, des réunions thématiques pourront être animées entre deux forums annuels afin de rendre plus dynamiques les rencontres.

Renforcer les actions de sensibilisation et poursuivre le développement d'outils de concertation et d'implication citoyenne (action nouvelle)

Action à destination de Nîmes Métropole et des communes

Actions en cours :

- Animation d'ateliers partenaires et citoyens pour la mise en œuvre du PCAET

Prochaines étapes :

- Proposer un nouvel accompagnement financier au regard des nouveaux objectifs du PCAET. Pour ce faire, création d'un groupe de travail transversale qui aura pour mission de définir :
 - o les critères d'éligibilité des projets, au regard notamment des autres dispositifs existants, y compris à l'échelle communale
 - o la gouvernance de ce budget participatif, en termes de sélection comme d'instruction préalable
 - o son calendrier de mise en œuvre
 - o les moyens à mobiliser, en termes budgétaires mais également d'accompagnement des porteurs de projet.
- Lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation citoyenne continue durant la mise en œuvre du PCAET. Cette mission pourrait poser les bases d'une évaluation citoyenne du PCAET.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT				Aides/Recettes € HT	
		Investissement	Fonctionnement				
Education à l'environnement	120k€ au total	1 k€	119 k€			<i>Région, Fonds vert ingénierie, ADEME, CEREMA</i>	
Réseau de partenaires	En interne						
Concertation et implication citoyenne	En interne						
Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Sensibilisation et éducation à l'environnement	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		120 k€				
Réseau de partenaires	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓

	<i>Budget € HT</i>		0	0	0		
Concertation et implication citoyenne	<i>Calendrier</i>		✓	✓	✓	✓	✓
	<i>Budget € HT</i>		0	0	0		
Indicateurs de résultats	Nombre de personnes touchées par des actions de sensibilisation à l'EEDD par an Nombre d'actions de concertation et d'implication citoyenne autour de la TEE						
Prise en compte de l'EES	Ces trois actions revêtent un caractère immatériel et n'auront par conséquent aucun impact sur les différentes dimensions environnementales.						

Fiche projet
n°10.5



Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET

REFERENT DE L'ACTION

Rémi Guilloteau

NOM DE LA DIRECTION

Pôle Climat Energie

PARTENAIRES

Contexte du projet

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 aout 2015 prévoit l'obligation de réaliser un bilan à mi-parcours du PCAET 3 ans après son adoption et son évaluation 6 ans après. Ce suivi et cette évaluation pourra se faire via l'appui du référentiel Climat Air Energie issu du programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME dans lequel Nîmes Métropole est engagé.

L'impact carbone des actions d'exemplarité de Nîmes Métropole pourra également être évalué et contrôlé via la mise à jour du bilan carbone interne de la collectivité. Le dernier bilan carbone ayant été réalisé sur les données 2019, sa mise à jour devra être lancée courant 2023 afin de respecter la réglementation en vigueur (mise à jour tous les 3 ans). L'enjeu de la collectivité portera sur sa capacité à fédérer les services autour de cet exercice réglementaire et d'intégrer cet indicateur carbone au projet d'administration.

Objectifs visés par l'action

- Suivre et évaluer le Plan Climat Air Energie Territorial

Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

Actions déployées

Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET au travers du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (action engagée)

Action à destination de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole est engagé dans la labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique Climat Air Energie de l'ADEME. Cette démarche évalue la qualité de prise en compte des enjeux du Plan Climat dans les politiques publiques de la collectivité en s'appuyant sur un référentiel européen. Elle s'inscrit par ailleurs dans un processus d'amélioration continue via la mise en œuvre d'une revue annuelle pour partager l'avancement de la mise en œuvre, des résultats et identifier les sujets nécessitant une attention particulière.

Prochaines étapes :

- Définition des instances de pilotage politique et technique pour le suivi de la mise en œuvre du PCAET
- Tenue annuelle des revues de projet du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – volet Climat Air Energie avec l'animation *a minima* d'un comité de pilotage PCAET
- Suivi des indicateurs stratégiques du PCAET via l'appui des observatoires régionaux (énergie/EnR) et ATMO (GES et polluants atmosphériques)
- Réalisation du bilan à mi-parcours du PCAET en articulation de l'élaboration du rapport annuel développement durable, du label et de la mise à jour du bilan carbone
- Réalisation d'une évaluation du PCAET 2023-2028 via la relance d'un marché d'actualisation du PCAET.

Mettre à jour le Bilan carbone interne et le plan de transition (action planifiée)

Action à destination de Nîmes Métropole

Prochaines étapes :

- Lancement d'un marché de prestation
- Formalisation d'un groupe de travail interne transversal
- Collecte et traitement des données
- Mise à jour du plan de transition
- Dépôt sur la plateforme Empreinte.

Plan de financement des actions	Coût total € HT	Dépenses Nîmes Métropole € HT		Aides/Recettes € HT
		Investissement	Fonctionnement	
Suivi et mise en œuvre du PCAET	2, 1 k€ au total		2,1 k€	Fonds vert ingénierie
Bilan carbone interne	15 k€ au total		15 k€	

Calendrier de mise en œuvre et budget		2023	2024	2025	2026	2027	2028
Suivi et mise en œuvre du PCAET	<i>Calendrier</i>	✓	✓	✓	✓		
	<i>Budget € HT</i>		2 100€				
Bilan carbone interne	<i>Calendrier</i>			✓			
	<i>Budget € HT</i>			15 k€			

Indicateurs de résultats Evolution du GES du Bilan Carbone
Nombre d'interventions du PCAET auprès des politiques (par an)

Prise en compte de l'EES Ces deux actions n'ont pas d'incidence sur l'environnement du fait de leur caractère immatériel.